[00:25:52 → 00:25:55] Maxime Messier, je le vois il est là.
[00:25:55 → 00:25:57] Madame Poggi
[00:25:57 → 00:25:59] Monsieur Sommier
[00:25:59 → 00:26:02] Madame de Quatrebarbes
[00:26:02 → 00:26:03] Monsieur Fay
[00:26:03 → 00:26:06] Madame Tissandier
[00:26:06 → 00:26:08] Monsieur Dia
[00:26:08 → 00:26:12] Madame Goindin
[00:26:12 → 00:26:14] Oui bon je la vois
[00:26:14 → 00:26:19] Monsieur Koné-Diallo
[00:26:19 → 00:26:21] Madame Hammoudi
[00:26:21 → 00:26:23] Monsieur Fredouille
[00:26:23 → 00:26:25] Madame Sol
[00:26:25 → 00:26:27] Monsieur Fruchter
[00:26:27 → 00:26:29] Monsieur Petit
[00:26:29 → 00:26:32] Madame Venturini
[00:26:32 → 00:26:33] Madame Vicari
[00:26:33 → 00:26:36] Elle a donné pouvoir à M. Fay, pardon.
[00:26:37 → 00:26:38] M. Durand ?
[00:26:38 → 00:26:38] Présent.
[00:26:39 → 00:26:40] Mme Jouadi ?
[00:26:40 → 00:26:42] M. Van Oosteren ?
[00:26:42 → 00:26:44] Mme Poutiers ?
[00:26:44 → 00:26:46] M. Benachour ?
[00:26:46 → 00:26:48] M. Bierre ?
[00:26:48 → 00:26:48] Présents.
[00:26:49 → 00:26:51] Mme Bousada ?
[00:26:51 → 00:26:53] Elle n'est pas encore arrivée.
[00:26:53 → 00:26:55] Mme Poncet ?
[00:26:55 → 00:26:56] Présente.
[00:26:57 → 00:27:00] Mme Galante-Guilleminot ?
[00:27:00 → 00:27:01] Elle n''est pas en train de se faire enregistrer.
[00:27:01 → 00:27:01] Elle est pas encore arrivé.
[00:27:02 → 00:27:04] Mme Antonucci ?
[00:27:04 → 00:27:05] Je ne la vois pas non plus.
[00:27:06 → 00:27:08] M. Vastel ?
[00:27:08 → 00:27:08] Présentes.
[00:27:08 → 00:27:14] M. Renaux, M. Pierre-Henri Constant a donné pouvoir à M. Vastel,
[00:27:14 → 00:27:16] M. Guillaume Laurencin a donné power à Mme Collet,

[00:27:17 → 00:27:20] Mme Assante et Mme Collet.
[00:27:22 → 00:27:25] Le quorum est donc atteint et nous allons donc pouvoir commencer
[00:27:25 → 00:27:31] en désignant un secrétaire de séance, Mme Dia et le volontaire.
[00:27:36 → 00:27:40] Donc la première décision de ce conseil était de rendre compte des décisions
[00:27:45 → 00:27:50] Entre ce conseil municipal et le dernier, il s'agit de 61 décisions que vous avez reçues.
[00:27:50 → 00:27:53] Y a-t-il des questions ?
[00:27:53 → 00:27:54] Monsieur Vastel.
[00:27:55 → 00:27:57] En effet, nous avons trois questions essentielles.
[00:27:58 → 00:28:02] La première concerne les nombreuses décisions de mise à disposition de locaux
[00:28:02 → 00:28:06] à des associations de la ville pour lesquelles, en l'occurrence,
[00:28:06 → 00:28:10] nous avons bien les arrêtés de décision du maire mais à aucun moment
[00:28:10 → 00:28:17] les conventions qui vont avec, ce qui veut dire qu'on n'a ni l'ordre d'idées de grandeur
[00:28:17 → 00:28:22] du volume horaire qui leur est attribué, ni finalement les contreparties éventuellement
[00:28:22 → 00:28:25] qui leur sont demandées.
[00:28:26 → 00:28:32] Et donc écoutez vous étiez engagé à nous passer ce type de convention et nous ne les
[00:28:32 → 00:28:36] avons pas, donc si vous pouviez faire en sorte que nous ayons copie de ces conventions
[00:28:36 → 00:28:38] nous en serions très heureux.
[00:28:40 → 00:28:41] Deuxième question.
[00:28:43 → 00:28:55] Nous avons noté qu'il y avait aussi un certain nombre de prestations de déménagement dans ces décisions que vous avez prises, notamment pas moins de 4 prestataires différents pour le déménagement de la halle du marché.
[00:28:56 → 00:29:05] Un prestataire pour le déménagement de l'école des Ormeaux à l'occasion des travaux et pour un montant total qui est je crois de l´ordre de 150 000 euros.

[00:29:05 → 00:29:12] et nous aimerions savoir ce qui justifie d'avoir recours à plusieurs prestataires différents.
[00:29:13 → 00:29:16] Je dirais que quelqu'un de mal intentionné pourrait vous suspecter
[00:29:16 → 00:29:22] d'abord saucissonner le marché de façon à rester en dessous du seuil des marchés publics
[00:29:23 → 00:29:25] nécessitant un appel d'offres.
[00:29:25 → 00:29:27] Quelles sont les spécificités, je dirais,
[00:29:27 → 00:29:31] qui justifient d' avoir ces cinq prestatairs différents ?
[00:29:31 → 00:29:34] La dernière question est aussi la plus triste
[00:29:35 → 00:29:41] Nous avons bien noté que la majorité a annulé le village de Noël et la parade de Noël.
[00:29:42 → 00:29:47] C'était une manifestation qui était extraordinairement attendue par beaucoup de petits fontenésiens,
[00:29:47 → 00:29:48] et même par leurs parents ou grands-parents.
[00:29:49 → 00:29:51] C'est aussi une manifestation plébiscitée.
[00:29:51 → 00:29:56] Je vous rappelle que l'année dernière il y a eu plus de 30 000 passages sur les manèges gratuits du centre-ville.
[00:29:57 → 00:30:00] Il y a eut plus de 2000 personnes pour assister à la parade.
[00:30:00 → 00:30:04] Et c'était je crois la seule manifestation dans l'histoire de la ville quasiment
[00:30:04 → 00:30:10] qui permettaient de réunir en un même lieu des gens d'origines différentes,
[00:30:10 → 00:30:12] de quartiers différents, de niveaux sociaux différents
[00:30:12 → 00:30:17] qui venaient tous en centre-ville se faire des souvenirs communs autour de la tradition de Noël.
[00:30:18 → 00:30:21] Donc le motif invoqué pour l'annulation de ce marché
[00:30:21 → 00:30:24] qu'il y a eu quand même des prestataires qui ont répondu,
[00:30:24 → 00:30:26] il y a Eux 7 plis qui ont été

ouverts,
[00:30:26 → 00:30:29] a été je cite une évolution des besoins de la ville
[00:30:29 → 00:30:32] et nous aimerions que vous nous précisiez ce qui motive
[00:30:32 → 00:30:40] ou ce qu'est exactement ce que vous entendez par une évolution des besoins qui justifie l'annulation de cette manifestation.
[00:30:41 → 00:30:45] Merci, M. Vastel. Je vais donc vous répondre en ce qui concerne les conventions aux associations.
[00:30:45 → 00:30:52] Je vous laisse faire une demande écrite. Elles vous seront donc communiquées ou mises à disposition pour que vous puissiez les consulter sur les déménagements.
[00:30:52 → 00:30:57] Alors évidemment, il a fallu faire appel à des prestataires différents d'abord parce que vous en conviendrez.
[00:30:58 → 00:31:02] Ce n'est pas du tout le même exercice que de déménager une école. En l'occurrence, c'est l'école des ormeaux.
[00:31:03 → 00:31:05] qu'une halle maraîchère, première chose.
[00:31:05 → 00:31:07] Deuxième chose, le marché
[00:31:07 → 00:31:08] comporte différents commerçants
[00:31:08 → 00:31:10] qui ont chacun des vitrines
[00:31:10 → 00:31:12] différentes les unes des autres et donc
[00:31:12 → 00:31:15] il faut faire appel à chaque fois à leurs prestataires
[00:31:15 → 00:31:16] différents qui sont
[00:31:16 → 00:31:19] propriétaires du modèle de vitrine.
[00:31:19 → 00:31:20] Donc oui ça a demandé
[00:31:20 → 00:31:22] du temps et de l'argent et c'est ce qui était d'ailleurs
[00:31:22 → 00:31:25] prévu dans le projet que vous avez
[00:31:25 → 00:31:27] vous-même monté. Donc je suis un peu étonnée
[00:31:27 → 00:31:29] de votre question. Enfin la
[00:31:29 → 00:31:31] question sur Noël, ne vous inquiétez
[00:31:31 → 00:31:33] pas, les petits fontenésiens,

les petites
[00:31:33 → 00:31:34] fontenésiennes et tous les fontenaysiens
[00:31:34 → 00:31:36] pourront fêter Noël
[00:31:36 → 00:31:38] dans la ville de Fontenay-aux-Roses. Nous avons
[00:31:38 → 00:31:40] simplement annulé le marché qui avait été
[00:31:40 → 00:31:42] produit par votre équipe, car
[00:31:42 → 00:31:44] nous ne partageons pas les mêmes volontés
[00:31:44 → 00:31:46] pour cette fête. Et vous découvrirez donc
[00:31:46 → 00:31:48] nos festivités de Noël avec tous les
[00:31:48 → 00:31:50] fontenaisiens au mois de décembre.
[00:31:51 → 00:31:52] S'il n'y a pas d'autres questions sur
[00:31:52 → 00:31:54] ces décisions prises depuis
[00:31:54 → 00:31:57] le dernier Conseil municipal...
[00:31:57 → 00:31:59] Ah, Madame Collet !
[00:31:59 → 00:32:01] Juste avant de faire
[00:32:01 → 00:32:02] ma question,
[00:32:02 → 00:32:06] Claudine Antonucci a un petit problème
[00:32:06 → 00:32:08] de santé là à l'instant
[00:32:08 → 00:32:10] elle vient d'envoyer son pouvoir
[00:32:10 → 00:32:12] à Muriel Galante-Guilleminot
[00:32:12 → 00:32:13] donc le secrétariat devrait l'avoir reçu
[00:32:13 → 00:32:15] c'est ce qui fait
[00:32:15 → 00:32:17] ce qui explique mon retard
[00:32:17 → 00:32:19] dont je vous prie de m'excuser
[00:32:19 → 00:32:22] ma question
[00:32:22 → 00:32:24] c' est la même que j'ai en commission
[00:32:24 → 00:32:25] demandé
[00:32:25 → 00:32:28] pour la géothermie
[00:32:28 → 00:32:30] l'arrêté du 2 juillet
[00:32:30 → 00:32:31] s'il vous plaît, merci
[00:32:31 → 00:32:35] Même chose, il vous sera donc communiqué ou mis à disposition.

[00:32:36 → 00:32:38] Je vous propose donc de passer à l'adoption du procès verbal
[00:32:38 → 00:32:41] du Conseil municipal du 18 juin 2026.
[00:32:42 → 00:32:45] Le PV a été envoyé aux élus le 16 septembre 2026,
[00:32:45 → 00:32:49] nous n'avons pas reçu de remarques de la part des élus.
[00:32:49 → 00:32:51] Je vous pose donc de l' adopter.
[00:32:53 → 00:32:54] Oui monsieur Renaud ?
[00:32:54 → 00:32:58] Donc monsieur Renault ne prend pas part au vote.
[00:33:00 → 00:33:01] Pardon.
[00:33:02 → 00:33:03] Nous allons donc rentrer dans l'ordre du jour
[00:33:03 → 00:33:04] de ce conseil municipal.
[00:33:04 → 00:33:09] Nous avons 18 points inscrits à l'ordre du jour, ont été déposés par les élus de
[00:33:09 → 00:33:17] l'opposition un amendement à la délibération numéro 8 et 5 questions que nous traiterons
[00:33:17 → 00:33:18] à la fin de l'ordre du jour.
[00:33:21 → 00:33:25] Je vous propose tout de suite de commencer avec la délibération numéro 1 qui est
[00:33:25 → 00:33:31] la présentation du rapport annuel 2025 de la Société publique locale Géossud 92
[00:33:31 → 00:33:33] présentée d'abord par Monsieur Messier.
[00:33:33 → 00:33:50] Oui, alors la société publique locale Géosud 92 a été constituée le 22 avril 2024. Son capital est réparti entre quatre collectivités actionnaires qui sont Lecyperec ainsi que trois communes en Fontenay-aux-Roses, Sceau et Bourg-la-Reine.
[00:33:51 → 00:34:04] Conformément aux dispositions du Code général des collectivité territoriales, les collectivités territoriales actionnaires d'une société publque sont destinataires d'un rapport annuel rendant compte de l'activité de celles-ci et soumis à leur organe délibérant.
[00:34:04 → 00:34:24] Alors l'exercice qui a été clos le 31 décembre 2025 constitue le premier exercice de cette société. Vous avez donc eu le rapport en annexe

du document du Conseil municipal et c'est donc le premier rapport établi par la société. Et donc pour la présentation, ça sera Madame Julie Charita, directrice de la Société Géosuite, qui va vous en parler.
[00:34:24 → 00:34:40] — Je vais donc suspendre la séance pour que Mme Charita puisse nous faire la présentation de son rapport. On fait une suspension, donc à la présentition. Et après, nous reprendrons la séiance pour la partie dédiée plutôt aux questions.
[00:34:40 → 00:34:41] Je vous laisse la parole, Mme Sharita.
[00:34:41 → 00:34:47] bonsoir à tous je remercie madame la maire et le conseil municipal de m'inviter pour
[00:34:47 → 00:34:54] la présentation de ce rapport donc effectivement comme l'a dit monsieur messier la société publique
[00:34:54 → 00:35:02] locale j'ai au sud a été créée le 22 avril 2024 avec un capital social de 2 millions 500
[00:35:02 → 00:35:08] mille euros répartis entre quatre actionnaires donc le cipérec qui est majoritaire avec 52% des
[00:35:08 → 00:35:15] et une participation à hauteur de 1,3 millions d'euros la ville de fontenay aux roses à hauteur
[00:35:15 → 00:35:22] de 27 % avec une participation de 675 milles euros la ville deux sceaux représente 17% du
[00:35:22 → 00:35:28] capital pour un apport de 425 000 euros est la ville deborah rennes avec cent mille euros
[00:35:28 → 00:35:36] représentent 4% l'objet social de la société c'est la création le développement et l'exploitation
[00:35:36 → 00:35:42] du réseau de chaleur à base de géothermie sur les villes de fontenay saut et bourg-la-reine la
[00:35:42 → 00:35:49] société dispose d'instances notamment un conseil d'administration dans lequel les quatre actionnaires
[00:35:49 → 00:35:56] sont représentés le conseil administration s'est réuni à cette reprise lors de

cet exercice
[00:35:56 → 00:36:02] l'assemblée générale une fois la clôture de l'exercice pour valider le présent rapport
[00:36:02 → 00:36:08] notamment, et la commission d'appel d'offres s'est réunie également à deux reprises pour
[00:36:08 → 00:36:15] l'attribution de marché. La société sur le premier exercice disposait de 2 membres du personnel un
[00:36:15 → 00:36:19] ingénieur et un gestionnaire administratif et comptable et la société ne détient aucune
[00:36:19 → 00:36:26] participation au sein d'autres sociétés. Donc ce premier exercices social est un peu particulier
[00:36:26 → 00:36:33] notamment dans sa durée puisqu'il ne dure pas 12 mois mais 20 mois donc du 22 avril 2024 au 31
[00:36:33 → 00:36:41] décembre 2025 cette année a été consacrée à la réalisation des études de maîtrise d'oeuvre tant
[00:36:41 → 00:36:46] sur la partie sous sol c'est-à-dire la réaliser du futur forage que de la surface donc la création
[00:36:46 → 00:36:54] de la centrale et le déploiement du réseau sur tout le territoire concerné.
[00:36:56 → 00:37:00] Le 18 décembre 2024, la préfecture a également accordé
[00:37:00 → 00:37:05] le permis d'exploration minée au CIPEREC dont l'ASPL jouit
[00:37:05 → 00:37:08] dans le cadre de la délégation de services publics
[00:37:08 → 00:37:12] qui a été signée le 3 juillet 2025 pour une durée de 35 ans.
[00:37:12 → 00:37:23] On a également été lancé le marché de forage qui a été attribué lors de la commission d'appel à l'offre d'octobre 2025.
[00:37:24 → 00:37:32] Et on a également lancée, suite à l''attribution de la dégagation de services publics, les premiers échanges commerciaux avec les futurs abonnés,
[00:37:32 → 00:37:36] donc les bailleurs sociaux, les

collectivités, les copropriétaires, etc.
[00:37:36 → 00:37:41] La mise en service du réseau est prévue pour octobre 2028.
[00:37:41 → 00:37:54] Sur le plan financier, l'exercice se solde par un résultat net déficitaire de 222 300 euros et 78 centimes, ce qui est une situation normale en phase de démarrage.
[00:37:55 → 00:38:03] La particularité de ce type de projet est de devoir porter l'ensemble des investissements avant d'avoir les recettes liées à la vente de chaleur.
[00:38:03 → 00:38:21] Le bilan total s'élève à 3 752 596 euros, avec une trésorerie disponible le 31 décembre de 356 614 euros.
[00:38:22 → 00:38:28] La métropole du Grand Paris a accordé une subvention d'investissement de 1,3 million d'euros.
[00:38:30 → 00:38:36] Il a été proposé et validé que le résultat soit affecté aux comptes report à nouveau.
[00:38:37 → 00:38:44] Plusieurs conventions réglementées au sens de l'article L225-37-4 du Code du commerce ont été signées,
[00:38:45 → 00:38:48] notamment la mise à disposition des locaux par le CIPEREC.
[00:38:49 → 00:38:56] Aujourd'hui les équipes de la société sont accueillies dans des locauts de bureaux au siège du CIPEREC.
[00:38:57 → 00:39:01] Également une convention d'avance en compte courant avec le Ciperec pour un montant de 2 millions d'euros
[00:39:01 → 00:39:07] rémunérés à hauteur de 1,5% par an et qui permet d'assurer la trésorerie
[00:39:07 → 00:39:09] et le fonds de roulement de la société.
[00:39:09 → 00:39:12] Pour l'instant, cette ACCA n'a pas été déclenchée.
[00:39:13 → 00:39:17] Une troisième convention a été signée en 2025 concernant
[00:39:17 → 00:39:21] la mise à disposition de personnel mais avec une entrée en vigueur
[00:39:21 → 00:39:26] au 1er janvier 2026 et qui concerne un directeur technique
[00:39:26 → 00:39:30] mis à disposition ou à hauteur

de 25% du temps de travail.
[00:39:30 → 00:39:47] S'agissant du gouvernement de l'entreprise, il est précisé que les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées. La présidence est assurée par le CIPEREC qui est représenté par Marie-Pier Limoges et la Direction Générale est assuurée par moi-même.
[00:39:48 → 00:39:53] Aucun jeton de présence ni de rémunération n'a été versé aux administrateurs de la société.
[00:39:55 → 00:40:03] Les perspectives pour 2026 portent sur la conclusion des prêts nécessaires au financement, le démarrage des travaux de forage et la poursuite de la commercialisation du réseau.
[00:40:05 → 00:40:07] J'en ai terminé pour la présentation de ce rapport.
[00:40:12 → 00:40:14] Merci Madame Charita.
[00:40:15 → 00:40:22] Nous allons rouvrir la séance et je vais devoir procéder à l'appel puisque comme il y a eu pas mal d'arrivées entre temps on va le refaire pour être bien sûr.
[00:40:22 → 00:40:52] Du coup, Gilles Mergy, Astrid Brobecker a donné pouvoir à Monsieur Messier. Maxime Messier, Léa-Iris Poggi, Jean-Yves Sommier, Sophie de Quatrebarbes, Michel Fay, Sarah Tissandier, Lamine Dia, Catherine Goindin, Moussa Koné-Diallo, Nadej Hammoudi, Jean Jacques Fredouille, Hélène Sol, Dominique Fruchter, Antoine Petit, Aline Venturini, Christine Vicari a donné
[00:40:52 → 00:40:57] pouvoir à monsieur faille emmanuel durand noël joua dit présent stein van
[00:40:57 → 00:41:06] oosteren cécile poutier yacine benachour florian bière à Hajar Bousada n'est
[00:41:06 → 00:41:12] toujours pas arrivé ni non poncé muriel galant de guimino claudie
[00:41:12 → 00:41:16] nadonci a donné pouvoir à madame gallande guiminault est ce que vous me
[00:41:16 → 00:41:23] le confirmez ils ont paru sur le pouvoir pour le moment on vous pourrait régler
[00:41:23 → 00:41:32] ça à la pause avec les allants. Monsieur Laurent Vastel, Michel Renaud, Pierre-Henri
[00:41:32 → 00:41:34] Constant a donné pouvoir à monsieur Vastel, Guillaume Laurencin a donné
[00:41:34 → 00:41:40] pouvoir à madame Collet, madame

Malika Assante et madame Cécile Collet.
[00:41:41 → 00:41:46] Très bien, la séance est donc réouverte. Y a-t-il des questions sur cette
[00:41:46 → 00:41:52] présentation du rapport ? Monsieur Vastele. Bien, madme la maire, oui en effet
[00:41:52 → 00:41:56] comme vous le savez c'est un sujet qui nous est cher puisque nous avons
[00:41:56 → 00:42:03] lancé ce projet, je crois parce que c'est un sujet d'intérêt général majeur pour
[00:42:03 → 00:42:07] l'ensemble des fontenasiens et en particulier pour les plus fragiles. On voit d'ailleurs
[00:42:07 → 00:42:13] que l'actualité nous renforce dans cette conviction avec la flambée des prix de l'énergie
[00:42:13 → 00:42:21] qui ne cessent d'augmenter et finalement avoir une production qui peut avoir un coût
[00:42:21 → 00:42:27] régulés, beaucoup moins chers actuellement en tout cas que le prix de l'énergie, nous
[00:42:27 → 00:42:32] paraissait être une solution intéressante et importante avec en plus une énergie renouvelable,
[00:42:32 → 00:42:36] verte et tout à fait irréprochable d'un point de vue écologique, remplaçant bien
[00:42:36 → 00:42:42] souvent des chaudières à gaz qui elles sont polluantes et portent une empreinte carbone
[00:42:42 → 00:42:43] significative.
[00:42:43 → 00:42:47] Je voudrais d'abord remercier le travail qui a été fait par la directrice de Géosuite
[00:42:47 → 00:42:48] 92, qui a fait un travail remarquable.
[00:42:48 → 00:42:53] le projet tel qu'il a été conçu
[00:42:53 → 00:42:55] notamment grâce à son travail
[00:42:55 → 00:42:57] n'a pas subi la moindre modification
[00:42:57 → 00:43:00] de la part de l'équipe nouvellement élue
[00:43:00 → 00:43:01] et pourtant quand on écoutait les discours

[00:43:01 → 00:43:04] de campagne ça n'était pas forcément acquis
[00:43:04 → 00:43:06] d'avance et donc je tiens
[00:43:06 → 00:43:07] à l'en féliciter, ça prouve
[00:43:07 → 00:43:09] la qualité du travail qui a été réalisé
[00:43:09 → 00:43:10] par ces services
[00:43:10 → 00:43:12] donc merci Madame Charita
[00:43:12 → 00:43:14] moi j'aurais simplement
[00:43:14 → 00:43:16] deux ou trois questions
[00:43:16 → 00:43:18] qui sont plus des questions d'actualité.
[00:43:18 → 00:43:19] C'est vrai qu'ils ne portent pas sur l'exercice 2025,
[00:43:20 → 00:43:22] mais on sait qu'on a pris quand même
[00:43:22 → 00:43:24] pas mal de retard entre le calendrier
[00:43:24 → 00:43:25] qui était initialement prévu
[00:43:25 → 00:43:28] et l'exclusion effective
[00:43:28 → 00:43:30] du forage au panorama.
[00:43:31 → 00:43:32] On sait que
[00:43:32 → 00:43:34] les foreuses sont
[00:43:34 → 00:43:36] des outils qui sont extrêmement coûteux
[00:43:36 → 00:43:38] et donc que la location se fait longtemps
[00:43:38 → 00:43:40] en amont et que tout retard
[00:43:40 → 00:43:41] justifie deux pénalités
[00:43:41 → 00:43:43] et donc j'aimerais connaître
[00:43:43 → 00:43:44] le montant des pénalities de retard
[00:43:44 → 00:43:50] qui ont été finalement induites par ce retard du début des travaux.
[00:43:50 → 00:43:53] Et comment seront-elles réglées ?
[00:43:53 → 00:43:57] Parce qu'il est peu probable que les villes de Sceau et Bollarenne envisagent
[00:43:57 → 00:43:59] de façon spontanée, en tout cas,
[00:44:00 → 00:44:03] de payer pour un retard qui ne peut pas leur être imputé.
[00:44:05 → 00:44:08] Donc quel prorata qui paye ?
[00:44:08 → 00:44:11] Et enfin, toujours l'éternelle

question du terrain de foot
[00:44:11 → 00:44:14] puisque nous avions négocié avec le territoire
[00:44:14 → 00:44:16] une rénovation accélérée du terrain d'honneur.
[00:44:16 → 00:44:18] Elle a, semble-t-il, disparu
[00:44:18 → 00:44:20] du plan pluriannuel
[00:44:20 → 00:44:21] d'investissement du territoire
[00:44:21 → 00:44:24] et elle avait pourtant été votée en décembre
[00:44:24 → 00:44:26] dernier lors du budget
[00:44:26 → 00:44:27] avec 3 millions et demi
[00:44:27 → 00:44:29] qui avaient été crédités pour les travaux du panorama.
[00:44:31 → 00:44:32] On ne voit plus aujourd'hui
[00:44:32 → 00:44:34] que de simples études
[00:44:34 → 00:44:36] on mesure d'ailleurs une certaine
[00:44:36 → 00:44:37] déception y compris jusque dans vos rangs
[00:44:37 → 00:44:40] puisque certains de vos adjoints
[00:44:40 → 00:44:41] s'épandent sur
[00:44:41 → 00:44:44] les réseaux sociaux et sur Youtube en expliquant
[00:44:44 → 00:44:45] qu'ils ont échoué
[00:44:45 → 00:44:47] à faire ce qu'il voulait
[00:44:47 → 00:44:50] donc très clairement
[00:44:50 → 00:44:52] quel est le calendrier pour la rénovation
[00:44:52 → 00:44:53] du terrain de foot qui est attendu
[00:44:53 → 00:44:55] par un certain nombre de jeunes fonctionnés
[00:44:55 → 00:44:59] Merci à vous
[00:44:59 → 00:45:02] Monsieur Messier va commencer par vous répondre et je vais compléter
[00:45:02 → 00:45:05] Alors sur la première partie
[00:45:05 → 00:45:07] à ce jour dans le conseil d'administration il n'y a eu aucune pénalité
[00:45:07 → 00:45:09] qui a été demandée par rapport
[00:45:09 → 00:45:11] au retard, puisqu'en fait le retard
[00:45:11 → 00:45:13] n'était pas dans l'évélé que

vous imaginez
[00:45:13 → 00:45:23] Je crois que le forage, au tout début, était prévu en avril. Là, effectivement, il va commencer sous contrôle d'un charité en octobre. Donc aujourd'hui, il n'y a pas eu de pénalités de retard signifiées dans les contrats.
[00:45:25 → 00:45:40] Merci M. Messier. Si je peux redonner quand même quelques éléments à la suite de l'intervention de M. Vastel. Alors dire qu'il n'ya pas eu la moindre modification de la part de notre équipe est quand même presque faux puisque notre équipes a quand même beaucoup travaillé sur ce sujet de la géothermie en début de mandat.
[00:45:40 → 00:45:48] D'abord, nous avons mis en place des réunions d'information. C'est trop fort, il semble. Nous avons mis
[00:45:48 → 00:45:52] en place beaucoup de réuniones d'informations avec les citoyens, avec lesquelles nous avons pu échanger
[00:45:52 → 00:45:58] la société Géosuite 92, le SIPEREC était présent pour répondre à leurs questions, pour montrer
[00:45:58 → 00:46:02] l'importance de ce projet, expliquer, faire preuve de pédagogie et puis que nous puissions aussi,
[00:46:02 → 00:46:08] nous, se faire une idée sur le projet et sur le contenu de ce project. Donc déjà, de ce côté-là,
[00:46:08 → 00:46:15] Nous avons fait beaucoup plus que ce qu'il y avait quand nous sommes arrivés. Ensuite, nous avons travaillé pour trouver des solutions pour l'équipe de football
[00:46:15 → 00:46:22] que vous aviez largement pénalisé dans ces projets de géothermie. Vous ne leur avez trouvé aucune solution pour la pratique de leurs sports ?
[00:46:22 → 00:46:30] Non. Je vous vois dire si. Vous aviez négocié un créneau de foot à Bourg-la-Reine. C'est largement insuffisant pour les 500 licenciés
[00:46:30 → 00:46:34] que représente actuellement l'ASF Football de Fontenay-aux-Roses.
[00:46:34 → 00:46:38] Et donc, nous avons passé plusieurs semaines à travailler avec les villes autour

[00:46:38 → 00:46:40] que je remercie vraiment chaleureusement,
[00:46:40 → 00:46:43] notamment les villES de Bagneux, Clamart, Bourg-la-Reine et Chatillon
[00:46:43 → 00:46:45] qui vont accueillir nos équipes.
[00:46:46 → 00:46:48] Et ça, ce n'est pas un travail que vous aviez fait, nous l'avons fait.
[00:46:49 → 00:46:51] En ce qui concerne la rénovation du stade,
[00:46:51 → 00:46:52] c'est un travail qu'on a fait en 2018
[00:46:52 → 00:46:55] et que nous faisons toujours aussi avec Valais Sud Grand Paris.
[00:46:55 → 00:46:57] Nous continuons les discussions avec eux.
[00:46:57 → 00:47:00] Je ne sais pas d'où vous tenez votre information sur le PPI
[00:47:00 → 00:47:02] mais voilà nous travaillons sur les différentes options
[00:47:02 → 00:47:04] qui est possible d'envisager parce qu'encore une fois
[00:47:04 → 00:47:06] vous dites que vous avez bouclé des choses
[00:47:06 → 00:47:08] mais il n'y avait rien de tout monsieur Vastel
[00:47:08 → 00:47:09] il y avait des promesses
[00:47:09 → 00:47:12] et c'est tout, et les promesses ne font pas
[00:47:12 → 00:47:14] des solutions pour les fontanésiens
[00:47:14 → 00:47:17] Monsieur Dia veut compléter
[00:47:17 → 00:47:19] Oui si vous me permettez de complétez
[00:47:19 → 00:47:21] parce que je ne veux pas laisser monsieur Vastel utiliser mes propos
[00:47:21 → 00:47:23] contre la majorité
[00:47:23 → 00:47:25] pour se faire bien voir lui alors que
[00:47:25 → 00:47:27] la situation pour laquelle j'ai exprimé
[00:47:27 → 00:47:29] ma déception elle est déjà
[00:47:29 → 00:47:30] de son fait pour commencer
[00:47:30 → 00:47:33] c'est lui qui a choisi cet

emplacement
[00:47:33 → 00:47:35] pour le projet de géothermie alors qu'il y en avait un autre
[00:47:35 → 00:47:36] qui était potentiellement possible
[00:47:36 → 00:47:39] il a choisis en anticipant des choses
[00:47:39 → 00:47:41] pour lesquelles il n'avait absolument aucune garantie
[00:47:41 → 00:47:42] c' est lui qui nous a mis dans ces situations
[00:47:42 → 00:47:44] c' et aussi lui qui avait fait des fausses promesses
[00:47:44 → 00:47:46] en disant effectivement qu'ils avaient des créneaux
[00:47:46 → 00:47:47] de substitution
[00:47:47 → 00:47:52] sur lesquels ils avaient conclu
[00:47:52 → 00:47:53] des accords avec des villes voisines
[00:47:53 → 00:47:54] ce qui est encore une fois faux
[00:47:54 → 00:47:56] vous pouvez dire tout ce que vous voulez
[00:47:56 → 00:47:57] c'et nous qui gérons ça
[00:47:57 → 00:48:00] jusqu'à présent, c'ets nous qui sommes au contact
[00:48:00 → 00:48:01] des villes pour essayer de trouver des solutions
[00:48:01 → 00:48:04] pour le club du foot, j'aimerais vraiment
[00:48:04 → 00:48:06] pouvoir dire que les créneaux
[00:48:06 → 00:48:07] ils existent, ils ont été conclus avant nous
[00:48:07 → 00:48:09] c'est pas le cas en fait, c'était tout simplement faux
[00:48:09 → 00:48:11] je suis encore au téléphone avec des gens pour demander des créneau
[00:48:11 → 00:48:13] donc voilà si vous voulez vous pouvez mentir
[00:48:13 → 00:48:14] mais...
[00:48:14 → 00:48:20] ok bah dites moi, quel créneu est-ce que
[00:48:20 → 00:48:21] vous aviez négocié ?
[00:48:21 → 00:48:24] non attendez, quel crèneu est ce que vous avez négoció ?

[00:48:24 → 00:48:25] on a même voté une convention avec Bourg-Larraine
[00:48:25 → 00:48:28] pour quel type de créneux ? Je peux vous dire exactement combien
[00:48:28 → 00:48:30] de créeneus on a besoin, combien est-CE que vous en aviez ? Dites moi
[00:48:30 → 00:48:32] écoutez l'ensemble des
[00:48:32 → 00:48:35] Aujourd'hui, le planning du club de foot, c'est quasiment celui que nous avions mis au point.
[00:48:36 → 00:48:37] C'est quoi le planning ?
[00:48:37 → 00:48:40] Globalement, il faut rappeler aussi quand même que les seules équipes qui étaient empaquetées
[00:48:40 → 00:48:42] étaient des équipes à 11 ans.
[00:48:43 → 00:48:45] Ça fait combien d'équipes, M. Vastel ?
[00:48:45 → 00:48:49] Des créneaux qui étaient prévus malgré les travaux et en se poussant sur les différents...
[00:48:49 → 00:48:51] Vous ne répondez pas à ma question, ça fait combien de créneau ?
[00:48:51 → 00:48:52] Les créneaus, ils étaient prévenus.
[00:48:53 → 00:48:54] Alors je n'ai plus de tête exactement le nombre de crénaux.
[00:48:55 → 00:48:59] D'accord, on a besoin très exactement de 4 à 5 créneauts de match le week-end.
[00:48:59 → 00:49:01] Vous aviez négocié combien de crénos avec Boulogne ?
[00:49:01 → 00:49:02] On avait suffisamment de créno.
[00:49:02 → 00:49:08] — Combien ? — Écoutez, je suis désolé. Mais combien il y a de créneaux au club de tennis ?
[00:49:08 → 00:49:12] — Ça peut répondre pas à la question. Je vais répondre à la questions en votre place. Vous vouliez pas y répondre.
[00:49:12 → 00:49:16] Vous aviez deux créneau. Un créneux du samedi soir et un créneu du dimanche soir à Bourg-la-Reine.
[00:49:16 → 00:49:20] Ce n'est pas suffisant, d'autant plus que le dimanche noir, à 18h30, pour faire venir des équipes qui viennent parfois
[00:49:20 → 00:49:25] de Villeneuve-Lagarennes, ce

n'était pas possible. C'est donc un crémeau que la section foot a décidé d'abandonner.
[00:49:25 → 00:49:30] Donc on a gardé un seul créneur qui, effectivement, vous aviez potentiellement négocié avant nous.
[00:49:30 → 00:49:33] il nous manquait donc encore trois créneaux
[00:49:33 → 00:49:34] sur lesquels vous n'aviez pas travaillé
[00:49:34 → 00:49:36] et qu'il a fallu qu'on trouve par nous-mêmes
[00:49:36 → 00:49:38] nous en avions trouvé deux, il nous en manque
[00:49:38 → 00:49:40] encore un malheureusement finalement on va trouver
[00:49:40 → 00:49:42] une solution potentiellement de repli à Fontenay-aux-Roses
[00:49:42 → 00:49:44] mais qui ne convenait pas, ça prouve bien
[00:49:44 → 00:49:46] que vous n''aviez Pas fait le travail
[00:49:46 → 00:49:48] que nous avons dû faire un travail contrairement aux promesses
[00:49:48 → 00:49:49] que vous aviez faites
[00:49:49 → 00:50:03] Laurent, il n'y avait pas de micro.
[00:50:04 → 00:50:05] Tu n'es pas enregistré.
[00:50:10 → 00:50:12] Bon, on peut répondre quand même ?
[00:50:12 → 00:50:14] L'opposition n'a plus le droit
[00:50:14 → 00:50:20] de répondre. Là, ça fonctionne.
[00:50:22 → 00:50:24] Peut-être qu'on ne va pas faire un débat
[00:50:24 → 00:50:25] entre deux personnes uniquement.
[00:50:25 → 00:50:27] Madame Guimino avait demandé la parole.
[00:50:27 → 00:50:29] Je vais donc lui souhaiter la parole
[00:50:29 → 00:50:42] Je demandais la parole pour que vous interveniez pour éviter en fait cette harangue d'un des élus auprès d'une ancienne maire qui lui dit combien de créneaux ? Combien de crénaux ?
[00:50:42 → 00:50:51] Je note tout de même que sur

les cinq, donc il y en a deux qui sont admis. Oui, oui, vous avez trouvé les deux et les trois autres. On a certainement les courriers.
[00:50:51 → 00:51:06] On pourrait vous les montrer. L'idée, c'est que vous fassiez toujours mieux. Donc déjà on a perdu 6 mois pour arriver exactement au même projet, à moins comme M. Dien le dit, il y avait un autre endroit.
[00:51:06 → 00:51:26] Eh bien, dès que vous arriviez aux affaires, il fallait en parler de cet autre endroit si vraiment vous vouliez faire différent. Là on a perdu 7 mois, on a perdus de l'argent. Je ne sais pas comment il se fasse que dans un chantier qui a du retard, la ville de Fontenay-aux-Roses n'ait aucune pénalité.
[00:51:26 → 00:51:45] Moi, je n'ai jamais vu ça de ma vie. Vous vous prenez six mois dans le nez, vous avez forcément des pénalités. Bon, maintenant, c'est peut-être le miracle du fait que vous soyez là et je le souhaite pour les fontenésiens puisque ça pourrait nous greffer encore sur la gestion de notre ville.
[00:51:45 → 00:52:05] Quant au plus, Madame la maire, je n'ai pas compris quels étaient les plus que vous avez acquis pendant les six mois de retard que vous aviez pris pour un projet qui, pour moi, à la lecture, est exactement texto la même chose que nous avions proposé.
[00:52:05 → 00:52:22] Donc pouvez-vous me rappeler, comme le fait avec tellement d'impétuosité ? Moi je vous le demande Madame la maire. Gentiment s'il vous plaît signalez moi les 4 ou 5 plus qui ont été apportés au projet. Merci Madame la mère.
[00:52:22 → 00:52:32] Alors, Mme Galante-Guilleminot, j'ai commencé par vous rappeler ces plus. Donc je ne vais pas répéter ce que j' ai déjà dit. Ensuite, M. Dia... Non, c'est mon temps de parole maintenant, Mlle Galante-Guilleminot. Je ne vous laissez pas parler.
[00:52:32 → 00:52:40] Je vous ai écoutés jusqu'à la fin. Donc maintenant, je vais m'exprimer. M. Dia a été très clair avec vous. Il y a un seul des créneaux que vous aviez que nous avons utilisés.
[00:52:40 → 00:52:48] Donc on allait chercher 4 autres et ce ne fut pas simple et ce n'était pas des

petits créneux. Donc non. Ensuite on vous dit et M. Messier vous dit qu'il n'y a pas de pénalité.
[00:52:48 → 00:52:55] c'est qu'il n'y a pas de pénalité. Vous y croyez, vous y croyez pas ? Ce n'est pas la question. Il n'en a pas. Et pourquoi ? Parce que peut-être on a une bonne équipe projet
[00:52:55 → 00:53:03] qui a bien mené le projet et qui a rattrapé le retard. Et d'ailleurs j'ai envie de vous dire, le retard n'était pas que causé par notre faute parce que si on se souvient bien
[00:53:03 → 00:53:11] le forage aurait dû commencer bien avant l'élection. Donc le retard il était aussi pris durant votre équipe. Donc il faut aussi à un moment donné remettre les choses
[00:53:11 → 00:53:14] avaient leur place. Madame Collet,
[00:53:14 → 00:53:18] allez-y. Ma question est simple.
[00:53:18 → 00:53:19] Y a-t-il une autorisation
[00:53:19 → 00:53:21] de forage qui a été délivrée
[00:53:21 → 00:53:23] à Géosud ?
[00:53:23 → 00:53:25] Si oui, quand ?
[00:53:25 → 00:53:28] Pourquoi n'a-telle pas été publiée
[00:53:28 → 00:53:29] sur le site Internet ?
[00:53:29 → 00:53:31] Pourquoi n'tel pas été affichée au fronton
[00:53:31 → 00:53:33] de la mairie ? Pourquoi n'Tel pas était communiquée
[00:53:33 → 00:53:36] au conseil municipal ?
[00:53:36 → 00:53:38] Il me semble que cet arrêté est très ancien et date
[00:53:38 → 00:53:40] de votre équipe. On va vérifier puis vous aurez
[00:53:40 → 00:53:42] les réponses mais il me semble qu'il date de 2025.
[00:53:42 → 00:53:44] Donc c'est votre travail, encore
[00:53:44 → 00:53:46] une fois que vous mettez en cause.
[00:53:46 → 00:53:48] Je vous propose donc que nous passions
[00:53:48 → 00:53:50] à la suite, il s'agissait d'une prise d'acte

[00:53:50 → 00:53:52] nous allons juste repasser à l'adoption
[00:53:52 → 00:53:54] du procès verbal du conseil
[00:53:54 → 00:53:55] municipal précédent
[00:53:55 → 00:53:58] nous allons juster passer au vote puisque nous ne l'avons pas
[00:53:58 → 00:54:00] fait précédemment. Qui est contre
[00:54:00 → 00:54:04] ce PV ? Qui s'abstient ?
[00:54:04 → 00:54:04] Madame Collet s'obtient
[00:54:04 → 00:54:08] Il faudrait peut-être lever la main
[00:54:08 → 00:54:10] quand vous abstenez, je pense que c'est le principe du vote
[00:54:10 → 00:54:13] Donc abstention de la part de l'opposition
[00:54:13 → 00:54:14] Merci
[00:54:14 → 00:54:20] Nous allons passer à la délibération numéro 2 qui concerne l'adoption du règlement intérieur
[00:54:20 → 00:54:27] du conseil municipal et je cède la parole à madame Poncey. Merci madame la maire. Conformément
[00:54:27 → 00:54:33] à l'article 2121-8 du code général des collectivités territoriales, dans les communes
[00:54:33 → 00:54:36] de plus de 1000 habitants et plus le conseil municipale établit son règlement
[00:54:36 → 00:54:40] intérieure dans les six mois qui suivent son installation. Celui ci fixe les règles
[00:54:40 → 00:54:43] de fonctionnement interne du conseils municipal. Son contenu est librement
[00:54:43 → 00:54:48] déterminé par le conseil municipal sous réserve du respect des dispositions législatives et
[00:54:48 → 00:54:52] réglementaires en vigueur il ne peut ainsi comporter que des disposions relatives au
[00:54:52 → 00:54:56] fonctionnement du conseil municipale ou destinée à en préciser les modalités d'application le
[00:54:56 → 00:55:02] conseil est ainsi invité à adopter le règlement intérieur qui figurent en annexe en commission

[00:55:02 → 00:55:06] municipales mardi nous sommes mis d'accord avec l'opposition sur quatre corrections apportées
[00:55:06 → 00:55:10] aux règlements je vous propose donc d'acter la prise en compte de ces modifications et
[00:55:10 → 00:55:12] et de délibérer sur l'adoption du règlement intérieur.
[00:55:14 → 00:55:15] Merci, Mme Poncet.
[00:55:15 → 00:55:17] Merci pour le travail que vous avez fait avec
[00:55:17 → 00:55:19] M. Sommier pour la rédaction de ce rapport.
[00:55:19 → 00:55:21] Je tiens à rappeler aussi que dans la
[00:55:21 → 00:55:23] construction de la réduction de ce règlement
[00:55:23 → 00:55:25] intérieur, des réunions ont lieu avec l'opposition
[00:55:25 → 00:55:27] pour se mettre d'accord sur ce règnement
[00:55:27 → 00:55:29] intérieur et donc je ne doute pas que nous allons pouvoir
[00:55:29 → 00:55:33] le voter collectivement. Mme Collet ?
[00:55:33 → 00:55:33] J'ai la parole.
[00:55:34 → 00:55:38] Je ne vais pas être interrompue. Alors, Mlle Collet,
[00:55:38 → 00:55:39] jusqu'à maintenant, personne ne vous a interrompu, donc je pense
[00:55:39 → 00:55:41] que vous pouvez parler, en effet. Relisez le PV.
[00:55:41 → 00:55:45] Non parce que j'ai 11 pages
[00:55:45 → 00:55:47] donc j'aimerais pouvoir les lire
[00:55:47 → 00:55:49] je préviens
[00:55:49 → 00:55:53] Alors 11 pages mais pas 20 minutes s'il vous plaît
[00:55:53 → 00:55:56] donc allez-y mais rapidement et allez au fait
[00:55:56 → 00:55:58] Alors
[00:55:58 → 00:56:00] déjà
[00:56:00 → 00:56:03] ce que je ne suis pas interrompue

[00:56:03 → 00:56:05] c'est pas vrai, le PV que vous venez d'adopter
[00:56:05 → 00:56:07] j'étais interrompu
[00:56:07 → 00:56:09] je crois si j'y ai compté une trentaine de fois
[00:56:09 → 00:56:14] Ensuite sur le règlement intérieur
[00:56:14 → 00:56:16] nous n'avons pas
[00:56:16 → 00:56:18] travaillé avec, c'est-à-dire qu'on nous a
[00:56:18 → 00:56:20] convoqués à une réunion
[00:56:20 → 00:56:22] en nous proposant un règlement intérieur
[00:56:22 → 00:56:24] 48 heures avant. On leur a dit
[00:56:24 → 00:56:26] « Bon, 48 heures, monsieur Sommier,
[00:56:27 → 00:56:29] ce n'est quand même pas raisonnable pour le relire. »
[00:56:29 → 00:56:30] Donc on a réussi à le décaler de
[00:56:30 → 00:56:32] 7 jours et après, plus
[00:56:32 → 00:56:34] rien. Voilà. Donc ce n''est
[00:56:34 → 00:56:35] pas vraiment ce que j'appelle un travail.
[00:56:37 → 00:56:38] Parallèlement, nous
[00:56:38 → 00:56:40] avions fait lors de la précédente mandature
[00:56:40 → 00:56:42] 4 réunions qui s'étaient
[00:56:42 → 00:56:44] étalées sur 4 mois. Je ne sais pas si
[00:56:44 → 00:56:51] On peut vraiment comparer ça. Alors, sur le règlement intérieur lui-même, je rappelle juste qu'un règlement
[00:56:51 → 00:57:00] intérieur doit garantir les droits des élus et pas organiser leurs restrictions. Déjà, la promesse que vous aviez
[00:57:00 → 00:57:10] faite dans le PV qui vient d'être adopté du 18 juin concernait la garde des enfants. Je vous cite en page 40
[00:57:10 → 00:57:13] à la question où je posais
[00:57:13 → 00:57:15] comment s'organise
[00:57:15 → 00:57:16] la garde des enfants,
[00:57:16 → 00:57:17] des élus,
[00:57:17 → 00:57:18] des enfants mineurs

[00:57:18 → 00:57:19] et qu'il n'y avait toujours
[00:57:19 → 00:57:20] pas de délibération
[00:57:20 → 00:57:21] et que c'était quand même
[00:57:21 → 00:57:21] un droit
[00:57:21 → 00:57:23] et c'est très important.
[00:57:23 → 00:57:24] Je crois que moi
[00:57:24 → 00:57:25] j'ai eu beaucoup
[00:57:25 → 00:57:26] de difficultés
[00:57:26 → 00:57:26] pendant six ans
[00:57:26 → 00:57:27] avec trois enfants.
[00:57:28 → 00:57:29] Sonia qui était
[00:57:29 → 00:57:29] à vos côtés
[00:57:29 → 00:57:30] aussi avait eu
[00:57:30 → 00:57:31] ces difficultés.
[00:57:31 → 00:57:32] Vous avez répondu
[00:57:32 → 00:57:33] je pense que c''est
[00:57:33 → 00:57:34] une demande importante
[00:57:34 → 00:57:35] et qu''il conviendra
[00:57:35 → 00:57:36] de voir ensemble
[00:57:36 → 00:57:36] lors des discussions
[00:57:36 → 00:57:37] sur règlement intérieur
[00:57:37 → 00:57:38] vous pourrez peut-être
[00:57:38 → 00:57:39] nous faire part
[00:57:39 → 00:57:41] des difficultés que vous avez rencontrées sur le sujet parce qu'il me semble
[00:57:41 → 00:57:44] que c'est très important de mettre ça en place. Nous pourrons donc travailler
[00:57:44 → 00:57:49] dessus et là, nous découvrons le règlement intérieur, il n'y a rien.
[00:57:50 → 00:57:55] Donc encore une première promesse faite qui n'est pas tenue,
[00:57:55 → 00:58:04] ça devient une habitude. Ensuite, si on prend le PV du 14 avril,
[00:58:04 → 00:58:09] M. Mergy en pages 2 et 3 disait « Nous souhaitons effectivement améliorer
[00:58:09 → 00:58:11] la transparence, notamment sur la question
[00:58:11 → 00:58:12] des décisions prises par le maire ou la mère.
[00:58:13 → 00:58:14] Et nous allons travailler ce point
[00:58:14 → 00:58:17] à l'occasion de la refonte du règlement
[00:58:17 → 00:58:19] intérieur et sur un SMM

[00:58:19 → 00:58:20] un peu plus loin en disant
[00:58:20 → 00:58:23] et sur l'avenir, nous sommes
[00:58:23 → 00:58:25] d'accord avec vous. Nous allons travailler une meilleure
[00:58:25 → 00:58:26] transparence et une meilleore implication des élus
[00:58:26 → 00:58:29] de l'opposition. Nous nous y sommes engagés
[00:58:29 → 00:58:30] et nous respecterons notre parole.
[00:58:31 → 00:58:34] Donc j'en arrive
[00:58:34 → 00:58:38] au règlement. Les décisions
[00:58:38 → 00:58:40] on en a parlé rapidement tout à lheure
[00:58:40 → 00:58:56] On a des transmissions très, très parcellaires. On n'a en fait que la page de garde qui est signée de la décision. Il manque, contrairement à l'engagement de M. Mergy, les conventions et les pièces constituantes pour 35 décisions de mise à disposition et d'autorisation du domaine public.
[00:58:56 → 00:59:13] Et il n'y a aucune proposition de consultation des contrats pour 22 décisions qui portaient un signature de contrat de prestation de service. Soit, il manque des pièces pour 57 décisions incomplètes sur 61 transmis.
[00:59:14 → 00:59:16] Un autre exemple, j'en ai parlé brièvement.
[00:59:17 → 00:59:20] Où sont les décisions de la géothermie ?
[00:59:20 → 00:59:22] Non, ce n'est pas notre majorité qui a signé la géthermie.
[00:59:22 → 00:59:25] La décision de reprise du chantier, notamment l'autorisation
[00:59:25 → 00:59:29] de forage qui a été signée par Madame Le Fur le 2 juillet 2026
[00:59:29 → 00:59:32] et non pas par la nouvelle équipe, n'a jamais été communiquée,
[00:59:33 → 00:59:35] jamais affichée, toujours pas sur le site de la ville
[00:59:35 → 00:59:38] et en fait on a appris son existence grâce à Monsieur Messier
[00:59:38 → 00:59:41] que je remercie d'avoir fait un article sur son blog.

[00:59:42 → 00:59:48] Donc auriez-vous peur ou du mal à assumer votre position sur la géothermie ?
[00:59:48 → 00:59:53] Ensuite, sur l'atteinte à la liberté d'expression et l'accès aux documents.
[00:59:54 → 00:59:58] J'ai déjà maintes fois évoqué les coupures de parole systématiques.
[00:59:59 → 01:00:03] Si vous ne le saviez pas, vous pouvez reprendre le PV du 18 juin, pages 32 et 33.
[01:00:04 → 01:00:06] Je vous avais même rappelé les textes de loi, notamment,
[01:00:07 → 01:00:10] et la jurisprudence constante qui dit que vous n'avez pas le droit
[01:00:10 → 01:00:12] de réduire le temps de parole des élus, ni
[01:00:12 → 01:00:14] de les couper lorsqu'ils ont la parole.
[01:00:15 → 01:00:17] Ensuite, nous avons
[01:00:17 → 01:00:19] aucun accès aux documents. Je
[01:00:19 → 01:00:21] rappelle juste, et mes collègues en
[01:00:21 → 01:00:23] face le savent très bien, malgré
[01:00:23 → 01:00:25] deux lettres recommandées,
[01:00:25 → 01:00:27] un rappel à chaque commission,
[01:00:27 → 01:00:29] à chaque conseil municipal,
[01:00:29 → 01:00:31] un nombre de SMS innombrables,
[01:00:31 → 01:00:33] bilan six mois après, toujours pas
[01:00:33 → 01:00:35] d'accès local, nous venons d'avoir la clé,
[01:00:35 → 01:00:37] peut-être que les choses vont changer, on peut toujours espérer,
[01:00:39 → 01:00:40] toujours pas d'access au boîte aux lettres
[01:00:40 → 01:00:42] de la mairie et des horaires
[01:00:42 → 01:00:44] qui sont incompatibles avec une activité
[01:00:44 → 01:00:46] professionnelle. Oui, parce que
[01:00:46 → 01:00:48] excusez-nous, mais nous
[01:00:48 → 01:00:50] on ne s'est pas attribué 5000 euros d'indemnités
[01:00:50 → 01:00:51] en fait, on travaille
[01:00:51 → 01:00:54] et quand je pars à 7h du matin, la maire

[01:00:54 → 01:00:56] est fermée, quand je rentre à 19h
[01:00:56 → 01:00:57] il n'y a déjà plus personne
[01:00:57 → 01:01:00] je passe tous les jours devant la mairie, je ne vois jamais
[01:01:00 → 01:01:00] votre bureau allumé
[01:01:00 → 01:01:03] et le week-end évidemment
[01:01:03 → 01:01:06] c'est fermé et ce n'est Pas anecdotique
[01:01:06 → 01:01:08] C'est précisément pour ce type
[01:01:08 → 01:01:10] de situation qu'un règlement intérieur
[01:01:10 → 01:01:14] doit garantir aux élus des modalités d'accès réelles et effectives,
[01:01:14 → 01:01:16] aux informations et aux moyens nécessaires
[01:01:16 → 01:01:17] d'exercer leur mandat.
[01:01:17 → 01:01:20] Or malheureusement c'est l'inverse que nous trouvons ici.
[01:01:20 → 01:01:23] L'article 3.2 du nouveau règlement intérieur
[01:01:23 → 01:01:25] prévoit que si un élu demande le dossier papier
[01:01:25 → 01:01:26] celui-ci est remis en mairie.
[01:01:27 → 01:01:29] Il précise même que le choix de la dématérialisation
[01:01:29 → 01:01:31] et le papier doit être fait en début de mandat
[01:01:31 → 01:01:33] comme déjà évoqué en commission
[01:01:33 → 01:01:35] c'était évidemment illégal
[01:01:35 → 01:01:38] puisque c'etait une tentative
[01:01:38 → 01:01:41] déjà
[01:01:41 → 01:01:43] on voit dans le règlement
[01:01:43 → 01:01:45] qu'il y a une volonté de séparer la convocation
[01:01:45 → 01:01:46] et le dossier
[01:01:46 → 01:01:49] donc en fait, la convocation serait envoyée à domicile
[01:01:49 → 01:01:51] mais pas le dossnier
[01:01:51 → 01:01:53] or, et je ne suis pas vous juriste pour rien
[01:01:53 → 01:01:55] quand je vous rappelle l'article L21
[01:01:55 → 01:01:56] 21-10 du CGCT

[01:01:56 → 01:01:59] il prévoit que la convoccation est adressée au domiccile
[01:01:59 → 01:02:01] du conseiller ou à une autre adresse
[01:02:01 → 01:02:03] s'il en fait la demande. J'ai fait deux recommandés
[01:02:03 → 01:02:05] pour utiliser une adresse mail
[01:02:05 → 01:02:06] et une adresso postale
[01:02:07 → 01:02:09] Et le Conseil d'État a été très clair,
[01:02:09 → 01:02:12] en 2007 il a rappelé que les convocations
[01:02:12 → 01:02:14] doivent être envoyées au domicile personnel du conseiller
[01:02:14 → 01:02:15] sauf choix express différents.
[01:02:16 → 01:02:18] Il a même jugé que le simple fait de déposer
[01:02:18 → 01:02:20] les convocation dans les bureaux des élus en mairie
[01:02:20 → 01:02:21] sans qu'ils en aient choisi explicitement
[01:02:21 → 01:02:23] cette adresse pouvait entacher
[01:02:23 → 01:02:25] toutes les décisions et délibérations
[01:02:25 → 01:02:28] d'illégalité. Par ailleurs,
[01:02:28 → 01:02:30] nous rappelons que le CGCT précise
[01:02:30 → 01:02:32] que dans les communes de 3500 habitants
[01:02:32 → 01:02:34] et plus, la note explicative
[01:02:34 → 01:02:36] de synthèse, c'est-à-dire le dossier
[01:02:36 → 01:02:39] doit être adressée avec la convocation et ne peut pas
[01:02:39 → 01:02:41] être séparée. Donc, chaque conseiller bénéficie d'un droit
[01:02:41 → 01:02:44] d'information sur les affaires soumises à délibération.
[01:02:45 → 01:02:47] Donc, il ne faut pas jouer sur les mots. Un règlement intérieur
[01:02:47 → 01:02:49] ne veut pas transformer un droit d'accès à l'information
[01:02:49 → 01:02:53] en une obligation pour l'élu de venir récupérer lui-même

[01:02:53 → 01:02:55] les documents à la mairie et empêcher matériellement
[01:02:55 → 01:02:58] d'exercer son droit. Et je pose une question très simple
[01:02:58 → 01:03:01] à laquelle j'espère au bout de six mois bientôt sept
[01:03:01 → 01:03:04] avoir une réponse. Quelle garantie concrète donnez-vous
[01:03:04 → 01:03:11] aux élus qui demandent le papier pour que ce dossier leur soit effectivement accessible, sans les contraindre à venir en mairie
[01:03:11 → 01:03:21] à des heures qui sont matériellement impossibles. Ensuite, sur le règlement, je note un état d'autoritarisme et d'arbitraire.
[01:03:22 → 01:03:30] Tout le règnement intérieur est formulé sur Soton. Après un délai raisonnable d'intervention, elle peut, on parle de la mer, interrompre l'orateur.
[01:03:30 → 01:03:38] Qu'est-ce qui définit raisonnable ? A quel moment ? Selon quels critères ? Quelle garantie d'égalité de traitement entre majorités et oppositions ?
[01:03:38 → 01:03:45] Et pourquoi aucun mécanisme ne permet à l'Assemblée de garantir que cette faculté ne sera pas utilisée de façon différente selon l'élu ou bien le sujet ?
[01:03:45 → 01:03:50] Plus grave, il prévoit que si un conseiller municipal a un comportement inapproprié ou irrespectueux,
[01:03:51 → 01:03:57] le Conseil municipal peut formuler un rappel à l´ordre. L'élus concerné peut alors être exclu de la séance.
[01:03:58 → 01:04:04] Outre le côté complètement absurde, parce qu'on va devoir voter une délibération pour rappeler à l'ordre un élu.
[01:04:04 → 01:04:11] Alors peut-être qu'en fait, lorsqu'on a dépassé les bornes entre guillemets à un conseil au prochain conseil, on va voter le rappel à l ordre.
[01:04:11 → 01:04:17] Non, parce que clairement, pour qu'une assemblée délibérante puisse s'exprimer autrement que par une dé libération, je ne sais pas comment elle fait.

[01:04:17 → 01:04:20] Donc là, il faudra m'expliquer, ne serait ce que matériellement, comment on fait.
[01:04:21 → 01:04:25] Ensuite, Madame la maire va exclure les élus qui lui plaisent pas en fait.
[01:04:25 → 01:04:31] puisqu'on voit bien que normalement, le CGCT donne à la maire seule
[01:04:31 → 01:04:33] le pouvoir de police de l'Assemblée.
[01:04:34 → 01:04:35] Ce n'est pas un pouvoir sans limite.
[01:04:35 → 01:04:38] Elle doit exercer dans le respect du droit d'expression des élus.
[01:04:38 → 01:04:41] Or, exclure un élu, c'est porter atteinte à son droit d''expression
[01:04:41 → 01:04:43] puisqu'il est exclu du Conseil.
[01:04:43 → 01:04:45] Et c'EST bien ce que confirme la jurisprudence,
[01:04:46 → 01:04:49] que ce soit la Cour administrative de Nancy de Bordeaux en 2025
[01:04:49 → 01:04:52] qui a été ensuite réaffirmée par le Conseil des...
[01:04:52 → 01:05:08] Je n'évoquerai même pas la diminution des indemnités des élus qui se trouvent sans cadre. Comment ça se paie ? Pour quel délai ? Avec quels trucs de prévenance ? Voilà, on réduit de 50% les indemnities. Alors personnellement, nous, ce n'est pas avec ce qu'on gagne. Si vous voulez, avec 35 euros, on ne va pas aller bien loin.
[01:05:08 → 01:05:18] Je pense que c'est clairement une façon de baïonner votre propre majorité. J'espère juste que vous en avez conscience, parce qu'on ne s'est pas attribué des milliers d'euros en indemnités.
[01:05:20 → 01:05:25] Bien d'autres incohérences et irrégularités, les amendements notamment.
[01:05:25 → 01:05:38] Je rappelle juste que dans son jugement de 2015, le tribunal avait largement rappelé que le droit d'amender est inhérent au pouvoir de délibérer des conseillers municipaux
[01:05:38 → 01:05:48] L'exigence d'une présentation de ces amendements 48 heures avant la séance qui a pour effet de rendre irrecevable tout amendement soumis directement au conseil municipal dans la séence porte atteinte à l'exercice effectif du droit,

[01:05:48 → 01:05:55] de même que d'en limiter le nombre de questions. Voilà ensuite sur l'expression de l'opposition.
[01:05:56 → 01:06:07] Alors là ça a été le je crois le top du top c'est-à-dire j'ai adoré parce que je pense que malheureusement les nouveaux élus ne sont pas forcément au courant
[01:06:07 → 01:06:19] Mais je vous rappelle qu'on n'a pas besoin d'aller chercher une jurisprudence très, très loin ni à l'autre bout de la France. Fontenay-aux-Roses a déjà été jugé sur ce sujet. Oui, notre ville et le précédent règlement.
[01:06:20 → 01:06:31] Le théâtre Sergi Ponçoise avait jugé en 2018 que l'opposition avait le droit de s'exprimer sur tous les supports publiés de la ville et avait même précisé que la page Facebook de Fontenaye-aux roses constitue un bulletin d'information général
[01:06:31 → 01:06:34] et que l'opposition devait y disposer d'un espace d'expression.
[01:06:35 → 01:06:44] La liberté d'exprision s'exsprime sur tous les supports publiés, ça a été rappelé.
[01:06:44 → 01:06:47] Ce qui est particulièrement singulier c'est que plusieurs des personnes
[01:06:47 → 01:06:51] qui composent aujourd'hui la majorité municipale étaient précisément à l'époque
[01:06:51 → 01:06:54] parmi les requérants du contentieux relatif au droit d' Expression
[01:06:54 → 01:06:55] des élus de Fontenay-aux-Roses.
[01:06:55 → 01:06:59] Cette requête était signée de la main de Pauline Le Fur, Astrid Brobecker,
[01:06:59 → 01:07:11] Jean-Yves Sommier, Gilles Mergy et Maxime Messier. Comment pouvez vous ignorer et comment pouvez-vous ne pas vouloir appliquer une règle que vous avez fait appliquée par le juge à votre bénéfice ?
[01:07:11 → 01:07:24] Avez-vous une amnésie sélective ? C'est bien donc ma question. Conclusion, nous avons fait, nous en tant qu'élu de la majorité de notre temps, quatre réunions de travail avec l'opposition étalées sur quatre mois.
[01:07:24 → 01:07:32] Vous n'en avez fait qu'une en nous transmettant les documents 48 heures à l'avance.

Depuis le début du mandat, nous avons entendu parler de transparence, d'écoute,
[01:07:32 → 01:07:41] d'implication de l'opposition et de respect des règles. Aujourd'hui, je compare simplement ces engagements avec le texte qui nous est présenté.
[01:07:42 → 01:07:49] J'y vois des droits insuffisamment garantis, des formulations qui donnent une marge d'appréciation très large à la présidence de séance sur tous
[01:07:49 → 01:07:51] les conseillers de la majorité comme opposition.
[01:07:51 → 01:07:53] Des arguments annoncés qui ne figurent
[01:07:53 → 01:07:55] pas dans les textes, une vision à géométrie
[01:07:55 → 01:07:57] variable. Ce texte est à l'image
[01:07:57 → 01:07:59] du mandat qui s'annonce, des promesses
[01:07:59 → 01:08:01] faites sur les blagis, le personnel, les commerces
[01:08:01 → 01:08:03] et les écoles mais rien ne sera tenu.
[01:08:06 → 01:08:07] Merci pour cette intervention
[01:08:07 → 01:08:08] qui a duré 12 minutes
[01:08:08 → 01:08:11] et qui a été beaucoup trop longue. Je vais laisser
[01:08:11 → 01:08:12] M. Mergy vous répondre.
[01:08:13 → 01:08:14] Oui merci Madame la maire.
[01:08:15 → 01:08:17] Dans le Conseil municipal on a une élue qui prépare
[01:08:17 → 01:08:19] des concours de la fonction publique
[01:08:19 → 01:08:22] j'espère qu'elle ne prendra pas pour argent comptant
[01:08:22 → 01:08:24] aux argussies juridiques
[01:08:24 → 01:08:25] parce que sinon ça peut la faire échouer
[01:08:25 → 01:08:28] à son concours administratif, ce serait vraiment dommage
[01:08:28 → 01:08:30] alors dans ce que vous dites
[01:08:30 → 01:08:31] Madame Collet
[01:08:31 → 01:08:33] c'est une attaque personnelle

[01:08:33 → 01:08:35] à l'action d'un élu
[01:08:35 → 01:08:37] c' est une insulte
[01:08:37 → 01:08:39] j'ai pris plusieurs attaques personnelles
[01:08:39 → 01:08:41] dans l'intervention de Madame Collet et je ne les ai pas interrompues
[01:08:41 → 01:08:42] merci
[01:08:42 → 01:08:47] je retiens trois points
[01:08:47 → 01:08:49] dans votre intervention.
[01:08:50 → 01:08:51] Premier point, il y a des demandes
[01:08:51 → 01:08:53] qui sont légitimes et qui ont d'ailleurs
[01:08:53 → 01:08:55] été formulées en commission.
[01:08:56 → 01:08:57] Le fait d'accéder au local
[01:08:57 → 01:08:59] de l'opposition, donc on a bien noté que vos clés
[01:08:59 → 01:09:01] ne fonctionnaient pas et on va les changer.
[01:09:02 → 01:09:03] La difficulté d'axer
[01:09:03 → 01:09:06] à certaines boîtes aux lettres dont la tienne
[01:09:06 → 01:09:07] Cécile ou bien
[01:09:07 → 01:09:09] la question de la transmission
[01:09:09 → 01:09:11] de l''arrêté concernant le forage
[01:09:11 → 01:09:13] de géothermie. Donc ces
[01:09:13 → 01:09:15] points ont été soulevés en commission,
[01:09:15 → 01:09:17] ils sont pris en compte et on en tiendra compte.
[01:09:17 → 01:09:22] Et puis, il y a des demandes qui apparaissent de manière un peu surprenante,
[01:09:22 → 01:09:24] qui n'ont pas du tout été évoquées en commission.
[01:09:24 → 01:09:27] L'exemple type, c'est toutes les annexes,
[01:09:27 → 01:09:28] tous les conventions, etc.
[01:09:28 → 01:09:30] Pourquoi vous ne l'avez pas demandé en commission ?
[01:09:30 → 01:09:31] Objectivement, on a eu une réunion en commission
[01:09:31 → 01:09:33] qui s'est plutôt bien passée,
[01:09:33 → 01:09:34] qui était de manière fluide.

[01:09:34 → 01:09:36] Je crois qu'on a eu le temps de vous écouter,
[01:09:37 → 01:09:38] de prendre en compte vos remarques,
[01:09:38 → 01:09:39] y compris vos plaidoyers pro-domo
[01:09:39 → 01:09:42] pour votre action municipale passée.
[01:09:42 → 01:09:45] C'est aussi l'occasion d'aborder des sujets et des demandres
[01:09:45 → 01:09:50] Et nous, on est vraiment très ouverts à prendre en compte les demandes, notamment matérielles que vous pouvez formuler.
[01:09:51 → 01:09:58] Et puis il y a un point qui me surprend, Cécile, c'est tu donnes l'impression de découvrir les droits des élus de l'opposition.
[01:09:59 → 01:10:04] Pendant 12 ans, on a formulé un certain nombre de demandes sur les dossiers papiers.
[01:10:05 → 01:10:09] On nous imposait quand même de venir le vendredi à 17 heures pour venir récupérer un dossier papier.
[01:10:09 → 01:10:13] On n'avait pas d'autre choix. Personne ne nous a envoyé le moindre dossier à notre domicile.
[01:10:14 → 01:10:20] Sur les tribunes, on a dû effectivement aller en justice pour obtenir satisfaction.
[01:10:20 → 01:10:24] Et puis vous n'avez d'ailleurs jamais publié la moindre tribune de l'opposition sur la page Facebook.
[01:10:24 → 01:10:28] Et comme l'a rappelé Madame la maire tout à l'heure, il y avait parallélisme des formes.
[01:10:28 → 01:10:30] Donc pour l'instant, nous, on n'a fait publier aucune tribune du Parlement.
[01:10:31 → 01:10:34] Donc il n'y a pas de raison de mettre des tribunes de l''opposition.
[01:10:34 → 01:10:37] Mais si un jour on décide de publier les tribunnes de la majorité,
[01:10:37 → 01:10:40] on publiera aussi les tribUNES DE L'OPPOSITION.
[01:10:40 → 01:10:49] Le juge avait insisté sur le parallélisme des formes, que vous n'avez pas appliqué pendant la durée de votre mandat malgré la

condamnation du juge.
[01:10:50 → 01:10:56] Est-ce que tu peux ne pas interrompre les personnes qui prennent la parole ? Moi je ne t'ai pas interroppu.
[01:10:58 → 01:11:08] Qu'est ce que je voulais dire d'autre ? Sur le travail avec l'opposition, on a décalé et dû rappeler la réunion de travail avec vous
[01:11:08 → 01:11:20] parce qu'effectivement, 48 heures de préavis n'étaient pas suffisants pour lire le règlement intérieur. On a évoqué, on a travaillé ensemble lors de la commission municipale et d'ailleurs, Ninon l'a évoquée en début d'intervention.
[01:11:20 → 01:11:31] On a pris en compte un certain nombre de remarques complémentaires des élus de l'opposition pour ajuster et amender le règnement intérieur donc voilà donc on est tout à fait disposés à travailler en bonne intelligence avec vous.
[01:11:31 → 01:11:33] On ne vous interrompt pas, contrairement à vous.
[01:11:33 → 01:11:35] On ne prend pas la parole sans demander
[01:11:35 → 01:11:37] la parole à la mère, contrairement à vous
[01:11:37 → 01:11:39] et donc voilà, le principe de respect
[01:11:39 → 01:11:41] s'applique de manière réciproque
[01:11:41 → 01:11:43] les élus de la majorité doivent être respectueux
[01:11:43 → 01:11:45] des élus d'opposition mais en sens inverse
[01:11:45 → 01:11:47] on attend aussi un peu de respect de votre part
[01:11:47 → 01:11:49] et notamment que vous n'intervenez pas
[01:11:49 → 01:11:50] à n'importe comment
[01:11:50 → 01:11:53] et sur des faits qui sont juridiquement faux
[01:11:54 → 01:11:56] Merci monsieur Mergy
[01:11:56 → 01:11:58] pour compléter nous avions quand même proposé
[01:11:58 → 01:12:00] de faire remonter toutes vos remarques

[01:12:00 → 01:12:01] par écrit ce que vous avez pas fait
[01:12:01 → 01:12:05] Donc nous allons terminer ici ce débat.
[01:12:06 → 01:12:12] Lors des réunions, vous êtes venus, on vous a tous proposé de faire vos remarques par écrit.
[01:12:12 → 01:12:16] Vous n'avez pas fait ces remarques et bien dont acte ? Nous avançons.
[01:12:16 → 01:12:18] Nous allons donc procéder au vote de ces règlements intérieurs.
[01:12:19 → 01:12:20] Qui est contre ?
[01:12:20 → 01:12:21] On entend des paroles.
[01:12:21 → 01:12:22] Qui est contraire ?
[01:12:22 → 01:12:22] On est encore...
[01:12:22 → 01:12:24] Vous n''êtes pas contre, vous être pour du coup ?
[01:12:24 → 01:12:25] Non, on a assez exprimé.
[01:12:26 → 01:12:30] Non, je mets fin au débat Madame Collet, c'est moi qui décide du temps de parole, vous le savez très bien.
[01:12:30 → 01:12:33] D'ailleurs, M. Vastel en a usé pendant tous ses mandats.
[01:12:33 → 01:12:35] Donc vous ne découvrez pas que les conseils municipaux se passent comme ça.
[01:12:36 → 01:12:39] Je mets fin au débat sur le règlement intérieur parce que nous avons eu des réunions,
[01:12:39 → 01:12:42] nous avons proposé des échanges par écrit, vous n'avez pas saisi ces occasions.
[01:12:42 → 01:12:46] Donc nous allons pas faire en conseil municipal le travail qu'on aurait dû faire en réunion.
[01:12:46 → 01:12:49] Nous passons donc au vote. Qui est contre ? Personne.
[01:12:49 → 01:12:53] Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'est donc une adoption à l'unanimité.
[01:12:53 → 01:12:54] Vous me donnez pas la parole !
[01:12:54 → 01:12:55] Absolument pas.
[01:12:56 → 01:13:02] Vous ne pouvez pas faire ce que vous voulez comme vous le voulez, madame la maire.
[01:13:02 → 01:13:04] De toute façon, dès que ça lui plaît, il peut voter.
[01:13:04 → 01:13:04] Je suis désolé.

[01:13:04 → 01:13:07] Vous ne pourrez pas nous faire voter alors même qu'on n'a pas encore terminé le débat.
[01:13:07 → 01:13:09] Je suis désolé, c'est pas des façons.
[01:13:10 → 01:13:12] Moi je demande un rappel à l'ordre pour le maire, voilà.
[01:13:14 → 01:13:16] Franchement, c'st pas des méthodes.
[01:13:16 → 01:13:18] Vous en avez usé et abusé.
[01:13:19 → 01:13:22] Non, monsieur Mergi, pendant six ans,
[01:13:22 → 01:13:25] l'opposition s'est beaucoup plus exprimée que la majorité en conseil municipal.
[01:13:25 → 01:13:27] et ça de façon systématique
[01:13:27 → 01:13:28] parce que nous n'avons jamais
[01:13:28 → 01:13:29] vous l'avez vous même reconnu
[01:13:29 → 01:13:31] que le maire accordait la parole
[01:13:31 → 01:13:32] de façon large
[01:13:32 → 01:13:35] alors vous avez déjà oublié peut-être
[01:13:35 → 01:13:38] donc arrêtez
[01:13:38 → 01:13:39] de dire n'importe quoi
[01:13:39 → 01:13:40] je suis désolé
[01:13:40 → 01:13:42] ce n'est pas un espèce de
[01:13:42 → 01:13:46] vous n'avez donc pas la parole
[01:13:46 → 01:13:47] et comme je l'ai dit
[01:13:47 → 01:13:48] je vous laisse la parole
[01:13:48 → 01:13:52] à chaque conseil municipal
[01:13:52 → 01:13:54] j'ai laissé madame Collet
[01:13:54 → 01:13:55] s'exprimer pendant 11 minutes.
[01:13:56 → 01:13:58] 11 minutes ! Vous trouvez que ce n'est pas laisser la parole
[01:13:58 → 01:14:00] à l'opposition ? Vous nous avez jamais
[01:14:00 → 01:14:02] laissé parler 11 minutes en conseil municipal
[01:14:02 → 01:14:04] à l''époque, et on va pas refaire l'histoire.
[01:14:04 → 01:14:06] Ce que je vous dis ici c'est qu'on va pas discuter plus longtemps
[01:14:06 → 01:14:08] parce qu'il y avait des réunions expressément faites

[01:14:08 → 01:14:10] pour qu'ons travaille ensemble. Vous n'avez pas
[01:14:10 → 01:14:12] daigné faire vos remarques, donc maintenant on passe au vote
[01:14:12 → 01:14:13] est-ce que vous votez contre ?
[01:14:13 → 01:14:18] L'opposition vote contre. Est-ce qu'y a des abstentions ?
[01:14:18 → 01:14:19] Merci. Nous passons à la délibération
[01:14:19 → 01:14:20] numéro 3
[01:14:20 → 01:14:23] qui concerne l'approbation du contrat de développement
[01:14:23 → 01:14:29] département ville pour l'année 2026 qui sera présentée par monsieur mergi à qui je donne la
[01:14:29 → 01:14:36] parole oui merci même la mère donc ce contrat de développement entre la ville départements
[01:14:36 → 01:14:42] constitue l'outil privilégié de partenariats financiers entre la vie le département et
[01:14:42 → 01:14:47] contribuent donc au soutien des politiques publiques et au financement des services
[01:14:47 → 01:14:51] qu'ils ont rendus aux fontenésiens c'est un contrat qui est conclu pour une durée
[01:14:51 → 01:14:55] de trois ans qui comporte un volet fonctionnement et un volé investissement. On a fait le choix
[01:14:55 → 01:15:01] de présenter pour cette année que le volet fonctionnement, le temps de travailler sur
[01:15:01 → 01:15:05] une programmation pluriannuelle des investissements qui soit robuste, qui permette à la fois
[01:15:05 → 01:15:10] la poursuite des projets qui ont déjà été engagés et puis le lancement des projets
[01:15:10 → 01:15:14] qui sont prévus dans notre programme. C'est la raison pour laquelle il ne comporte qu'un
[01:15:14 → 01:15:18] volet de fonctionnement qui vise à soutenir un certain nombre de politiques publiques
[01:15:18 → 01:15:31] Et pour un montant total de 417

624 euros contre 340 655 euros en 2025. Je vous remercie, pardon, de bien vouloir en délibérer.
[01:15:33 → 01:15:36] Merci, M. Mergy. Est-ce qu'il y a des questions, des observations ? M. Renaux.
[01:15:37 → 01:15:49] Merci, madame la maire. Effectivement, depuis 15 ans, les contrats de développement ont un objectif d'un partenariat entre les villes et départements,
[01:15:49 → 01:15:57] mais également d'avoir un partenariat simplifié, parce qu'effectivement c'est ce que souhaitent le département et les villes.
[01:15:58 → 01:16:06] Et du coup lorsqu'il y a l'élaboration du contrat, les justificatifs pour valider une enveloppe budgétaire sont ajustés au mieux.
[01:16:06 → 01:16:11] On n'est pas en train de demander des tonnes de papier ou des justificatif, on demande ce qui est besoin.
[01:16:11 → 01:16:13] ou encore grâce à la
[01:16:13 → 01:16:16] fongibilité des projets qui permet
[01:16:16 → 01:16:17] effectivement lorsque le contrat existe
[01:16:17 → 01:16:20] de pouvoir faire passer de l'argent
[01:16:20 → 01:16:21] entre guillemets d'un projet vers un autre
[01:16:21 → 01:16:24] en fonction des évolutions.
[01:16:25 → 01:16:26] Et comme vous l'avez dit,
[01:16:26 → 01:16:28] ces contrats couvrent effectivement les engagements
[01:16:28 → 01:16:29] de fonctionnement et d'investissement
[01:16:29 → 01:16:32] c'est ainsi que dans le contrat précédent
[01:16:32 → 01:16:34] de trois ans il y avait 835
[01:16:34 → 01:16:35] kilos euros de fonctionnements
[01:16:35 → 01:16:38] et 6 millions d'euros d'investissement
[01:16:38 → 01:16:40] investissement qui a toujours représenté
[01:16:40 → 01:16:43] en fait compte la part la plus importante de ces contrats.
[01:16:44 → 01:16:45] 6 millions sur 3 ans,

[01:16:45 → 01:16:48] cela revient donc environ à 2 millions d'euros par an.
[01:16:49 → 01:16:52] 2 millions pour se rendre compte un peu ce que ça représente,
[01:16:53 → 01:16:56] c'est par exemple la subvention perçue du département
[01:16:56 → 01:16:59] pour la rénovation du centre de loisirs Pierre Bonnard
[01:16:59 → 01:17:02] et de la création de l'espace Rosa Bonheur.
[01:17:02 → 01:17:04] Donc 2 millions, c'était quand même une somme importante
[01:17:04 → 01:17:07] pour les travaux dans les investissements pour la ville.
[01:17:09 → 01:17:10] Ce nouveau contrat pour 1 an
[01:17:10 → 01:17:20] fait donc perdre, entre guillemets, 2 millions d'investissements partiellement compensés par une subvention de fonctionnement alors que plusieurs dossiers
[01:17:20 → 01:17:31] de projets d'investissement sont disponibles pour déposer un dossier. Je n'en citerai que deux de projets qui étaient déjà assez bien avancés.
[01:17:31 → 01:17:44] Le gymnase du panorama, qui avait comme problématique à résoudre, si mes dernières informations sont exactes, un problème d'une parcelle dont la propriété devait être rediscutée.
[01:17:44 → 01:17:48] Bon, à bout de quelques mois, ce point-là doit arriver à se résoudant.
[01:17:49 → 01:17:53] Le second dossier était l'espace du tennis, qui était également bien avancé.
[01:17:53 → 01:18:01] Il y avait des enveloppes budgétaires existantes, même en prenant en compte un souhait de réorientation politique d'investissement.
[01:18:01 → 01:18:09] ce qu'on peut comprendre. D'autres stratégies ont-elles été étudiées ? Et si oui, lesquelles pour éviter cette perte de 2 millions ? Merci.
[01:18:11 → 01:18:14] Merci M. Renaux. M. Mergy va vous répondre.
[01:18:14 → 01:18:22] Oui, merci Michel. Alors il y a un point que tu as souligné et que je partage, c'est la simplicité de l'outil qui évite effectivement

[01:18:22 → 01:18:25] de multiplier les documents,
[01:18:25 → 01:18:28] les demandes de subventions individuelles ponctuelles
[01:18:28 → 01:18:31] et qui multiplient à la fois la paperasserie
[01:18:31 → 01:18:33] et puis le temps de travail des agents
[01:18:33 → 01:18:35] à la foi de la ville et du département.
[01:18:36 → 01:18:40] Il y a un deuxième point sur lequel je suis en désaccord avec toi
[01:18:40 → 01:18:43] c'est la robustesse de ce qui avait été mis en place
[01:18:43 → 01:18:47] par l'équipe précédente notamment sur le volet investissement
[01:18:47 → 01:18:49] en fait c'était extrêmement mal ficelé
[01:18:49 → 01:18:53] aucun des projets prévus n'a été suivi et respecté
[01:18:53 → 01:18:56] et vous avez usé et abusé de la fongibilité
[01:18:56 → 01:18:59] pour financer des projets qui ne correspondaient pas du tout
[01:18:59 → 01:19:02] aux engagements initiaux qui avaient été pris vis-à-vis du département
[01:19:03 → 01:19:06] donc je trouve qu'en termes de lisibilité, de transparence
[01:19:06 → 01:19:09] et de qualité de l'action publique c'est extrêmement regrettable
[01:19:09 → 01:19:10] parce que ça veut dire qu'on signe un contrat
[01:19:10 → 01:19:14] on s'engage sur des projets et puis on décide d'un coup de baguette magique
[01:19:14 → 01:19:17] ou d'incapacité à faire
[01:19:17 → 01:19:19] de changer les projets qui émergent
[01:19:19 → 01:19:20] de manière spontanée.
[01:19:21 → 01:19:23] Nous, on préfère avoir un contrat
[01:19:23 → 01:19:25] de développement
[01:19:25 → 01:19:26] avec le département
[01:19:26 → 01:19:28] qu'il soit robuste, qu'ils soient discussés
[01:19:28 → 01:19:30] qu' ils soient calés sur des

[01:19:30 → 01:19:32] projets rigoureux
[01:19:32 → 01:19:34] évalués et réellement
[01:19:34 → 01:19:35] mis en oeuvre en cours de mandat
[01:19:35 → 01:19:38] et donc c'est la raison pour laquelle on a préféré effectivement
[01:19:38 → 01:19:40] décaler le volet investissement
[01:19:40 → 01:19:41] le temps d'avoir une programmation pluriannuelle
[01:19:41 → 01:19:44] des investissements qui ne soit pas robuste
[01:19:44 → 01:19:45] et qui ne soit pas simplement
[01:19:45 → 01:19:48] la poursuite des projets que vous avez conduits.
[01:19:48 → 01:19:50] Alors les projets qui sont engagés, on va bien entendu
[01:19:50 → 01:19:52] les mener à bien, y compris ceux
[01:19:52 → 01:19:54] qui sont en surcoût
[01:19:54 → 01:19:56] manifeste comme le marché au comestible
[01:19:56 → 01:19:58] parce qu'on dépensait 3 millions 7
[01:19:58 → 01:20:00] pour un marché qui ouvert
[01:20:00 → 01:20:02] une demi-journée ou trois demi-journées
[01:20:02 → 01:20:04] par semaine. On peut s'interroger
[01:20:04 → 01:20:06] sur la pertinence mais en tout cas on va poursuivre
[01:20:06 → 01:20:08] et on a un point sur le marché tout à l'heure
[01:20:08 → 01:20:09] donc on poursuit les projets d'investissement
[01:20:09 → 01:20:12] conduits par votre majorité en essayant de piloter
[01:20:12 → 01:20:14] mieux les projets pour éviter
[01:20:14 → 01:20:16] les dérives financières et les dérivés de délai.
[01:20:16 → 01:20:19] Mais sinon, on construira un contrat avec le département
[01:20:19 → 01:20:20] qui soit respectueux
[01:20:20 → 01:20:37] et qui tienne réellement compte de notre...

[01:20:37 → 01:20:39] Un contrat, c'est un engagement juridique,
[01:20:39 → 01:20:40] ce n'est pas des promesses électorales
[01:20:40 → 01:20:42] et on fera un véritable contrat avec l'Etat
[01:20:42 → 01:20:43] et avec le Département.
[01:20:45 → 01:20:46] Merci M. Merger.
[01:20:46 → 01:20:48] M. Vastel a demandé la parole.
[01:20:49 → 01:20:49] Merci Mme la maire.
[01:20:50 → 01:20:51] Oui, je crois qu'il faut quand même expliquer
[01:20:51 → 01:20:53] que le Déartement est l'ami des villes.
[01:20:54 → 01:20:56] C'est-à-dire que le contrat avec Le Départiment
[01:20:56 → 01:20:58] a de gros avantages par rapport
[01:20:58 → 01:21:00] comme l'a très bien dit Michel
[01:21:00 → 01:21:05] C'est-à-dire que par rapport à des organismes comme le Fonds vert, l'Europe, la région,
[01:21:06 → 01:21:09] l'État qui, à chaque fois qu'ils nous proposent des subventions,
[01:21:09 → 01:21:11] nous demandent un projet qui est quasiment abouti.
[01:21:11 → 01:21:13] Ça veut dire avoir fait toutes les études préalables,
[01:21:13 → 01:21:16] avoir dépensé déjà beaucoup d'argent pour mettre au point un projet
[01:21:16 → 01:21:18] sans avoir de certitude de financement.
[01:21:19 → 01:21:21] Là, le département, il nous demande en fait des intentions politiques.
[01:21:22 → 01:21:24] Et en gros, le travail des services dans un premier temps,
[01:21:24 → 01:21:26] ça a été souvent une discussion M. Mergi,
[01:21:26 → 01:21:45] C'est-à-dire que dans le premier temps, le service fonds en général se sert d'un certain nombre de ratios de rénovation au mètre carré etc. qui permettent d'avoir une enveloppe évaluative qui permet d'afficher une volonté politique et ensuite on a justement cette fongibilité des enveloppes qui permet de s'adapter lorsqu'on

progresse dans la mise au point du projet.
[01:21:45 → 01:22:02] Donc c'est un outil qui est parfaitement sur mesure pour les villes. Ce n'est pas un contrat d'engagement qu'on prend vis-à-vis d'une puissance extérieure, etc. C'estun contrat de partenariat et le département est un partenaire qui cherche à nous aider et pas à nous sanctionner.
[01:22:02 → 01:22:04] donc le fait qu'on évalue
[01:22:04 → 01:22:05] ou qu'en adapte
[01:22:05 → 01:22:06] ou qu on change
[01:22:06 → 01:22:07] le contrat départemental
[01:22:07 → 01:22:08] n'a aucune importance
[01:22:08 → 01:22:09] ce qui compte
[01:22:09 → 01:22:09] c'est que
[01:22:09 → 01:22:10] voilà
[01:22:10 → 01:22:11] on respecte un minimum
[01:22:11 → 01:22:12] de symétrie des formes
[01:22:12 → 01:22:13] comme vous aimez bien
[01:22:13 → 01:22:13] ce terme
[01:22:13 → 01:22:14] vis-à-vis des autres villes
[01:22:14 → 01:22:15] parce qu'il ne faut pas
[01:22:15 → 01:22:15] faire n'importe quoi
[01:22:15 → 01:22:16] dans une ville
[01:22:16 → 01:22:18] et les faire différemment
[01:22:18 → 01:22:18] dans une autre ville
[01:22:18 → 01:22:19] mais sinon
[01:22:19 → 01:22:20] le département
[01:22:20 → 01:22:21] il est là pour nous aider
[01:22:21 → 01:22:22] et moi je crois
[01:22:22 → 01:22:23] que c'était très regrettable
[01:22:23 → 01:22:25] de jeter par la fenêtre
[01:22:25 → 01:22:26] 2 millions d'euros
[01:22:26 → 01:22:26] pour avoir soi-disant
[01:22:26 → 01:22:27] des projets plus robustes
[01:22:27 → 01:22:28] la vérité
[01:22:28 → 01:22:29] c'EST QUI À MON AVIS
[01:22:29 → 01:22:29] VOUS N'AVEZ TOUJOURS
[01:22:29 → 01:22:38] Pas de projet. C'est-à-dire qu'en gros, votre coalition n'a pas de programme et n'est toujours pas capable de se mettre d'accord sur un ensemble de projets cohérents.
[01:22:39 → 01:22:47] Ou alors, franchement, si vous n'avez pas été capable de faire quelques évaluations pour signer un contrat départemental, ce serait

vraiment quand même une faute grave.
[01:22:47 → 01:22:49] Deux millions d'euros jetés par les fenêtres.
[01:22:52 → 01:23:00] Merci M. Vastel. Et puis sachez que je vous rejoins. Deux million d'heures jetées par les Fenêtres ? Mais encore une fois, ça c'est votre bilan M.Vastel ?
[01:23:00 → 01:23:03] Mais oui, je suis désolée. Vous allez encore sûrement taper sur la table.
[01:23:04 → 01:23:07] Mais c'est la réalité ?
[01:23:07 → 01:23:09] Mais oui monsieur Vastel parce que les conditions du département
[01:23:09 → 01:23:13] que vous venez de décrire, elles sont caduques et vous le savez très bien
[01:23:13 → 01:23:16] parce qu'en 2025 les services de la ville vous ont communiqué une note
[01:23:16 → 01:23:19] pour vous dire que désormais pour faire les demandes de subvention au département
[01:23:19 → 01:23:22] il fallait monter des dossiers complets contenant des études
[01:23:22 → 01:23:25] des propositions et quelque chose de solide comme le décrivait Gilles
[01:23:25 → 01:23:26] donc c' est maintenant une obligation
[01:23:27 → 01:23:32] Donc non, on n'a pas pu monter en quelques mois un dossier solide pour obtenir ces subventions.
[01:23:32 → 01:23:35] Parce que comme nous sommes arrivés, il n'y avait aucun dossier solid.
[01:23:36 → 01:23:39] Parce que vous n'avez pas travaillé de plan pluriannuel d'investissement.
[01:23:39 → 01:23:42] Parce que nous devons tout reprendre à zéro parce que vous ne l'avez
[01:23:42 → 01:23:43] pas fait pendant toutes ces années.
[01:23:44 → 01:23:47] Donc oui, on perd 2 millions d'euros, mais encore une fois, c'est par votre faute.
[01:23:48 → 01:23:50] Je ne vous donne pas la parole M. Bastel, je finis,
[01:23:50 → 01:23:52] je vous ai laissé finir donc je finie.
[01:23:53 → 01:23:56] C'est tout simple à démontrer. Le contrat, c''est le contrat 2026
[01:23:56 → 01:24:01] un contrat en général, on le

signe avant qu'il démarre ?
[01:24:01 → 01:24:03] Et bien là nous n'avions pas de contrat pour 2026
[01:24:03 → 01:24:05] il aurait peut-être fallu le conclure en 2025
[01:24:05 → 01:24:06] le contrat pour2026
[01:24:06 → 01:24:08] et c'est des contrats qui sont valables pour 3 ans
[01:24:08 → 01:24:11] mais n'importe quoi c'était écrit en énorme dessus
[01:24:11 → 01:24:13] contrat de développement
[01:24:13 → 01:24:14] ville département
[01:24:14 → 01:24:15] 2026
[01:24:15 → 01:24:17] donc je pense que c'etait assez clair
[01:24:17 → 01:24:19] et pour compléter mon exemple
[01:24:19 → 01:24:21] le CDDV
[01:24:21 → 01:24:24] pour la période 2023-2025
[01:24:24 → 01:24:26] nous l'avions voté fin 2022
[01:24:26 → 01:24:28] donc voilà l'exemple
[01:24:28 → 01:24:30] voilà la démonstration, c'est vous qui avez perdu
[01:24:30 → 01:24:32] 2 millions d'euros pour la ville de Fontenay-aux-Roses
[01:24:32 → 01:24:36] Nous allons donc passer au vote
[01:24:36 → 01:24:38] Vous demandez la parole ?
[01:24:38 → 01:24:39] Oui je demande la parole
[01:24:39 → 01:24:43] Globalement les contrats ils sont triannuels
[01:24:43 → 01:24:44] et donc le seul contrainte
[01:24:44 → 01:24:46] qu'ont les contrins c' est d'avoir passé les ordres
[01:24:46 → 01:24:48] de travaux avant le 31 décembre
[01:24:48 → 01:24:49] de la dernière année du contrat
[01:24:49 → 01:24:51] il n'y a pas de découpage annuel
[01:24:51 → 01:24:53] donc vous dites
[01:24:53 → 01:24:55] n'importe quoi, enfin vous allez aux bluffs
[01:24:55 → 01:25:04] Mais en fait, vous mentez comme d'habitude. C'est très réversible comme argumentation. C''est très intéressant. Allez-y, M. Renaux.
[01:25:05 → 01:25:24] Juste une petite précision dans

l'échange. M. Mergy a expliqué qu'il y avait des dérives dans les projets. Je me rappelle dans une commission il n'y a que quelques semaines où deux personnes étaient présentes de la majorité et ont dit les projets lorsqu'ils sont lancés sont maîtrisés.
[01:25:24 → 01:25:33] Donc, je trouve qu'il n'y a pas obligatoirement deux propos identiques dans des commissions différentes. Merci.
[01:25:34 → 01:25:50] Merci, M. Renaux. Nous allons passer au vote simplement pour vous rappeler aussi qu'avant de pouvoir passer à un nouveau CDDV, il faut finir l'ancien CDDF, ce qui n'était pas le cas de votre majorité puisque dans ce CDDB, vous l'avez dit vous-même, il y avait le marché, l'école des ormeaux et j'oublie l'église.
[01:25:50 → 01:25:53] donc non je raconte pas n'importe quoi
[01:25:53 → 01:25:55] à monsieur Vastel et c'est pas parce que vous criez
[01:25:55 → 01:25:56] au mensonge que ce que je dis est faux
[01:25:56 → 01:25:58] et désolé de vous le dire, nous allons
[01:25:58 → 01:26:01] mais la Fond J.Milité des Crédits n'a pas réponse
[01:26:01 → 01:26:02] à tout madame Galante-Guilleminot
[01:26:02 → 01:26:04] ben non, je vous le dis, je Vous le dis non
[01:26:04 → 01:26:06] et si vous doutez de ça
[01:26:06 → 01:26:08] ressortez les notes que vous avez reçues du département
[01:26:08 → 01:26:10] et de vos services l'année dernière
[01:26:10 → 01:26:12] voilà maintenant vous apprendrez peut-être
[01:26:12 → 01:26:13] à écouter les fonctionnaires
[01:26:13 → 01:26:15] nous allons donc maintenant passer au vote
[01:26:15 → 01:26:17] qui est contre ce contrat
[01:26:17 → 01:26:34] Qui s'abstient ? L'opposition s'obtient. Je vous remercie. Nous allons passer à la délibération numéro 4 sur les redevances d'occupation de la Halle aux comestibles présentées par Madame

Hammoudi.
[01:26:35 → 01:26:45] Merci, Madame la maire. Lorsque la nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions début avril 2026, nous avons immédiatement demandé à prendre connaissance des informations relatives aux travaux de la Halle du marché.
[01:26:45 → 01:26:50] Nous avons ainsi été surpris d'apprendre qu'il était prévu, dès le calendrier initial du projet,
[01:26:50 → 01:26:55] une fermeture de la halle à l'été 2026 pour la réalisation de travaux de réfection et d'étanchéité du sol
[01:26:55 → 01:26:59] nécessitant de vider en une seule fois complètement la haille de l'ensemble de ses stands
[01:26:59 → 01:27:00] et de la fermer durant cette période.
[01:27:01 → 01:27:05] Nous avons également appris en reprenant ce dossier que les commerçants du marché
[01:27:05 → 01:27:07] n'étaient pas du tout informés de la fermetura venir
[01:27:07 → 01:27:10] et qu'aucune disposition ni aucun budget n'avait été prévu
[01:27:10 → 01:27:12] pour organiser un marché de substitution
[01:27:12 → 01:27:14] de type en plein air durant cette période
[01:27:14 → 01:27:16] pour maintenir une offre auprès des fontenésiennes
[01:27:16 → 01:27:17] et des fonténésiens.
[01:27:18 → 01:27:19] Compte tenu du délai de prévenance
[01:27:19 → 01:27:21] que nous pouvons clairement qualifier d'inacceptable
[01:27:21 → 01:27:22] en raison du manque de transparence
[01:27:22 → 01:27:23] de la précédente majorité,
[01:27:24 → 01:27:25] aussi bien auprés des commerçants
[01:27:25 → 01:27:26] que des fontENESIENNES et des FONTENÉSIENS,
[01:27:27 → 01:27:28] nous nous sommes questionnés sur la nécessité
[01:27:28 → 01:27:30] de ces travaux au regard de

leur impact.
[01:27:31 → 01:27:33] Il s'est avéré qu'en raison du mauvais entretien
[01:27:33 → 01:27:34] de la dalle de la Halle ces dernières années
[01:27:34 → 01:27:36] et des fuites répétées constatées
[01:27:36 → 01:27:37] dans le parking sous la Hallle,
[01:27:37 → 01:27:39] la réfection du sol et son étanchéité
[01:27:39 → 01:27:40] devaient être réalisées.
[01:27:41 → 01:27:43] Dès que nous avons eu suffisamment d'informations en notre possession,
[01:27:44 → 01:27:47] nous avons organisé le 19 mai une réunion à laquelle Madame la maire et moi
[01:27:47 → 01:27:50] avons convié l'ensemble des commerçants de La Halle pour leur exposer la situation.
[01:27:51 → 01:27:54] La nécessité de fermer La Halles cet été pour une durée prévisionnelle de deux mois
[01:27:54 → 01:27:57] mais aussi l'impossibilité d'organiser un marché de substitution en plein air
[01:27:57 → 01:28:00] durant cette période car les délais étaient dorément trop courts
[01:28:00 → 01:28:03] et qu'aucune enveloppe budgétaire n'avait été anticipée pour le faire.
[01:28:04 → 01:28:05] Nous leur avons également signifié notre souhait
[01:28:05 → 01:28:09] de travailler sur des modalités d'indemnisation pour les commerçant·e·s.
[01:28:09 → 01:28:13] La fermeture de la halle a donc pris effet le 5 juillet pour une déruite prévisionnelle initiale de deux mois.
[01:28:14 → 01:28:19] Toutefois, le déroulement du chantier a connu des retards, notamment dans la réalisation de la résine de sol.
[01:28:19 → 01:28:26] Il s'est également avéré que des travaux complémentaires de protection contre l'incendie par flocage coupe-feu doivent être réalisés sur certains éléments de la toiture.
[01:28:27 → 01:28:32] Ces interventions ont nécessité de prolonger la fermetura de la halte pour une durée prévisionnel supplémentaire de deux ans.

[01:28:32 → 01:28:37] mois soit une fermure fermeture totale de quatre mois pendant cette période les commerçants
[01:28:37 → 01:28:41] titulaires d'un titre d'occupation sont privés de la possibilité d'exploiter l'emplacement qui
[01:28:41 → 01:28:45] leur a été attribué au sein de la halle compte tenu de cette impossibilité temporaire d' occupation
[01:28:45 → 01:28:50] indépendante de leurs volonté et de l'absence davantage effectivement procurée par la mise
[01:28:50 → 01:28:54] à disposition des emplacements pendant la fermetura il est donc proposer aux conseils
[01:28:54 → 01:28:58] municipales de constater la non exigibilité des redevances correspondantes pendant toute
[01:28:58 → 01:29:02] la durée effective de fermeture de La Halle. Par ailleurs, compte tenu de notre souhait
[01:29:02 → 01:29:06] de soutenir les commerçants de La Halle dans la reprise de leur activité, nous soumettons
[01:29:06 → 01:29:10] également au vote du Conseil municipal une mesure financière de soutien en leur accordant
[01:29:10 → 01:29:13] une exonération totale des redevances d'occupation pendant une période complémentaire de 2
[01:29:13 → 01:29:19] mois à compter de la réouverture effective de La Halle. Pour information, la non-perception
[01:29:19 → 01:29:23] des redevantes pendant la période de fermiture de 4 mois représente une diminution de recettes
[01:29:23 → 01:29:27] estimées à 59 500 euros pour la Régie. L'exonération complémentaires applicables
[01:29:27 → 01:29:29] pendant deux mois à compter de la réouverture entraînera
[01:29:29 → 01:29:31] quant à elle une diminution de recettes
[01:29:31 → 01:29:33] estimée à 36 000 euros, portant
[01:29:33 → 01:29:36] l'incidence totale financière

prévisionnelle
[01:29:36 → 01:29:38] de ces mesures à 95 500 euros.
[01:29:39 → 01:29:40] Il s'agit donc d'un effort
[01:29:40 → 01:29:42] budgétaire significatif de la Régie que je tiens
[01:29:42 → 01:29:44] à souligner. En conséquence,
[01:29:44 → 01:29:45] il est proposé au Conseil municipal
[01:29:45 → 01:29:48] de constater la non-exigibilité des redevances
[01:29:48 → 01:29:50] d'occupation des emplacements de la halle au comestible
[01:29:50 → 01:29:51] pendant toute la durée effective
[01:29:51 → 01:29:52] de fermeture de celle-ci,
[01:29:53 → 01:29:55] de décider qu'aucune redevance ne sera due ni appelée
[01:29:55 → 01:29:57] au titre de cette période, d'approuver
[01:29:57 → 01:29:59] l'application d'une exonération totale
[01:29:59 → 01:30:01] des redevances d'occupation pendant une période complémentaire
[01:30:01 → 01:30:03] de deux mois à compter de la réouverture
[01:30:03 → 01:30:05] effective de la HAL, de préciser
[01:30:05 → 01:30:07] que la non-exigibilité des redevantes bénéficie
[01:30:07 → 01:30:09] aux commerçants titulaires d'un titre d'occupation
[01:30:09 → 01:30:11] directement concerné par la fermeture
[01:30:11 → 01:30:13] de la hale et que l'exonération complémentnaire
[01:30:13 → 01:30:15] est subordonnée au maintien d' un titre en cours
[01:30:15 → 01:30:17] de validité pendant la période concernée
[01:30:17 → 01:30:19] d'autoriser madame la maire ou son représentant
[01:30:19 → 01:30:21] à prendre toutes les mesures nécessaires à l' exécution
[01:30:21 → 01:30:22] de la présente délibération.

[01:30:23 → 01:30:26] Ces précisions étant apportées, je vous remercie de bien vouloir en délibérer.
[01:30:29 → 01:30:32] Merci Madame Hammoudi. Monsieur Vastel puis Madame Collet ont demandé la parole.
[01:30:34 → 01:30:37] Oui alors il faut redresser quelques inexactitudes on va dire.
[01:30:38 → 01:30:46] Évidemment que nous avions prévu dès le début compte tenu de la fermeture de la Halle d'organiser un marché provisoire.
[01:30:46 → 01:31:00] Nous aurions dû le budgéter, comme vous dites, s'il s'était agi d'un marché en dur puisqu'à ce moment-là on entre dans une opération d'investissement qui nécessite une budgétisation.
[01:31:00 → 01:31:07] En l'occurrence, comme vous le savez, l'architecte des bâtiments de France a posé son veto à une telle construction.
[01:31:07 → 01:31:23] Donc nous avons choisi une autre option qui consistait à mettre sous un grand barnum un marché provisoire en louant un certain nombre de matériel nécessaire et la sécurité qui va avec pour une enveloppe qui avait été évaluée à peu près à 120 000 euros.
[01:31:23 → 01:31:30] Et que d'après mes informations, vous voyez qu'on n'a pas les mêmes, vous avez refusé d'abonder lorsque vous êtes arrivé aux affaires.
[01:31:31 → 01:31:34] Les délais n'étaient pas hors délai si ça avait été fait effectivement après l'élection.
[01:31:35 → 01:31:43] Deux mois pour louer un barnum et des matériels, je dirais, de conservation de la chaîne du froid, c'est tout à fait possible et réalisable.
[01:31:44 → 01:31:46] Et donc c'était évidemment ce que nous avions prévu.
[01:31:47 → 01:31:54] Là en l'occurrence, la non-organisation de ce marché alternatif, de ce marchés provisoire plus la prolongation des travaux
[01:31:54 → 01:31:56] va entraîner pour un certain nombre
[01:31:56 → 01:31:58] de nos commerçants des pertes
[01:31:58 → 01:32:00] sèches qui sont parfois autour de 50 000 euros
[01:32:00 → 01:32:01] pour certains d'entre eux

[01:32:01 → 01:32:04] et des pertences, un manque à gagner
[01:32:04 → 01:32:05] une perte d'exploitation
[01:32:05 → 01:32:08] qui va probablement plutôt dépasser les 200 000 euros
[01:32:08 → 01:32:10] et donc il m'étonnerait
[01:32:10 → 01:32:12] objectivement qu'ils ne
[01:32:12 → 01:32:14] viennent pas à la fin de l'année
[01:32:14 → 01:32:16] civile puisque c'est au moment
[01:32:16 → 01:32:18] où ils auront leur bilan comptable bien sûr
[01:32:18 → 01:32:20] qu'il pourra évaluer avec précision
[01:32:20 → 01:32:22] et avec les pièces justificatives
[01:32:22 → 01:32:31] leur perte d'exploitation, qui n'aiment pas demander réparation à la mairie. On a donc fait le choix pour économiser 120 000 euros de prendre le risque via des contentieux
[01:32:31 → 01:32:40] de dépenser beaucoup plus et comme d'habitude vous nous expliquez que c'est de la faute de l'ancien maire, c'était tellement plus facile que d'assumer vos responsabilités.
[01:32:44 → 01:32:45] Madame Hammoudi va vous répondre.
[01:32:45 → 01:32:53] Alors quand nous sommes arrivés il n'y avait aucun projet, le seul projet qui avait été étudié en effet c' était de pouvoir organiser un marché provisoire pendant toute
[01:32:53 → 01:32:57] claturer des travaux, l'idée étant vraiment de vider la halle dès le démarrage
[01:32:57 → 01:32:58] des commerçants, d'organiser quelque chose.
[01:32:59 → 01:33:02] En effet ça n'a pas pu être fait en raison de la réglementation
[01:33:02 → 01:33:03] avec les architectes des bâtiments de France
[01:33:03 → 01:33:08] mais clairement il n'y avait aucun projet pour cet été
[01:33:08 → 01:33:09] d'ailleurs les commerçant n'étaient pas informés
[01:33:09 → 01:33:12] et en effet il n''y avait pas non plus de budget

[01:33:12 → 01:33:14] il n´avait pas d'enveloppe
[01:33:14 → 01:33:20] et organiser en 2-3 mois un déménagement
[01:33:20 → 01:33:21] le montage, en fait
[01:33:21 → 01:33:23] il n'y avait plus de stand
[01:33:23 → 01:33:25] parce que les différents stands
[01:33:25 → 01:33:27] ce n'est pas forcément mettre deux traiteaux
[01:33:27 → 01:33:29] et une planche pour pouvoir accueillir
[01:33:29 → 01:33:31] un commerçant. Ça demande
[01:33:31 → 01:33:33] de louer
[01:33:33 → 01:33:35] des stands qui sont réfrigérés
[01:33:35 → 01:33:36] pour un certain nombre de commerçants
[01:33:36 → 01:33:39] l'équipe s'est renseignée
[01:33:39 → 01:33:42] il n''y avait pas
[01:33:42 → 01:33:43] l'offre sur le marché
[01:33:43 → 01:33:44] c'est des choses qui se réservent beaucoup plus en avance
[01:33:44 → 01:33:47] et ça avait un coût très important donc ça n'a pas pu être fait
[01:33:47 → 01:33:50] si vous avez évoqué au démarrage du chantier
[01:33:50 → 01:34:04] Le fait qu'il faudrait un jour fermer la halle pour refaire le sol, ça n'a absolument pas été rappelé. Encore moins évidemment sur le fin de la campagne municipale. Donc lorsque nous avons pu annoncer cette nécessité, les commerçants l'ont appris.
[01:34:04 → 01:34:07] sachez qu'il n'y avait pas de budget
[01:34:07 → 01:34:10] donc de toute façon nous avons pu faire les efforts financiers
[01:34:10 → 01:34:12] on souhaite les aider dans la reprise d'activité
[01:34:12 → 01:34:15] nous comptons également capitaliser sur un certain nombre
[01:34:15 → 01:34:18] d'animations jusqu'à la fin de l'année pour faire revenir
[01:34:18 → 01:34:22] que les commerçants restent, que les fantaisiens reviennent
[01:34:22 → 01:34:24] pour consommer et retrouvent leurs commerçant

[01:34:24 → 01:34:28] Madame Collet a demandé la parole
[01:34:28 → 01:34:36] je voudrais vous proposer
[01:34:36 → 01:34:38] un petit voyage dans le temps, parce que
[01:34:38 → 01:34:40] comme vous aimez dire, c'est pas de notre faute
[01:34:40 → 01:34:41] c'était l'ancien maire
[01:34:41 → 01:34:44] on va faire un petit voyager, on va retourner
[01:34:44 → 01:34:47] au marché référence M10-10
[01:34:47 → 01:34:48] et M10 11
[01:34:48 → 01:34:50] c' est à dire la construction
[01:34:50 → 01:34:51] de la halle aux comestibles
[01:34:51 → 01:34:54] nous sommes en 2009, nous lançons
[01:34:54 → 01:34:57] le marché, en 2010 il est construit
[01:34:57 → 01:34:59] en 2011
[01:34:59 → 01:35:00] un contentieux
[01:35:00 → 01:35:01] de presque 10 ans
[01:35:01 → 01:35:03] va commencer
[01:35:03 → 01:35:07] la halo comestible est bourrée
[01:35:07 → 01:35:08] de malfaçons
[01:35:08 → 01:35:11] pour nettoyer les vitres il faut dépenser 10 000 euros
[01:35:11 → 01:35:12] parce qu'il faut enlever cagette
[01:35:12 → 01:35:14] par cagettes, enfin les plaques
[01:35:14 → 01:35:15] ensuite
[01:35:15 → 01:35:19] le sol est poreux
[01:35:19 → 01:35:21] en raison d'une mauvaise
[01:35:21 → 01:35:23] distribution
[01:35:23 → 01:35:25] entre le gré à gréage
[01:35:25 → 01:35:26] et l'espèce
[01:35:26 → 01:35:28] de couleur brique
[01:35:28 → 01:35:30] ensuite
[01:35:30 → 01:35:32] les conduits
[01:35:32 → 01:35:34] d'évacuation ne sont pas suffisamment
[01:35:34 → 01:35:36] grands, notamment pour
[01:35:36 → 01:35:38] la poissonnerie. Ensuite
[01:35:38 → 01:35:40] il y a des fuites et un
[01:35:40 → 01:35:42] problème d'accessibilité à

l'étage moins
[01:35:42 → 01:35:44] 2 rajouté à la hâte dans le
[01:35:44 → 01:35:46] marché. 10 ans de contentieux
[01:35:46 → 01:35:48] Jean-Jacques tu t'en souviens
[01:35:48 → 01:35:50] Gilles tu t''en souviennes
[01:35:50 → 01:35:51] c'était Jacqueline Segrès
[01:35:51 → 01:35:53] et Pascal Bûcher
[01:35:53 → 01:35:55] qui étaient dans ce marché là
[01:35:55 → 01:35:57] donc oui, oui ce marché
[01:35:57 → 01:35:59] est un marché qui était pourri
[01:35:59 → 01:36:01] on va être d'accord, qui était mal foutu
[01:36:01 → 01:36:05] mal construit
[01:36:05 → 01:36:06] plein de malfaçons
[01:36:06 → 01:36:08] je ne passe même pas la toiture
[01:36:08 → 01:36:10] qui s'est effondrée quand même à trois reprises
[01:36:10 → 01:36:11] il faut bien le dire
[01:36:11 → 01:36:13] avec une pente qui n'est pas suffisante
[01:36:13 → 01:36:14] pour dégager l'eau
[01:36:14 → 01:36:15] qui s''accumule
[01:36:15 → 01:36:18] et qui a s'effondré
[01:36:18 → 01:36:20] par chance un samedi à 4h du matin
[01:36:20 → 01:36:22] donc oui
[01:36:22 → 01:36:24] ce dossier là, il a été toujours
[01:36:24 → 01:36:25] très mal
[01:36:25 → 01:36:27] le sol est mauvais
[01:36:27 → 01:36:29] tout le monde sait très bien
[01:36:29 → 01:36:35] que les travaux conséquents sont importants à la HAL et que le solde devait être repris.
[01:36:36 → 01:36:45] Et les travails qui ont été faits progressivement le sont depuis deux mandats pour rattraper une erreur de votre mentor, Madame Le Fur.
[01:36:45 → 01:36:48] Gilles Mergy.
[01:36:50 → 01:36:55] Je pense qu'il y avait effectivement des malfaçons dans ce chantier, comme tu l'as rappelé.
[01:36:56 → 01:37:02] Si ce n'est que vous êtes arrivé au Manette en 2014 et pendant 12 ans, vous

n'avez rien fait sur ce marché.
[01:37:03 → 01:37:04] C'est-à-dire que vous avez laissé s'aggraver
[01:37:04 → 01:37:07] des dysfonctionnements structurels
[01:37:07 → 01:37:08] qui existaient
[01:37:08 → 01:37:10] effectivement.
[01:37:10 → 01:37:12] Vous avez sous-entretenu,
[01:37:12 → 01:37:13] vous n'avez pas rénové,
[01:37:13 → 01:37:14] vous n''avez pas consolidé la toiture,
[01:37:15 → 01:37:15] vous n´avez pas refait le sol,
[01:37:15 → 01:37:16] c'est ça,
[01:37:16 → 01:37:17] vous n‡avez rien fait pendant 12 ans.
[01:37:17 → 01:37:19] Donc les malfaçons de départ
[01:37:19 → 01:37:20] se sont transformés
[01:37:20 → 01:37:22] en malfaçon majeure
[01:37:22 → 01:37:23] et en défaut majeur.
[01:37:24 → 01:37:25] Et donc si on avait consacré
[01:37:25 → 01:37:26] suffisamment d'argent
[01:37:26 → 01:37:27] pour maintenir
[01:37:27 → 01:37:28] en conditions opérationnelles
[01:37:28 → 01:37:28] ce marché,
[01:37:29 → 01:37:29] on n'aurait pas eu besoin
[01:37:29 → 01:37:31] de dépenser 3,5 millions
[01:37:31 → 01:37:33] pour refaire la devanture,
[01:37:33 → 01:37:35] la façade, etc. Donc c'est de la mauvaise
[01:37:35 → 01:37:36] gestion d'un équipement
[01:37:36 → 01:37:39] public sur lequel vous aviez la gestion
[01:37:39 → 01:37:41] pendant 12 ans et donc vous pouvez renvoyer
[01:37:41 → 01:37:43] la responsabilité à vos prédécesseurs
[01:37:43 → 01:37:45] admettons qu'effectivement il y avait des
[01:37:45 → 01:37:47] malfaçons dans ce chantier et il y a toujours
[01:37:47 → 01:37:49] j'ai pas terminé, il y ha toujours des
[01:37:49 → 01:37:50] malfaçon dans les chantiers on le sait bien

[01:37:50 → 01:37:53] et c'es raison pour laquelle en général les conditions
[01:37:53 → 01:37:55] de réception d'une chantier sont extrêmement
[01:37:55 → 01:37:56] rigoureuses et on doit être extrêmement
[01:37:56 → 01:37:59] prudent et mettre des réserves
[01:37:59 → 01:38:00] dès qu'on a des doute. Donc peut-être que
[01:38:00 → 01:38:03] les réserves n'ont pas été suffisamment explicites.
[01:38:03 → 01:38:04] Mais en tout cas, pendant 12 ans, vous n'avez rien fait dans ce marché.
[01:38:05 → 01:38:06] Vous l'avez laissé se détériorer.
[01:38:07 → 01:38:09] Donc c'est la responsabilité de votre équipe
[01:38:09 → 01:38:10] d'avoir laisscé ce marché
[01:38:10 → 01:38:12] se détériorer pendant 12ans.
[01:38:14 → 01:38:15] Michel Fay a demandé la parole.
[01:38:18 → 01:38:19] Je suis un peu surpris par cette
[01:38:19 → 01:38:21] rénovation. Je veux dire pourquoi
[01:38:21 → 01:38:23] on rentre en période maintenant
[01:38:23 → 01:38:25] de réchauffement climatique,
[01:38:25 → 01:38:27] des chaleurs de plus en plus importantes,
[01:38:27 → 01:38:29] des canicules 56 jours cette année.
[01:38:29 → 01:38:31] Et qu'est-ce qu'on a fait dans la rénovación
[01:38:31 → 01:38:33] du marché ? Dans ces marchés, il y avait
[01:38:33 → 01:38:35] beaucoup de défauts. Il y avait quand même un avantage
[01:38:35 → 01:38:37] au point de vue thermique, il avait
[01:38:37 → 01:38:39] une espèce de double peau. Ce n'est pas esthétique
[01:38:39 → 01:38:41] mais il y a un peu un isolant
[01:38:41 → 01:38:43] à 2 mètres près d'air entre l'extérieur
[01:38:43 → 01:38:45] et le marché. Qu'est-ce qu'on a

fait ici
[01:38:45 → 01:38:47] pour gagner un peu de place dans le marché ?
[01:38:47 → 01:38:49] On a supprimé la double peaux, on a tout mis
[01:38:49 → 01:38:51] à l'intérieur extérieur et qu'est ce qu'il y a mis ? De très
[01:38:51 → 01:38:53] grandes vitres, plein sud,
[01:38:53 → 01:38:55] plein est. Je peux vous dire que
[01:38:55 → 01:38:57] actuellement faire ceci
[01:38:57 → 01:38:59] c'est une aberration totale
[01:38:59 → 01:39:01] j'attends de voir en période
[01:39:01 → 01:39:03] de canicule, comment ça va passer
[01:39:03 → 01:39:04] pour les poissonner
[01:39:04 → 01:39:06] ainsi que pour
[01:39:06 → 01:39:09] les boucher. Je ne comprends pas
[01:39:09 → 01:39:11] qu'on ait fait cela. Deuxième point
[01:39:11 → 01:39:13] de l'argent un peu gaspillé
[01:39:13 → 01:39:15] c'est que tu comprends
[01:39:15 → 01:39:17] que vous avez fait acheter tout le matériel
[01:39:17 → 01:39:19] de cuisine, on a même l'idée de faire un restaurant
[01:39:19 → 01:39:20] dans le marché
[01:39:20 → 01:39:23] alors que les restaurateurs à côté ont du mal à tenir
[01:39:23 → 01:39:24] vous avez même acheté le matérien
[01:39:24 → 01:39:26] avant même que le restaurant soit fait
[01:39:26 → 01:39:28] en général quand on fait une maison
[01:39:28 → 01:39:30] on achète le matériau de cuisine une fois
[01:39:30 → 01:39:32] avec la cuisine installée. Eh bien non, pour être sûr
[01:39:32 → 01:39:34] on a acheté
[01:39:34 → 01:39:35] il nous reste sous les bras
[01:39:35 → 01:39:37] une braderie qui aura peut-être lieu

[01:39:37 → 01:39:40] dimanche cuisinière toute neuve
[01:39:40 → 01:39:42] c'est un peu surprenant
[01:39:42 → 01:39:44] voici deux fautes de gestion simple
[01:39:44 → 01:39:46] et la première
[01:39:46 → 01:39:48] faire du vitrage
[01:39:48 → 01:39:50] plein pot, plein sud
[01:39:50 → 01:39:51] plein est
[01:39:51 → 01:39:52] incompréhensible
[01:39:52 → 01:39:55] Monsieur Vastel après on s'arrêtera
[01:39:55 → 01:39:59] Simplement répondre sur quelques points à monsieur Fay
[01:39:59 → 01:40:01] je ne doute pas qu'il soit désormais
[01:40:01 → 01:40:03] l'architecte de la ville, puisqu'il sait mieux
[01:40:03 → 01:40:06] que tous les cabinets d'architechtes spécialisés
[01:40:06 → 01:40:07] qu'on a sollicité
[01:40:07 → 01:40:08] ce qu'ils conviennent faire.
[01:40:09 → 01:40:10] Et ça c'est habituel, c'était multipasse
[01:40:10 → 01:40:12] M. Fay.
[01:40:13 → 01:40:15] Concernant la cuisine, moi je voudrais revenir dessus
[01:40:15 → 01:40:17] La cuisine, vous présentez ça comme si c'étais
[01:40:17 → 01:40:18] une lubie de la patiente équipe
[01:40:18 → 01:40:20] ou si on avait voulu créer un restaurant 3 étoiles
[01:40:20 → 01:40:23] dans le marché. Non ! Pendant 10 ans
[01:40:23 → 01:40:24] on a couru après des gens pour tenir
[01:40:24 → 01:40:26] la buvette. Pourquoi ? Parce que
[01:40:26 → 01:40:28] vous ne déplacez pas quelqu'un à venir passer
[01:40:28 → 01:40:29] son samedi matin
[01:40:29 → 01:40:32] pour vendre 3 kirs et 12 cafés.
[01:40:34 → 01:40:36] Généralement, il vient un samedi, deux samedis,
[01:40:36 → 01:40:37] puis le troisième samedi il a

compris,
[01:40:37 → 01:40:39] il ne fait pas ses affaires, donc il ne revient pas.
[01:40:39 → 01:40:41] Et donc en fait on n'a pas de buvette.
[01:40:42 → 01:40:46] Et donc quand on a testé avec les restaurateurs aujourd'hui
[01:40:46 → 01:40:47] qui tiennent la boissière
[01:40:47 → 01:40:50] la création d'une buvette qui fasse un peu de restauration,
[01:40:50 → 01:40:52] on ne parle pas là d'un restaurant trois étoiles encore une fois,
[01:40:53 → 01:40:54] eh bien on a changé complètement la donne
[01:40:54 → 01:40:55] et la buvette est devenue rentable.
[01:40:56 → 01:40:58] Et donc sans faire de restaurations,
[01:40:58 → 01:40:59] la buvette n'est pas rentable
[01:40:59 → 01:41:01] donc en fait supprimer la restauration, supprimé
[01:41:01 → 01:41:03] la cuisine c'est supprimée la buvette
[01:41:03 → 01:41:05] vous devez être bien conscient de ça
[01:41:05 → 01:41:07] je ne suis pas certain que c'était ce que souhaitaient
[01:41:07 → 01:41:09] les fontenésiens. Globalement
[01:41:09 → 01:41:11] on ne peut pas demander, alors les restaurateurs
[01:41:11 → 01:41:13] qui avaient tenté l'expérience
[01:41:13 → 01:41:15] ils ont fait de la cuisine sur un coin
[01:41:15 → 01:41:17] de table au milieu des allées avec des gens
[01:41:17 → 01:41:19] qui passent, qui se frottent contre les trucs
[01:41:19 → 01:41:20] sans aucune chaîne du froid
[01:41:20 → 01:41:23] tout ça, ça peut passer pendant quelques mois parce qu'on est
[01:41:23 → 01:41:24] en phase de transition
[01:41:24 → 01:41:27] quand vous allez rouvrir le marché, vous n'allez pas pouvoir
[01:41:27 → 01:41:28] faire de la restauration sans

respecter
[01:41:28 → 01:41:30] la chaîne du froid, les règles sanitaires
[01:41:30 → 01:41:33] qui sont en vigueur partout pour toute personne
[01:41:33 → 01:41:34] qui vend de la nourriture.
[01:41:34 → 01:41:36] Donc, en fait, il n'y aura plus de restauration
[01:41:36 → 01:41:38] et donc, il y aura probablement plus de buvettes.
[01:41:39 → 01:41:40] Alors j'espère me tromper, peut-être que vous avez trouvé
[01:41:40 → 01:41:42] des gens bénévoles pour venir tenir la buvette
[01:41:42 → 01:41:44] mais il faut qu'ils soient bénévols parce que ce n'est pas avec
[01:41:44 → 01:41:46] le chiffre d'affaires qu'il feront sans restauration
[01:41:46 → 01:41:48] qu' ils feront tenir la Buvette.
[01:41:49 → 01:41:51] Merci M. Vastel
[01:41:51 → 01:41:52] Juste on va... M. Durand
[01:41:52 → 01:41:53] a demandé la parole
[01:41:53 → 01:41:57] Je suis un tout petit peu surpris
[01:41:57 → 01:41:59] M. Vastel, qu'en tant que maire
[01:41:59 → 01:42:02] vous êtes en train
[01:42:02 → 01:42:03] d'expliquer
[01:42:03 → 01:42:05] que vous saviez que la chaîne du froid
[01:42:05 → 01:42:06] n'était pas respectée
[01:42:06 → 01:42:09] et que vous avez laissé prendre ce risque
[01:42:09 → 01:42:10] aux fontenésiens
[01:42:10 → 01:42:13] de se restaurer à cette buvette
[01:42:13 → 01:42:14] c'est ce que vous semblez prétendre
[01:42:14 → 01:42:15] c' est un peu surprenant
[01:42:15 → 01:42:17] merci M. Durand
[01:42:17 → 01:42:18] on va donc s'arrêter là
[01:42:18 → 01:42:20] je voudrais répondre à M.Durand
[01:42:20 → 01:42:22] madame Galante-Guilleminot mais soyez courte
[01:42:22 → 01:42:24] je serais très courte

[01:42:24 → 01:42:25] simplement vous vous trompez
[01:42:25 → 01:42:26] monsieur Durand
[01:42:26 → 01:42:28] moi la petite buffette
[01:42:28 → 01:42:30] et les petits snacks
[01:42:30 → 01:42:33] du samedi midi
[01:42:33 → 01:42:35] je trouvais ça très sympathique
[01:42:35 → 01:42:37] il ne faisait pas vraiment de cuisine
[01:42:37 → 01:42:39] il ne pouvait pas, il regrettait
[01:42:39 → 01:42:40] de ne pas le faire
[01:42:40 → 01:42:42] et on se battait tous pour avoir
[01:42:42 → 01:42:44] un morceau de quiche
[01:42:44 → 01:42:46] ou trois
[01:42:46 → 01:42:48] rondelles de saucisson
[01:42:48 → 01:42:49] donc
[01:42:49 → 01:42:51] il y a une demande
[01:42:51 → 01:43:08] Et on a essayé d'aller de l'avant sur cette demande pour garder une convivialité à cette notion de marché qui est aussi centrale que celle de l Église. Un marché, c'est important dans une ville, ça participe de la convivualité.
[01:43:08 → 01:43:26] Merci Madame Gaimino. Juste pour répondre un peu sur tous ces éléments qui viennent d'être donnés. D'abord, petite remarque quand même assez drôle. Nous n'avons pas le droit de dire que les problèmes d'aujourd'hui sont de votre fait, mais vous, 12 ans plus tard, vous reportez encore la faute sur votre prédécesseur ?
[01:43:26 → 01:43:31] C'est quand même assez gros et assez risible, je dois le dire.
[01:43:32 → 01:43:35] Ensuite, vous avez pointé du doigt les problèmes de toiture.
[01:43:35 → 01:43:40] Mais alors c'est marrant que vous en parliez parce qu'en effet la toiture est problématique depuis des années sur ce marché
[01:43:40 → 01:43:48] et pourtant dans les travaux que nous avons trouvés à notre arrivée, rien n'était prévu sur la réfection de la topture.
[01:43:48 → 01:43:52] Alors moi je veux bien que ce soit un mensonge à chaque fois que je dis quelque chose

[01:43:52 → 01:43:59] Mais dans ce cas-là, vous ne faites absolument pas confiance aux services de notre ville qui ont travaillé avec vous pendant 12 ans.
[01:43:59 → 01:44:00] C'est ça que vous êtes en train de me dire.
[01:44:00 → 01:44:04] Monsieur Vastel, je vous ai écouté du début à la fin donc maintenant vous allez aussi m'écouter du début
[01:44:04 → 01:44:04] à la finale.
[01:44:05 → 01:44:10] Vous en sortez toutes les 5 minutes des mensonges donc je pense que je peux moi parler et donner
[01:44:10 → 01:44:13] la vérité et donner l'aversion des faits aux fontenésiennes et aux fonténésiens
[01:44:13 → 01:44:15] qui ont droit de connaître l'état de notreville.
[01:44:15 → 01:44:19] Je suis désolée de vous le dire et je suis désolé que ça vous déplaise mais aucun
[01:44:19 → 01:44:21] travaux de toiture n'étaient prévus sur la réfection
[01:44:21 → 01:44:23] du marché, c'est Nadege qui a dû
[01:44:23 → 01:44:25] prévoir cette nouvelle rénovation. Et ben non
[01:44:25 → 01:44:27] ce n'est pas faux monsieur Vastel, peut-être qu'il aurait
[01:44:27 → 01:44:29] fallu un peu mieux regarder ce qui se passait dans les
[01:44:29 → 01:44:30] contrats que vous passiez avec les entrepreneurs parce
[01:44:30 → 01:44:32] que ce n''était pas prévu et vous avez toujours pas la parole
[01:44:32 → 01:44:35] monsieur Vastel puisque je n'ai pas terminé
[01:44:35 → 01:44:36] Ce n'était absolument pas pré vu
[01:44:36 → 01:44:38] Ensuite vous nous avez parlé de
[01:44:38 → 01:44:40] faire un marché provisoire
[01:44:40 → 01:44:42] mais c'et pareil, nous sommes arrivés
[01:44:42 → 01:44:44] à quelques mois de l'été, où étaient
[01:44:44 → 01:44:46] les marchés publics ? Où étaient les appels d'offres

[01:44:46 → 01:44:48] pour réaliser ce marché provisoire ?
[01:44:48 → 01:44:50] Moi, je veux bien. Amenez-les nous. Donnez-les
[01:44:50 → 01:44:52] nous. Montrez-nous que vous avez fait ces demandes.
[01:44:52 → 01:44:54] Vous n'avez pas fait ces demande.
[01:44:54 → 01:44:57] Et faire une estimation
[01:44:57 → 01:44:58] de 120 000 euros
[01:44:58 → 01:45:00] pour des vitrines
[01:45:00 → 01:45:02] pour l'ensemble des commerçants. Un barnum
[01:45:02 → 01:45:04] gigantesque. Tout le monde en conviendra
[01:45:04 → 01:45:06] pour mettre tous les commerçant. Faire venir
[01:45:06 → 01:45:08] l'électricité parce qu'il faut que tout le monde le sache. Il n'y a
[01:45:08 → 01:45:10] pas d'électricité suffisante pour toutes les vitrimes
[01:45:10 → 01:45:12] sur la place de la mairie.
[01:45:13 → 01:45:14] Et puis, il y a évidemment
[01:45:14 → 01:45:16] le gardiennage sur toute la période
[01:45:16 → 01:45:17] des travaux. Notre enveloppe de 120
[01:45:17 → 01:45:20] 1 000 euros, elle est largement sous-estimée.
[01:45:20 → 01:45:22] Sans compter que cette enveloppe,
[01:45:22 → 01:45:24] comme l'a dit Gilles, elle était nulle part.
[01:45:24 → 01:45:26] Vous ne l'aviez donc pas prévue.
[01:45:26 → 01:45:27] À un moment donné, il faut dire
[01:45:27 → 01:45:29] les choses. Et enfin, encore
[01:45:29 → 01:45:32] une fois, pour répondre à Madame Guimino,
[01:45:32 → 01:45:33] moi aussi je passais du bon temps à la
[01:45:33 → 01:45:35] puvette du marché, il n'y a pas de problème, il y a aucune
[01:45:35 → 01:45:37] problématique là-dessus. Mais

bon, Madame Guiminot
[01:45:37 → 01:45:39] semble-t-il ne pas entendre les réponses
[01:45:39 → 01:45:41] aux questions qu'elle pose. Mais je vais la donner
[01:45:41 → 01:45:43] pour les fontenésiens qui sont sûrement intéressés.
[01:45:44 → 01:45:45] Mais vous aviez prévu de faire
[01:45:45 → 01:45:47] un restaurant dans la halle du marché.
[01:45:47 → 01:45:49] Mais c'est pareil, à quel moment
[01:45:49 → 01:45:51] est-ce que vous avez lancé un appel à concurrence pour trouver
[01:45:51 → 01:45:53] des restaurateurs ? Et puis à quel
[01:45:53 → 01:45:55] moment vous êtes rendu compte
[01:45:55 → 01:45:57] de la santé économique de notre pays
[01:45:57 → 01:45:59] qui fait que chacun des restaurants
[01:45:59 → 01:46:01] de notre ville ont déjà du mal
[01:46:01 → 01:46:03] à faire le plein de couverts
[01:46:03 → 01:46:05] et donc à se maintenir économiquement
[01:46:05 → 01:46:07] et vous votre projet sans aucune
[01:46:07 → 01:46:09] consultation avec nos commerçants
[01:46:09 → 01:46:11] c'était de rajouter un nouveau
[01:46:11 → 01:46:13] restaurant pour faire un peu plus
[01:46:13 → 01:46:14] de concurrence à nos restaurateurs.
[01:46:15 → 01:46:17] Et puis enfin, évidemment, nous ne sommes pas...
[01:46:17 → 01:46:19] Nous faisons du travail avec sérieux
[01:46:19 → 01:46:20] et la première mission de Nadege
[01:46:20 → 01:46:22] quand elle est arrivée, qu'elle a découvert ce projet
[01:46:22 → 01:46:24] c'était de se questionner, est-ce que quelqu'un

[01:46:24 → 01:46:26] a envie de reprendre ce restaurant ? Est-ce
[01:46:26 → 01:46:28] que ce restaurant intéresse ? Bah la réponse
[01:46:28 → 01:46:30] désolé de vous le dire, c'est non.
[01:46:30 → 01:46:32] Donc une dépense et un projet
[01:46:32 → 01:46:34] mal ficelé, pas concerté et
[01:46:34 → 01:46:36] du coup qui ne répond pas du tout aux besoins
[01:46:36 → 01:46:38] de notre ville. Je propose
[01:46:38 → 01:46:40] qu'on passe à la délibération suivante
[01:46:40 → 01:46:45] On ne peut pas conclure par des mensonges que vous amenez au dernier moment et nous priver de réponse.
[01:46:46 → 01:46:49] Alors allez-y, M. Vastel, répondez. Et puis je vous re-répondrai derrière. Comme ça, ce sera sans fin. C'est parfait.
[01:46:49 → 01:46:53] Pour votre information, Madame la maire, peut-être que vous ne connaissez pas assez vos dossiers, je ne sais pas.
[01:46:53 → 01:46:59] Mais le numéro du marché que vous avez attribué pour la rénovation de la toiture, il s'appelle 24A11B.
[01:47:00 → 01:47:03] Il dit que c'est sur le site. Vous pouvez tous vérifier.
[01:47:04 → 01:47:08] Pourquoi il s´appelle 24 A 11 B d'après vous ? Parce qu'il a été lancé en 2024.
[01:47:08 → 01:47:15] Voilà. Donc, ça veut dire qu'il y avait bien un marché qui était prévu pour la rénovation de la toiture, contrairement à ce que vous venez de nous dire.
[01:47:16 → 01:47:17] Donc, vous feriez mieux de vérifier vos dossiers.
[01:47:19 → 01:47:24] Merci, M. Vastel. Je vérifie donc mes dossiers, je fais complètement confiance au service de la ville,
[01:47:24 → 01:47:28] contrairement en vous visiblement, pour me donner les bonnes informations et les vérifier parce que, évidemment,
[01:47:28 → 01:47:34] nous avons posé toutes ces questions à notre arrivée, évidemment nous avons fait vérifier à plusieurs reprises ces informations

[01:47:34 → 01:47:36] car nous ne voulions pas nous tromper.
[01:47:36 → 01:47:47] Madame Galante-Guilleminot, c'est bon. Vous n'avez pas la parole. Nous allons passer au vote. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette unanimité.
[01:47:48 → 01:47:52] Je vous propose une suspension de séance de 10 minutes le temps de régler le problème de micro. Merci.
[01:51:06 → 01:51:18] Du coup, il n'est pas en présence.
[01:51:18 → 01:51:39] C'est ça.
[01:51:40 → 01:51:46] Et surtout, c'est qu'il y a des gens qui sont en train de se dire que c'était pas le cas.
[01:51:46 → 01:51:47] C'est un peu comme ça.
[01:51:48 → 01:51:50] Mais là, ça ne fait pas du mal.
[01:51:51 → 01:51:53] Tu vas faire des tests, hein?
[01:55:03 → 01:55:14] Hey, hey!
[01:55:14 → 01:55:14] Ouais.
[01:56:01 → 01:56:02] Voilà, par contre...
[01:56:02 → 01:58:01] Nous allons reprendre. J'invite tous les élus à rejoindre leur place, s'il vous plaît.
[01:59:13 → 01:59:14] Messieurs, dames, les élu·es, s´il vous plait.
[02:00:36 → 02:00:39] Je vais donc procéder à l'appel pour que nous puissions reprendre la séance.
[02:00:40 → 02:00:43] Gilles Mergy est présent.
[02:00:44 → 02:00:47] Astrid Brobecker a donné pouvoir à M. Messier.
[02:00:47 → 02:00:49] M. Messier, Mme Poggi
[02:00:49 → 02:00:51] M. Sommier
[02:00:51 → 02:00:53] Mme de Quatrebarbes
[02:00:53 → 02:00:55] M. Fay
[02:00:55 → 02:00:56] Mme Tissandier
[02:00:56 → 02:00:58] M. Dia
[02:00:58 → 02:01:02] Mme Gouandin
[02:01:02 → 02:01:05] M. Koné-Diallo
[02:01:05 → 02:01:08] Mme Hammoudi
[02:01:08 → 02:01:09] M. Fredouille
[02:01:09 → 02:01:11] Mme Sol
[02:01:11 → 02:01:16] Ah je la vois

[02:01:16 → 02:01:18] M. Fruchter
[02:01:18 → 02:01:20] M. Petit
[02:01:20 → 02:01:22] Mme Venturini
[02:01:22 → 02:01:25] Mme Vicari a donné pouvoir à M. Fay
[02:01:25 → 02:01:26] M. Durand
[02:01:26 → 02:01:28] Mme Jouadi
[02:01:28 → 02:01:29] Présente
[02:01:29 → 02:01:31] M. Van Ousteren
[02:01:31 → 02:01:33] Ah, je le vois
[02:01:33 → 02:01:35] Mme Poutiers
[02:01:35 → 02:01:39] M. Benachour
[02:01:39 → 02:01:40] M. Bierre
[02:01:40 → 02:01:43] Mme Bousada
[02:01:43 → 02:01:44] est absente
[02:01:44 → 02:01:47] Mme Poncet
[02:01:47 → 02:01:48] Présent
[02:01:48 → 02:01:49] Mme Galante-Guilleminot
[02:01:49 → 02:01:52] Mme Antounouchi a donné
[02:01:52 → 02:01:53] pouvoir à Gimeno
[02:01:53 → 02:01:54] ça m'a été confirmé
[02:01:54 → 02:01:55] M. Vastel
[02:01:55 → 02:02:00] M. Renaux, M. Constant a donné pouvoir à M. Vastel
[02:02:00 → 02:02:01] M. Laurencin a donné
[02:02:01 → 02:02:02] pouvoir à Madame Collet
[02:02:02 → 02:02:06] Madame Assanté et Madame Coller
[02:02:06 → 02:02:09] nous allons donc reprendre
[02:02:09 → 02:02:10] l'ordre du jour de ce conseil municipal
[02:02:10 → 02:02:13] et nous allons passer à la délibération
[02:02:13 → 02:02:15] numéro 5 concernant
[02:02:15 → 02:02:17] la convention pluriannuelle avec l'agence
[02:02:17 → 02:02:18] régionale de santé Île-de-France
[02:02:18 → 02:02:20] présentée par M. Durand
[02:02:20 → 02:02:24] Merci Madame la maire
[02:02:24 → 02:02:26] Donc la ville de Fontenay-Rose participe
[02:02:26 → 02:02:28] à la politique de prévention et de promotion
[02:02:28 → 02:02:30] de la santé en faveur des

enfants et des jeunes
[02:02:30 → 02:02:32] en lien avec les partenaires institutionnels compétents.
[02:02:33 → 02:02:34] Dans ce cadre, l'Agence régionale
[02:02:34 → 02:02:36] de santé ARS d'Île-de-France
[02:02:36 → 02:02:38] organise depuis la rentrée scolaire
[02:02:38 → 02:02:40] 2025-2026 une campagne
[02:02:40 → 02:02:42] nationale de vaccination contre les infections
[02:02:42 → 02:02:44] à papillomavirus humain
[02:02:44 → 02:02:46] et contre les infractions invasives
[02:02:46 → 02:02:48] à méningocoque, à CWY.
[02:02:49 → 02:02:50] Notamment dans les collèges
[02:02:50 → 02:02:52] et au sein des établissements
[02:02:52 → 02:02:54] médico-sociaux accueillant des jeunes
[02:02:54 → 02:02:55] en situation de handicap.
[02:02:55 → 02:03:08] Donc, ça concerne essentiellement les élèves de classe de 5e et âgés de 11 à 14 ans. La ville, dans sa qualité de centre de vaccination habilité par l'ARS, est appelée à mettre en œuvre cette campagne.
[02:03:09 → 02:03:20] Donc pour ça, il faut une convention qui est conclue pour la période allant du 1er janvier 2026 au 30 juin 2030, qui définit les engagements respectifs.
[02:03:20 → 02:03:24] Pour l'exercice 2026 et la campagne scolaire 2026-2027,
[02:03:25 → 02:03:30] l'attribution à la ville d'une participation financière de 24 347 euros
[02:03:30 → 02:03:32] pour couvrir les surcoûts induits par cette campagne.
[02:03:33 → 02:03:35] Pour les exercices 2027 à 2029,
[02:03:35 → 02:03:39] la Convention mentionne des montants prévisionnels identiques
[02:03:39 → 02:03:41] sans engagement financier à l'heure actuelle.
[02:03:42 → 02:03:44] Il est donc proposé au Conseil municipal
[02:03:44 → 02:03:46] d'approuver la convention pluriannuelle

[02:03:46 → 02:03:48] relative à la participation financiière
[02:03:48 → 02:03:51] de l'ARS d'Île-de-France au financement
[02:03:51 → 02:03:53] de cette campagne de vaccination,
[02:03:53 → 02:03:55] d'autoriser Mme la maire ou son représentant
[02:03:55 → 02:03:58] à signer cette convention ainsi que tout document
[02:03:58 → 02:03:59] nécessaire à son exécution,
[02:04:00 → 02:04:02] de préciser que pour l'exercice 2026
[02:04:02 → 02:04:04] et la campagne scolaire 2026-2027,
[02:04:04 → 02:04:07] la participation financière de l'SRS d'Ile-De-Férence
[02:04:07 → 02:04:10] attribuée à la ville s'élève à 24 347 euros
[02:04:10 → 02:04:13] et de préc miser que les financements prévisionnels
[02:04:13 → 02:04:15] annoncés pour les exercices suivants
[02:04:15 → 02:04:17] demeurent subordonnés à l'adoption
[02:04:17 → 02:04:19] de décision attributive de financement par
[02:04:19 → 02:04:21] l'ARS. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.
[02:04:22 → 02:04:23] Merci, M. Durand. Y a-t-il
[02:04:23 → 02:04:26] des questions ou des observations ?
[02:04:26 → 02:04:28] Je n'en vois pas. Nous allons donc passer au vote.
[02:04:28 → 02:04:31] Qui est contre ? Qui s'abstient ?
[02:04:31 → 02:04:31] Je vous remercie.
[02:04:32 → 02:04:34] Nous passons donc à la délibération numéro 6
[02:04:34 → 02:04:36] sur l'approbation de la convention RGPD
[02:04:36 → 02:04:38] relative à la vaccination contre les
[02:04:38 → 02:04:40] infections à papillomavirus

[02:04:40 → 02:04:42] humain. M.Durand, rapport.
[02:04:42 → 02:04:43] Alors, je vous propose l'affaire
[02:04:43 → 02:04:45] relativement rapide.
[02:04:45 → 02:04:57] Il s'agit en gros d'une délibération qui est liée à la précédente. L'organisation des séances implique le traitement de données à caractère personnel concernant les élèves et leurs représentants légaux,
[02:04:57 → 02:05:05] qui sont recueillis au moyen de formulaires d'autorisation parentale et permettent d'identifier les élêves concernés, de vérifier les conditions requises pour la vaccination.
[02:05:06 → 02:05:11] Compte tenu de la nature des données, il faut les encadrer évidemment dans le cadre du RGPD.
[02:05:11 → 02:05:17] A ce titre, l'ARS d'Île-de-France et la Commune sont conjointement responsables du traitement des données
[02:05:17 → 02:05:22] et une convention doit donc être établie qui précise le rôle de la Commude,
[02:05:22 → 02:05:25] notamment dans l'exploitation des formulaires d'autorisation parentale,
[02:05:25 → 02:05:29] l'identification des élèves, les conditions de conservation et de sécurité des données
[02:05:29 → 02:05:31] et le traitement des demandes d'exercice
[02:05:31 → 02:05:33] des droits. Donc, il est
[02:05:33 → 02:05:35] proposé au Conseil municipal
[02:05:35 → 02:05:37] d'approuver les termes de la convention
[02:05:37 → 02:05:39] si annexée relative à
[02:05:39 → 02:05:41] la responsabilité conjointe du traitement
[02:05:41 → 02:05:43] des données à caractère personnel issu des formulaires
[02:05:43 → 02:05:45] d'autorisation parentale
[02:05:45 → 02:05:47] à la vaccination contre ces infections
[02:05:47 → 02:05:49] à papillomavirus et à méningocoque
[02:05:49 → 02:05:51] et les autres vaccinations
[02:05:51 → 02:05:53] réalisées dans le cadre des

campagnes nationales
[02:05:53 → 02:05:54] de vaccination dans les collèges
[02:05:54 → 02:05:57] et d'authoriser Mme Le Maire ou son représentant
[02:05:57 → 02:05:58] à signer la dite convention avec l'ARS
[02:05:58 → 02:06:03] île-de-france ainsi que tout document nécessaire à son exécution je remercie de bien vouloir en
[02:06:03 → 02:06:08] délibérer merci y at il les observations des remarques je n'en vois pas nous allons donc
[02:06:08 → 02:06:13] passer au vote qui est contre qui s'abstient je vous remercies nous passons donc à la
[02:06:13 → 02:06:19] délibération numéro 7 sur la commission communale pour l'accessibilité madame joua dit rapporteur
[02:06:19 → 02:06:28] il faut juste que tu allumes ton micro ce rapport de présentation commissions communales pour
[02:06:28 → 02:06:33] l'accessibilité fixation de sa nouvelle composition. Dans les communes de 5000
[02:06:33 → 02:06:41] habitants et plus, l'article L2143-3 du code général des collectivités
[02:06:41 → 02:06:45] territoriales prévoit la mise en place d'une commission
[02:06:45 → 02:06:51] communale pour l'Accessibilite. Présidée par madame la maire
[02:06:51 → 02:06:55] cette instance réunit notamment des représentants de la commune
[02:06:55 → 02:07:08] D'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types d'handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou physique.
[02:07:09 → 02:07:18] D'associations ou organisme représentant des personnes âgées des autres usagers de la ville.
[02:07:18 → 02:07:31] Elle dresse le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant de la voierie, des espaces publics et des transports.
[02:07:31 → 02:07:43] Elle examine également l'accèsibilité des principaux itinéraires et

cheminements desservant les points d'arrêt prioritaires de transport.
[02:07:43 → 02:07:55] Sur la base de ce diagnostic, elle formule toutes propositions utiles pour améliorer l'accessibilité des équipements, aménagements et services existants.
[02:07:56 → 02:08:01] La Commission établit un rapport annuel présenté au Conseil municipal.
[02:08:01 → 02:08:12] Elle est également destinataire des projets, documents de suivi et attestations relatifs aux agendas d'accessibilité programmée
[02:08:12 → 02:08:17] des établissements recevant du public situé sur le territoire communal,
[02:08:18 → 02:08:30] ainsi que, le cas échéant, des schémas directeurs d'agenda d'Accessibilités Programmées relevant des services de transport ferroviaire.
[02:08:32 → 02:08:43] Elle tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public accessible aux personnes handicapées et aux personnes âgées
[02:08:43 → 02:08:50] ainsi que celle des établishments ayant élaboré un agenda d'accessibilité programmée.
[02:08:50 → 02:08:59] Elle organise également le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et au personnel âgé.
[02:08:59 → 02:09:07] Au-delà de ces missions légales, la Commission constitue une instance de concertation de propositions.
[02:09:07 → 02:09:13] Elle permet d'associer les élus, les représentants des personnes en situation de handicap,
[02:09:13 → 02:09:18] des personnes âgées, des acteurs économiques et des autres usagers de la ville
[02:09:18 → 02:09:23] à la réflexion sur l'accessibilité du territoire communal.
[02:09:23 → 02:09:36] Elle participe ainsi à la volonté de la municipalité de favoriser le dialogue avec les acteurs locaux et de faire progresser l'accessibilité de la ville.
[02:09:36 → 02:09:59] A la suite du renouvellement général du Conseil municipal, il convient de fixer la nouvelle composition de la Commission communale pour

l'accessibilité et d'en déterminer la composition dans les conditions prévues à l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales.
[02:09:59 → 02:10:08] Il est ainsi proposé au Conseil municipal de fixer la composition de la dite commission comme suit.
[02:10:09 → 02:10:22] Madame la maire, présidente de droit, 7 représentants de la commune, 6 membres de la majorité plus un membre de l'opposition,
[02:10:24 → 02:10:31] 4 représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées et les personnes âgées,
[02:10:31 → 02:10:39] Un représentant des acteurs économiques, quatre représentants des autres usagers de la ville.
[02:10:40 → 02:10:46] Conformément à l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales,
[02:10:48 → 02:10:53] Madame la maire arrêtera la liste de l'ensemble des membres de la commission.
[02:10:54 → 02:10:57] Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.
[02:10:58 → 02:10:59] Merci Madame Jouadi.
[02:10:59 → 02:11:02] il y a-t-il des questions ou des observations ?
[02:11:02 → 02:11:04] Et connaissez-vous déjà le nom de votre représentant
[02:11:04 → 02:11:07] pour l'opposition dans cette commission ?
[02:11:07 → 02:11:08] C'est Michel Renaud.
[02:11:10 → 02:11:12] Très bien, c'est noté. Des questions ?
[02:11:12 → 02:11:14] Non ? Nous passons donc au vote.
[02:11:14 → 02:11:15] Qui est contre ?
[02:11:16 → 02:11:18] Qui s'abstient ?
[02:11:18 → 02:11:19] Je vous remercie.
[02:11:20 → 02:11:23] Nous passions donc à la délibération suivante,
[02:11:23 → 02:11:25] la déliberation numéro 8 sur
[02:11:25 → 02:11:27] la signature de l'engagement de la Commune en faveur
[02:11:27 → 02:11:29] de l''accueil des enfants en situation de handicap

[02:11:29 → 02:11:31] et Mme Jouedi va reprendre
[02:11:31 → 02:11:39] la parole. La charte du réseau loisirs handicap 92, la délibération qui nous est présentée
[02:11:39 → 02:11:44] concerne le renouvellement de l'engagement de la commune de Fontenay-aux-Roses au sein
[02:11:44 → 02:11:54] du réseu loisir handicap 92. Depuis plusieurs années, l'association SAIS92 accompagne les
[02:11:54 → 02:12:00] communes des Hauts-de-Seine afin de favoriser l'accueil des enfants et des jeunes en situation
[02:12:00 → 02:12:04] de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement.
[02:12:05 → 02:12:09] Elle accompagne notamment les référents communaux,
[02:12:09 → 02:12:12] les familles et les équipes d'animation.
[02:12:14 → 02:12:16] Cette démarche a conduit à la création
[02:12:16 → 02:12:19] d'une charte d'engagement réciproque
[02:12:19 → 02:12:22] signée une première fois en 2018.
[02:12:23 → 02:12:26] A la suite du renouvellement du Conseil municipal,
[02:12:26 → 02:12:30] il nous est proposé de renouveler formellement
[02:12:30 → 02:12:34] formellement l'engagement de la commune par une nouvelle signature
[02:12:34 → 02:12:38] de cette chartre au dernier trimestre 2026.
[02:12:39 → 02:12:43] Concrètement, la communne s'engage à favoriser
[02:12:43 → 02:12:46] l'accueil des enfants en situation de handicap
[02:12:46 → 02:12:49] dans ces structures de loisirs,
[02:12:50 → 02:12:54] à désigner un référent Loisir Handicap 92,
[02:12:54 → 02:12:57] à participer aux travaux du réseau,
[02:12:57 → 02:13:01] à utiliser et diffuser les outils

[02:13:01 → 02:13:04] mis à disposition des familles
[02:13:04 → 02:13:06] et des professionnels
[02:13:06 → 02:13:09] et à mieux faire connaître cet engagement.
[02:13:09 → 02:13:11] L'objectif est simple,
[02:13:11 → 02:13:14] permettre aux enfants et aux jeunes
[02:13:14 → 02:13:16] en situation de handicap
[02:13:16 → 02:13:19] d'accéder pleinement aux activités de loisirs
[02:13:19 → 02:13:22] tout en accompagnant au mieux
[02:13:22 → 02:13:25] leurs familles et les équipes qui les accueillent.
[02:13:25 → 02:13:31] Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'engagement de la commune dans cette chartre
[02:13:31 → 02:13:40] et d'autoriser Madame la maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document si important.
[02:13:41 → 02:14:11] Merci Madame Jouadi, il y a un amendement qui a été déposé par l'opposition, Madame Collet ?
[02:14:11 → 02:14:13] Là ça marche, c'était pour réveiller.
[02:14:13 → 02:14:39] Alors, nous présentons un amendement. Conformément à la demande, du coup, il y aura une explication et ensuite la modification proposée. Concernant l'explication, c'est notre équipe qui a engagé Fontenay-aux-Roses dans le réseau Loisirs Handicap 92 en 2018. Nous nous réjouissons donc de voir la nouvelle majorité poursuivre dans cette voie et donc on votera bien sûr pour ce renouvellement.
[02:14:39 → 02:14:49] En lisant la charte avec attention, on peut par contre noter que l'association Saïs s'y engage à écouter, accompagner et informer les familles de la commune.
[02:14:49 → 02:14:54] Mais pour en bénéficier, une famille doit d'abord adhérer à l'association et payer 20 euros par an.
[02:14:55 → 02:15:03] L'associación déclare 402 adhérents en 2024, soit environ 8000 euros par ans versés par des familles d'enfants handicapés.
[02:15:03 → 02:15:15] L'argent public ne manque

pourtant pas autour de ce réseau. Le logo de la CAF, de la préfecture, de l'éducation nationale et de l'ssociation des maires des Hauts-de-Seine ornent chaque page de cette charte.
[02:15:15 → 02:15:27] L'association se dit également soutenue par le département et les communes ainsi que par le mécénat de RTE dont les locaux duquel en fait le RTE soutient en hébergeant l'associación à Nanterre
[02:15:27 → 02:15:34] et la Caisse d'épargne Île-de-France qui déduisent chacun 60% de leurs dons auprès des impôts.
[02:15:35 → 02:15:37] Donc c'est de l'argent public, en partie.
[02:15:38 → 02:15:40] Tout le monde contribue donc, et les familles aussi,
[02:15:40 → 02:15:44] et ce sont pourtant les seules qui n'ont pas leur logo qui apparaît dans la charte.
[02:15:45 → 02:15:49] Pour ce prix, les famillies fontenésiennes accèdent à un salarié unique pour tout le département,
[02:15:49 → 02:15:51] installé à Nanterre puisqu'il n'y a qu'un seul salariée,
[02:15:52 → 02:15:54] et à l'autre bout du département des Hauts-deux-Seines.
[02:15:55 → 02:15:57] Pendant ce temps, notre référent handicap municipal,
[02:15:57 → 02:16:03] dont la mission inclut les loisirs, les reçoit sur place, connaît nos structures et ne demande rien.
[02:16:03 → 02:16:06] Nous ne doutons pas que la majorité partage notre attachement à l'égalité
[02:16:06 → 02:16:09] que la charte proclame dès sa première ligne.
[02:16:10 → 02:16:14] Nous lui proposons donc simplement de faire en sorte qu'aucune famille fontenésienne
[02:16:14 → 02:16:18] n'ait à payer pour un accompagnement que la carte lui promet.
[02:16:18 → 02:16:20] Pour la ville, l'effort est symbolique.
[02:16:21 → 02:16:22] Pour ces familles, c'est une question de respect.
[02:16:23 → 02:16:26] Nous sommes certains que cet

amendement sera adopté à l´unanimité.
[02:16:27 → 02:16:31] La modification proposée, c'est d'ajouter deux articles après l'article 2.
[02:16:31 → 02:16:38] Article 3, la commune veille à ce que l'accompagnement prévu par la charte soit gratuit pour les familles fontenésiennes sans obligation d'adhésion.
[02:16:38 → 02:16:44] A défaut d'accord dans ce sens avec 1692, la Commune prend en charge l'adhésion annuelle de ces familles.
[02:16:45 → 02:16:51] Article 4, un bilan annuel est présenté au Conseil municipal et précise le nombre de familles fondénésienmes accompagnées
[02:16:51 → 02:17:01] Et ce que la commune verse au réseau est à 16,92 et par construction l'article 3 et l'particle 4 actuels deviendront l'Article 5 et l Article 6. Je vous remercie.
[02:17:02 → 02:17:09] Merci Madame Collet je tiens quand même à souligner que votre amendement ne concerne pas la délibération en telle qu'elle est mais Madame Jouadi va vous répondre.
[02:17:09 → 02:17:20] Madame, je suis assez étonnée que l'opposition s'interroge aujourd'hui sur l'adhésion à 20 euros
[02:17:20 → 02:17:29] à cette association qui existe depuis la première convention qu'ils ont mis en place et dont le montant n'a pas évolué.
[02:17:30 → 02:17:39] Je voudrais préciser que le rôle de l'association n'est pas similaire à celui du service de la ville
[02:17:39 → 02:17:47] mais à une offre complémentaire en matière d'orientation, de médiation et d'organisation
[02:17:47 → 02:17:51] de temps collectif notamment pour les aidants familiaux.
[02:17:53 → 02:17:59] Il ne revient pas à notre Conseil municipal de décider du fonctionnement d'une association
[02:17:59 → 02:18:05] qui est en droit de fixer le montant d'adhésion qu'elle souhaite pour ses membres.
[02:18:05 → 02:18:17] Je vous propose donc un amendement différent de celui présenté par l'opposition en ajoutant à la délibération l'article suivant.

[02:18:18 → 02:18:32] L'artikel 3, la ville décide de rappeler qu'en cas de difficulté d'adhésion à l'association, les familles concernées peuvent solliciter l'appui du CCAS de Fonteneur-Rose.
[02:18:35 → 02:18:43] Merci, Madame Jouadi. Vous l'aurez compris, on propose donc un amendement différent. Madame Collet ?
[02:18:43 → 02:18:52] Oui, en fait c'est très différent parce qu'en fait au lieu de proposer la gratuité aux familles, du coup vous leur demandez d'être humiliées
[02:18:52 → 02:19:01] en allant demander de l'aide au CCAS parce qu''ils auraient des difficultés financières. Je trouve que c'était un mépris pour les familles handicapées.
[02:19:01 → 02:19:11] Ça me choque profondément, étant moi-même maman d'un enfant à particularité. C'est profondamment choquant, je tiens à le dire et je le dis sous le coup de l'émotion.
[02:19:14 → 02:19:20] Cet amendement, j'étais persuadée qu'il aurait l'unanimité tout simplement parce qu' il ne s'agit pas de remettre en question la délibération,
[02:19:21 → 02:19:28] il s'agit simplement d'assurer une gratuité devant le service public à tous.
[02:19:28 → 02:19:31] Merci Madame Collet
[02:19:31 → 02:19:32] alors d'abord il s'agit d'une association
[02:19:32 → 02:19:33] pas d'un service public
[02:19:33 → 02:19:36] ensuite comme l'a rappelé Madame Jouadi
[02:19:36 → 02:19:38] cette adhésion à 20 euros existe depuis 2018
[02:19:38 → 02:19:40] depuis la mise en place par vous même
[02:19:40 → 02:19:42] de cette adhésion
[02:19:42 → 02:19:44] et donc pendant toutes ces années
[02:19:44 → 02:19:45] cela ne vous a pas choqué
[02:19:45 → 02:19:46] et aujourd'hui cela vous choque
[02:19:46 → 02:19:48] c'est quand même assez intéressant
[02:19:48 → 02:19:50] je vous propose donc
[02:19:50 → 02:19:52] allez-y mais après on va passer

au vote
[02:19:52 → 02:19:55] oui mais justement
[02:19:55 → 02:19:58] on en a parlé
[02:19:58 → 02:20:04] en commission, ce petit détail de 20 euros, on ne l'avait pas vu. Donc on l'a soulevé,
[02:20:04 → 02:20:10] on l''a dit, on améliore les choses. On veut améliorer les choses, on vous propose
[02:20:10 → 02:20:15] d'améliorer conjointement les choses pour l'intérêt des fontenésiens. On a fait une
[02:20:15 → 02:20:19] erreur, on n'a pas vu, on l´admet, on a l'honnêteté d'admettre une erreur.
[02:20:21 → 02:20:25] Très bien et nous vous proposons de la corriger avec les outils du service public qui existent
[02:20:25 → 02:20:29] c'est-à-dire le CCAS dont c' est la mission particulière et dont les professionnels
[02:20:29 → 02:20:34] Elles savent parfaitement accueillir l'ensemble des familles qui en ont besoin, comme elles le font au quotidien sur l'assemble des sujets.
[02:20:34 → 02:20:37] Et celui-ci en fait partie, comme tous les autres.
[02:20:37 → 02:20:42] Et il n'y aura aucun problème à l'accueil de ces personnes dans nos services si je leur fais complètement confiance.
[02:20:42 → 02:20:46] Je vous propose donc que désormais nous passions au vote d'abord sur votre amendement, ensuite sur le nôtre.
[02:20:46 → 02:20:52] Je vous propose de vous joindre à notre amendement et puis après, nous passerons au vote sur la délibération en elle même
[02:20:52 → 02:20:55] qui est pour l'amendement déposé par
[02:20:55 → 02:20:59] l'opposition ? Qui s'abstient ?
[02:20:59 → 02:21:00] Je vous remercie. L'améndement est donc
[02:21:00 → 02:21:02] rejeté. Qui est pour
[02:21:02 → 02:21:04] l'Amendement Déposé Par La Majorité Par La Voix
[02:21:04 → 02:21:13] de Madame Jouadi ? Ok.
[02:21:14 → 02:21:16] Nous avons donc deux pour dans l'opposition.

[02:21:17 → 02:21:20] Qui s'tient ?
[02:21:20 → 02:21:22] Nous avons trois abstentions.
[02:21:22 → 02:21:24] Je vous rends merci. Nous allons donc
[02:21:24 → 02:21:26] désormais passer au vote sur la délibération
[02:21:26 → 02:21:27] désormai amendée.
[02:21:28 → 02:21:31] Qui est contre ? Qui st'abtient ?
[02:21:31 → 02:21:44] Je vous remercie. Nous allons passer à la délibération numéro 9, tenant à l'avenant numéro 1 de la convention relative à la mise en oeuvre du dispositif orchestre à lécole.
[02:21:44 → 02:21:46] Madame De Quatre-Barnon rapporte.
[02:21:57 → 02:22:08] La ville de Fonteuro s'est engagée aux côtés de l'Education nationale et de l''établissement public territorial Valais Sud Grand Paris dans le dispositif orchestra à lécole au sein des écoles élémentaires de la roue A et de la Roue B.
[02:22:09 → 02:22:12] Ce projet offre aux élèves la possibilité de découvrir et de pratiquer collectivement
[02:22:12 → 02:22:14] la musique pendant leur scolarité.
[02:22:14 → 02:22:16] Il favorise l'apprentissage musical, mais aussi l'écoute,
[02:22:16 → 02:22:18] la coopération et l'ouverture culturelle,
[02:22:19 → 02:22:21] contribuant ainsi à l'épanouissement des enfants
[02:22:21 → 02:22:22] et à leur réussite éducative.
[02:22:23 → 02:22:29] Par délibération numéro 24 09 26 underscore 20 du 26 septembre 2024,
[02:22:30 → 02:22:34] le Conseil municipal a approuvé la convention conclue entre la ville,
[02:22:34 → 02:22:36] l'établissement public territorial Vallée-Sud Grand Paris
[02:22:36 → 02:22:40] et la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine.
[02:22:40 → 02:22:42] Cette convention fixe le caractère pédagogique
[02:22:42 → 02:22:43] et les engagements de chacun

des partenaires
[02:22:43 → 02:22:46] pour le déploiement du dispositif orchestre à l'école
[02:22:46 → 02:22:48] dans les deux écoles de Laroue.
[02:22:48 → 02:22:51] Afin d'assurer une meilleure continuité des apprentissages,
[02:22:51 → 02:22:53] les partenairs souhaitent aujourd'hui faire débuter
[02:22:53 → 02:22:55] le dispositif dès la classe de CE2.
[02:22:56 → 02:22:58] Les élèves pourront ainsi suivre un parcours musical progressif
[02:22:58 → 02:23:01] pendant trois ans du CE2 au CM2
[02:23:01 → 02:23:04] et inscrire leur pratique instrumentale collective dans la durée.
[02:23:04 → 02:23:08] Cette évolution nécessite de modifier la convention initiale par un avenant.
[02:23:08 → 02:23:12] Elle ne change pas le nombre d'élèves concernés et n'entraîne aucune incidence financière supplémentaire pour la ville.
[02:23:13 → 02:23:16] Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.
[02:23:16 → 02:23:19] Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant numéro 1 de la Convention,
[02:23:20 → 02:23:25] permettant la mise en œuvre du dispositif orchestre à l'école dès la classe de CE2 dans les écoles de Laroua et de Larubée
[02:23:25 → 02:23:31] et d'autoriser Madame la maire à le signer. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.
[02:23:32 → 02:23:33] Merci. Y a-t-il des questions,
[02:23:33 → 02:23:35] des observations ? Madame Guy Minot.
[02:23:37 → 02:23:39] C'est à la fois une observation
[02:23:39 → 02:23:40] et une question.
[02:23:41 → 02:23:43] Chers collègues élus, chers amis,
[02:23:44 → 02:23:45] chers fontenésiens,
[02:23:45 → 02:23:47] comme Gilles l'a rappelé
[02:23:47 → 02:23:49] en commission, ce projet
[02:23:49 → 02:23:51] me tient particulièrement
[02:23:51 → 02:23:54] à cœur. Je souhaiterais
[02:23:54 → 02:23:55] toutefois souligner

[02:23:55 → 02:23:57] un point de méthode.
[02:23:58 → 02:23:59] Pour les nouveaux élus
[02:23:59 → 02:24:01] notamment, il aurait
[02:24:01 → 02:24:25] Il aurait été utile que le rapport de présentation rappelle plus explicitement le dispositif initial auquel cet avenant se rattache. Un avenant gagne toujours à être replacé dans l'histoire et les objectifs du projet qu'il prolonge.
[02:24:25 → 02:24:34] C'est donc avec beaucoup de plaisir que je rappelle ce qu'a représenté le dispositif orchestre à l'école.
[02:24:35 → 02:24:44] Il s'agit d'une initiative culturelle forte qui a apporté beaucoup de joie aux enfants et aux familles fontenésiennes.
[02:24:44 → 02:24:55] Pour l'équipe municipale de Laurent Vastel, l'accès de toutes et de tous à la culture constituait une priorité.
[02:24:56 → 02:25:06] La généralisation de l'éducation artistique et culturelle passait notamment par l'initiation des enfants
[02:25:06 → 02:25:10] à de véritables pratiques artistiques,
[02:25:11 → 02:25:15] et en particulier la pratique musicale collective.
[02:25:17 → 02:25:19] Ce projet a été construit
[02:25:19 → 02:25:22] en partenariat avec Florence Garigou,
[02:25:23 → 02:25:25] alors directrice du Conservatoire de Musique
[02:25:25 → 02:25:27] et de Danse de Fontenay-Rose,
[02:25:27 → 02:25:30] ainsi qu'avec l'un de ses professeurs,
[02:25:31 → 02:25:33] M. Stanley Schmidt,
[02:25:34 → 02:25:35] professeur de viol de gamme.
[02:25:35 → 02:25:44] Je souhaiterais ce soir leur rendre hommage pour la qualité et l'excellence de leur travail.
[02:25:45 → 02:25:50] Cette démarche, destinée à favoriser l'accès à la pratique artistique
[02:25:50 → 02:25:54] pour les publics qui en sont parfois éloignés,
[02:25:55 → 02:26:00] a également pu voir le jour grâce à l'implication des directeurs du groupe scolaire

[02:26:01 → 02:26:05] de la roue A et B, messieurs Laplanche et Deloffre.
[02:26:05 → 02:26:20] Ils se sont pleinement appropriés notre volonté politique d'une culture accessible à toutes et tous en enrichissant le projet de nombreuses suggestions.
[02:26:20 → 02:26:38] Le bilan est particulièrement positif. Plusieurs élèves de l'école de la Roue A et B ont ainsi franchi les portes du conservatoire et poursuivi une pratique musicale exigeante.
[02:26:38 → 02:27:01] Nous avons pu le constater récemment lors du très beau concert donné par Antoine Pothèse et Andy Parker, tous les deux au violon, dans le cadre de l'exposition à l'Espace Rosa Bonheur Jijiji Rigal.
[02:27:01 → 02:27:23] Ils nous ont offert un moment magnifique, musical autour de Bach et d'Offenbach. Pour toutes ces raisons, bien évidemment, nous voterons cet avenant qui prévoit de faire débuter le dispositif dès le CE2 et de le poursuivre jusqu'au CM2.
[02:27:23 → 02:27:45] Mais nous souhaitons également poser une question de fond. Pourquoi choisir d'ajouter une année supplémentaire dans les mêmes écoles plutôt que d'étendre ce dispositif à d'autres enfants et à d autres quartiers de la ville ?
[02:27:45 → 02:27:51] Pourrions-nous, par exemple, envisager de développer orchestre à l'école,
[02:27:52 → 02:27:56] à l''École du Parc ou à l´École des Pèrevenches ?
[02:27:56 → 02:27:59] Parce que cette belle initiative, orchestre a l'école,
[02:28:00 → 02:28:03] mérite naturellement d'être consolidée.
[02:28:03 → 02:28:11] Mais aussi, demain, d' être partagée plus largement à Fontenay aux Roses.
[02:28:11 → 02:28:38] Voilà un projet qui aurait pu en fait faire partie rapidement, puisqu'on savait comment ça fonctionnait du contrat départemental. S'il en fallait un bien voilà j'ai terminé et je vous ai marqué toute ma satisfaction et pour vous les nouveaux élus vous avez comme cela une mémoire en fait de cette action que j'espère vous poursuivrez dans votre équipe.

[02:28:38 → 02:28:45] Merci Madame Galante-Guilleminot. Juste rapidement pour répondre à votre question, cette extension s'explique par le fait qu'il y a moins d'élèves à l'école de Laroue
[02:28:45 → 02:28:51] puisque vous le savez il y a eu des fermetures de classes dernièrement durant votre mandature donc pour permettre au dispositif de se poursuivre
[02:28:51 → 02:28:55] nous élargissons en CE2 et vous le savez c'est quelque chose qui me tient particulièrement à coeur
[02:28:55 → 02:28:58] le retour de la musique dans l'ensemble de nos écoles
[02:28:58 → 02:29:01] et nous allons y travailler dans les prochains mois
[02:29:01 → 02:29:05] et on espérera trouver un dispositif qui plaise et qu'on puisse étendre
[02:29:05 → 02:29:12] Je vous propose donc de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.
[02:29:14 → 02:29:16] J'annonce maintenant, parce que j'ai encore oublié de le faire,
[02:29:17 → 02:29:21] que Madame Bousada a donné pouvoir à Monsieur Koné-Diallo et pourra voter à partir de maintenant.
[02:29:22 → 02:29:27] Nous passons à la délibération suivante qui est la déliberation numéro 10
[02:29:27 → 02:29:31] qui porte sur la modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil
[02:29:31 → 02:29:35] des jeunes enfants de la ville de Fontenay-aux-Roses. Madame Sol en rapporte.
[02:29:35 → 02:29:54] Alors, ce règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant est examiné de façon annuelle en général et il a déjà passé en conseil municipal le 18 juin dernier pour justement réactualisation.
[02:29:54 → 02:30:05] Alors, ce qui s'est passé depuis le 18 juin, c'était avant les grosses canicules et vagues de chaleur que nous avons connues cet été dernier.
[02:30:06 → 02:30:16] Donc on s' est rendu compte après le vote de ce texte qu'il serait bon de préciser tout de même

[02:30:16 → 02:30:23] que faire en situation d'événements climatiques extrêmes
[02:30:23 → 02:30:28] et de préciser un peu ça dans la toute première partie du document,
[02:30:28 → 02:30:29] dans son préambule.
[02:30:29 → 02:30:32] Donc il s'agit juste d'une petite modification
[02:30:32 → 02:30:36] pour proposer, expliquer qu'on pourra,
[02:30:37 → 02:30:40] dans des situations vraiment à titre tout à fait exceptionnel,
[02:30:40 → 02:30:43] mettre en place
[02:30:43 → 02:30:44] certains
[02:30:44 → 02:30:47] comment dire
[02:30:47 → 02:30:49] changements un petit peu de fonctionnement
[02:30:49 → 02:30:50] des établissements
[02:30:50 → 02:30:53] donc je me permets de vous lire
[02:30:53 → 02:30:54] les extraits
[02:30:54 → 02:30:56] des textes qui ont été rajoutés
[02:30:56 → 02:30:58] dans le préambule
[02:30:58 → 02:31:01] à titre tout à fait exceptionnel et pour des raisons
[02:31:01 → 02:31:03] de sécurité, en cas d'absence
[02:31:03 → 02:31:05] de personnel, de pandémie, d'intempéries
[02:31:05 → 02:31:06] d'événements climatiques
[02:31:06 → 02:31:09] de sinistres, de défaillances techniques
[02:31:09 → 02:31:12] des locaux ou de toute autre situation exceptionnelle indépendante
[02:31:12 → 02:31:16] de la volonté de la ville, les conditions d'accueil des enfants
[02:31:16 → 02:31:19] pourront être adaptées conformément aux directives
[02:31:19 → 02:31:23] des autorités compétentes, départements, agences régionales
[02:31:23 → 02:31:26] de santé, préfectures, services de l'État
[02:31:26 → 02:31:28] ou autorités de sécurité civile.
[02:31:29 → 02:31:32] Ainsi, le nombre d'enfants accueillis et ou
[02:31:32 → 02:31:35] l'amplitude horaire d'ouverture

pourront
[02:31:35 → 02:31:39] être réduits. La fermeture partielle ou totale d'un établissement
[02:31:39 → 02:31:43] d'accueil du jeune enfant pourra également être décidée lorsque
[02:31:43 → 02:31:46] les conditions de sécurité ou de fonctionnement ne permettent plus
[02:31:46 → 02:31:52] d'assurer un accueil satisfaisant des enfants et à cela se rajoute
[02:31:52 → 02:31:57] évidemment l'idée que dans cette situation il y aura une déduction
[02:31:57 → 02:32:03] sur la facturation que les familles ont à régler donc en cas
[02:32:03 → 02:32:05] de fermeture exceptionnelle de l'établissement
[02:32:05 → 02:32:08] ou de réduction imposée des temps d'accueil
[02:32:08 → 02:32:09] par la collectivité,
[02:32:10 → 02:32:11] les périodes non accueillies
[02:32:11 → 02:32:14] feront l'objet d'une déduction sur la facturation
[02:32:14 → 02:32:17] selon les modalités prévues
[02:32:17 → 02:32:18] par le règlement de fonctionnement.
[02:32:21 → 02:32:22] Voilà, c'est ça.
[02:32:22 → 02:32:23] Merci.
[02:32:23 → 02:32:25] Y a-t-il des questions ou des observations ?
[02:32:25 → 02:32:26] Madame Assante.
[02:32:26 → 02:32:28] Merci.
[02:32:28 → 02:32:30] Donc effectivement, après lecture
[02:32:30 → 02:32:33] de la proposition du nouveau règlement intérieur,
[02:32:33 → 02:32:35] nous avons quelques petites remarques.
[02:32:35 → 02:32:51] Donc les premières portent sur les locaux et le devenir des enfants. Vous mentionnez effectivement des modifications suite à des situations, en cas de situation exceptionnelle telle que la réduction du nombre d'enfants accueillis, les modifications d'horaire, le regroupement des enfants dans un autre établissement.
[02:32:51 → 02:33:05] Notre première question, où

vont les enfants qui ne peuvent pas être accueillis ? Quels sont les ajustements prévus pour adapter les locaux et éviter d'en arriver à ces situations ?
[02:33:05 → 02:33:11] Après, deuxième point, la définition exacte à votre sens de situation exceptionnelle.
[02:33:13 → 02:33:18] Donc parce qu'on a bien noté qu'il s'agissait d'intempéries, d'épisodes climatiques, etc.,
[02:33:18 → 02:33:22] mais nous sommes tout de même surpris par l'utilisation de l'expression assez large
[02:33:22 → 02:33:27] « toutes circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté de la commune ».
[02:33:27 → 02:33:31] Donc quels sont les critères précis en la matière ?
[02:33:31 → 02:33:33] Au regard des autorités compétentes,
[02:33:33 → 02:33:45] À quel moment la préfecture ou toute autre autorité pourra intervenir dans la décision d'adapter ses prérogatives, d'accepter ces ajustements?
[02:33:47 → 02:33:50] Troisième point, les critères de réduction du nombre d'enfants.
[02:33:50 → 02:33:58] Donc quels sont les seuils concernant l'encadrement, les locaux et les conditions d'accueil qui déclenchent donc la réduction
[02:33:58 → 02:34:03] du nombre d'enfants, au regard des parents
[02:34:03 → 02:34:06] à quel moment sont-ils informés et par quels moyens
[02:34:06 → 02:34:08] sont-il informé. Donc on voudrait éviter
[02:34:08 → 02:34:09] d'avoir des parents qui arrivent à la crèche
[02:34:09 → 02:34:11] et qui s'aperçoivent que leur enfant
[02:34:11 → 02:34:12] ne peut pas être accueilli.
[02:34:15 → 02:34:18] Et dernier point concernant les travaux réalisés
[02:34:18 → 02:34:20] cet été. Nous avons identifié effectivement
[02:34:20 → 02:34:22] une crèuche où il y aurait eu

des travaux
[02:34:22 → 02:34:24] la crêche Oasis. Notre question est de savoir
[02:34:24 → 02:34:26] est-ce que ces travaux ont été effectués
[02:34:26 → 02:34:28] par les services techniques ou par une société
[02:34:28 → 02:34:34] prestataire qui entre guillemets serait garante d'un modus opérandu au niveau des travaux
[02:34:34 → 02:34:40] au regard des matériaux utilisés parce que notre crainte est qu'effectivement si ça
[02:34:40 → 02:34:48] a été fait dans de mauvaises conditions, qu'il ait pu être utilisé, enfin que des
[02:34:48 → 02:34:53] matériaux dangereux aient pu être utilisés et donc il y a un danger pour la santé de
[02:34:53 → 02:34:55] nos enfants qui sont accueillis dans ces structures.
[02:34:56 → 02:34:58] Voilà voilà je pense que j'ai fait le tour.
[02:34:59 → 02:35:19] D'accord. Madame Sol va vous répondre. Oui, donc je vais répondre à votre dernière question. Déjà, les travaux ont été faits et ont été effectués cet été, justement en profitant de la pause estivale pour ne pas perturber pendant la présence d'enfants dans les établissements.
[02:35:19 → 02:35:27] Ça a été organisé par les services techniques qui ont choisi un prestataire et qui ont surveillé ce qu'il se passait.
[02:35:28 → 02:35:34] Et nous sommes intervenus non seulement dans la crèche Oasis, mais également dans la creche Père-Vanche,
[02:35:34 → 02:35:40] les deux unités Père Vanche et Fleury où des climatisations ont été installées.
[02:35:40 → 02:35:49] Donc l'équipe précédente avait déjà installé des climatisations au crèche Péry et au crège Petit Paradis.
[02:35:51 → 02:35:58] Donc là, nous avons essayé d'accélérer le processus étant donné pour faire face à ce qui se passait dans toute la France.
[02:36:00 → 02:36:05] Il y a maintenant une réflexion pour le suivi, pour préparer l'été prochain parce

qu'évidemment,
[02:36:05 → 02:36:12] Nous sommes intervenus dans les crèches, mais le problème était le même dans les logements des assistantes maternelles.
[02:36:12 → 02:36:24] Donc nous allons avoir courant octobre une réunion d'un peu de bilan et de réflexion avec ces dames pour voir qu'est-ce qu'on peut mettre en œuvre
[02:36:24 → 02:36:34] pour essayer de les aider en prévision des futures vagues de chaleur et événements caniculaires.
[02:36:34 → 02:36:45] Donc, bon, je pense qu'enfin, disons les services techniques ont déployé toute leur expertise et savoir faire dans le foie du prestataire.
[02:36:45 → 02:36:57] Et il est clair que de toute façon, tout cela se fait aussi en bonne surveillance sur la situation sanitaire des enfants parce que par rapport aux enfants,
[02:36:57 → 02:36:59] les autorités sanitaires
[02:36:59 → 02:37:01] font savoir que le plus grand danger
[02:37:01 → 02:37:03] c'est la déshydratation
[02:37:03 → 02:37:03] pour les tout petits
[02:37:03 → 02:37:06] mais que les climatisations
[02:37:06 → 02:37:09] en principe ne présentent pas de danger
[02:37:09 → 02:37:11] sous la condition expresse
[02:37:11 → 02:37:13] évidemment qu'elle soit très bien entretenue
[02:37:13 → 02:37:14] parce que si il y a
[02:37:14 → 02:37:17] un mauvais entretien
[02:37:17 → 02:37:19] là ça peut devenir dangereux
[02:37:19 → 02:37:20] propageant des poussières
[02:37:20 → 02:37:22] ou ce genre de choses
[02:37:22 → 02:37:23] mais la climatisation
[02:37:23 → 02:37:26] étant installée au plafond
[02:37:26 → 02:37:30] loin de chaque enfant, donc bien répartis dans toute la pièce.
[02:37:30 → 02:37:32] Donc je pense qu'on peut faire confiance
[02:37:32 → 02:37:34] à nos services techniques pour avoir veillé
[02:37:34 → 02:37:38] à ce que toutes les conditions

requises
[02:37:38 → 02:37:41] aient été amplement remplies de ce point de vue-là.
[02:37:42 → 02:37:45] Voilà, c'était votre dernière question.
[02:37:45 → 02:37:46] Alors maintenant, je vais essayer
[02:37:46 → 02:37:48] de remonter dans la liste.
[02:37:49 → 02:37:54] Donc évidemment, là, on ne s'est pas lancés
[02:37:54 → 02:37:56] dans la définition de qu'est-ce que c'était
[02:37:56 → 02:37:59] qu'un événement exceptionnel.
[02:37:59 → 02:38:01] Mais bon, ça fait quand même partie
[02:38:01 → 02:38:03] du vocabulaire national.
[02:38:04 → 02:38:08] Quand les météorologues annoncent
[02:38:08 → 02:38:10] qu'il y a des événements caniculaires
[02:38:10 → 02:38:11] et qu'ils font 35 degrés,
[02:38:11 → 02:38:14] ben voilà, on entre dans un événnement exceptionnel
[02:38:14 → 02:38:15] tant qu'on est vers 30,
[02:38:16 → 02:38:17] c'est gérable, 35 de grès,
[02:38:18 → 02:38:19] on a vraiment commencé à se demander
[02:38:19 → 02:38:21] qu'allait-on faire ?
[02:38:21 → 02:38:23] Donc nous avons...
[02:38:23 → 02:38:31] Enfin, les pédiatres ont été interrogés et ils avaient justement commencé à proposer de modifier les horaires.
[02:38:32 → 02:38:36] Il y a certaines mairies qui ont décidé de fermer en Ile-de-France.
[02:38:37 → 02:38:40] Certaines ont fermé, mais chacun gère avec ses conditions.
[02:38:41 → 02:38:45] Nous, on avait visité avec madame la maire les crèches.
[02:38:46 → 02:38:48] Il y avait un bureau qui était quand même à 35 degrés
[02:38:48 → 02:38:59] Et la crèche était ouverte parce qu'il y avait une pièce climatisée. Donc, le personnel faisait organiser des roulements pour que chaque enfant bénéficie de la pièce

[02:38:59 → 02:39:09] climatisé tour à tour parce que l'ensemble des pièces n'était pas climatisés. Donc chaque crèches maintenant a une zone climatisées, mais pas l'ensemble
[02:39:09 → 02:39:10] de la crèche.
[02:39:11 → 02:39:13] Donc, 35°C
[02:39:13 → 02:39:15] c'est invivable, donc là
[02:39:15 → 02:39:16] il faut vraiment faire quelque chose
[02:39:16 → 02:39:19] et on s'est demandé s'il faudrait modifier
[02:39:19 → 02:39:21] les horaires
[02:39:21 → 02:39:22] donc il y a eu une proposition
[02:39:22 → 02:39:24] qui nous a fait penser qu'il fallait
[02:39:24 → 02:39:26] qu'on en parle dans le fonctionnement
[02:39:26 → 02:39:28] parce que c'était quelque chose d'envisageable
[02:39:28 → 02:39:30] que les enfants viennent plus tôt
[02:39:30 → 02:39:31] vers 7h30
[02:39:31 → 02:39:33] et qu'ils restent
[02:39:33 → 02:39:36] une longue demi-journée
[02:39:36 → 02:39:38] jusqu'à après leur repas de midi
[02:39:38 → 02:39:51] Pour qu'ils soient récupérés par les parents à ce moment-là, pour aller faire la sieste chez eux et éviter que tout le monde ait à sortir en plein après-midi au moment où il fait le plus chaud.
[02:39:51 → 02:39:57] Donc ça aurait pu arranger la situation pour le personnel et également pour les parents et pour les bébés.
[02:39:57 → 02:40:03] Mais finalement on a réussi à passer au travers, on n'a pas été obligé de se lancer dans cette situation.
[02:40:03 → 02:40:12] Mais en prévision des étés prochains, on a préféré mentionner cette question de possible changement d'horaire.
[02:40:13 → 02:40:23] Ce qui a été fait concrètement par Fontenay l'été dernier a été de demander aux parents qui pouvaient garder leurs enfants
[02:40:23 → 02:40:31] de bien vouloir le faire parce

que c'était quand même plus confortable pour les bébés qu'ils pouvaaient rester chez eux, disons.
[02:40:31 → 02:40:41] Et ça a facilité les choses pour les bébés qui devraient vraiment venir en crèche, parce qu'évidemment moins vous avez d'enfants dans une pièce climatisée, moins vite elle va se réchauffer.
[02:40:41 → 02:40:47] Si vous mettez tous les enfants de la crèze dans la même pièce, la température monte très très vite.
[02:40:47 → 02:41:00] Donc de pouvoir alléger un petit peu le nombre d'infants, ça facilite la gestion, ça diminue les risques de déshydratation parce que le personnel peut veiller à chaque enfant de façon très précise.
[02:41:00 → 02:41:05] Ça peut aller très vite, une déshydratation d'un bébé. Donc ce sont des points importants.
[02:41:06 → 02:41:13] C'est pour ça qu'on a mentionné aussi le nombre d'enfants parce qu'On ne peut pas parfois se permettre, disons, même s'il fait très, très chaud.
[02:41:14 → 02:41:22] Les enfants seront très bien surveillés. On peut en accueillir peut être 50 %, mais on ne peut peut être pas faire face à 100 %.
[02:41:22 → 02:41:30] Voilà donc c'est tout cela qu'ON a essayé de condenser dans quelques phrases. Je sais pas si j'ai répondu à l'ensemble de vos questions.
[02:41:30 → 02:41:38] Merci beaucoup, Madame Sol. Vous le comprenez ici, on s'adapte aux changements climatiques à la fois dans nos bâtiments, mais aussi dans nos règlements et dans nos fonctionnements.
[02:41:39 → 02:41:45] Je vous propose donc de passer au vote qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.
[02:41:46 → 02:41:58] On passe à la délibération du mémoro 11, approbation de la convention avec la caisse d'allocation familiale des Hauts-de-Seine relative à la transmission de données pour le recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire.
[02:41:58 → 02:41:59] Madame De Quatrebarbe.
[02:41:59 → 02:42:08] Merci beaucoup. Dans le cadre

du contrôle et du suivi de l'obligation scolaire, les maires sont tenus de réaliser chaque année à la rentrée scolaure un recensement des enfants soumis à la dite obligation.
[02:42:09 → 02:42:21] A cette fin, la Commune peut conformément aux articles L131-6 et R131 10-1 et suivant du Code de l´Éducation mettre en œuvre un traitement automatisé donné à caractère personnel
[02:42:21 → 02:42:28] ayant notamment pour finalité le recensements des enfants soulignés à l´obligations scolaires résidants à Fontenay-aux-Roses.
[02:42:28 → 02:42:40] Les organismes chargés du versement des prestations familiales transmettent à la commune, à sa demande et par voie sécurisée, les données nécessaires à ce recensement conformément à l'article R131.10.3 du Code de l'éducation.
[02:42:41 → 02:42:53] La commune de Fontenay-aux-Roses a ainsi sollicité la Caisse d'allocations familiale des Hauts-de-Seine afin d'obtenir les données nécessaire au recenseement des enfants soumis à l''obligation scolaire au titre de l´année scolaure 2026-2027.
[02:42:53 → 02:42:55] la convention jurant en annexe
[02:42:55 → 02:42:57] a pour objet d'encadrer les modalités de transmission
[02:42:57 → 02:42:59] d'utilisation, de sécurisation
[02:42:59 → 02:43:01] et de conservation de ces données à caractère personnel
[02:43:01 → 02:43:03] conformément au code de l'éducation
[02:43:03 → 02:43:05] et à la réglementation relative à la protection
[02:43:05 → 02:43:07] des données personnelles
[02:43:07 → 02:43:09] Les données concernées sont les suivantes
[02:43:09 → 02:43:10] les données relatives à l'identité de l enfant
[02:43:10 → 02:43:12] ou droit durant le versement des prestations familiales
[02:43:12 → 02:43:15] non prénom date de naissance et sexe
[02:43:15 → 02:43:17] les données relatives à l identité de la nécataire
[02:43:17 → 02:43:18] nom prénom et adresse

[02:43:18 → 02:43:19] j'ajoute
[02:43:19 → 02:43:25] pour devancer le questionnement
[02:43:25 → 02:43:26] que effectivement
[02:43:26 → 02:43:28] le fait de pouvoir recouper
[02:43:28 → 02:43:30] l'ensemble des informations
[02:43:30 → 02:43:31] pour savoir que les enfants
[02:43:31 → 02:43:34] sont soumis à l'obligation scolaire
[02:43:34 → 02:43:35] n'est pas chose évidente
[02:43:35 → 02:43:36] qu'il s'agit là en tout cas
[02:43:36 → 02:43:37] d'une première démarche
[02:43:37 → 02:43:38] que l'on fait
[02:43:38 → 02:43:40] en direction de la CAF
[02:43:40 → 02:43:40] qui pourra éventuellement
[02:43:40 → 02:43:41] être complétée
[02:43:41 → 02:43:43] par des mesures futures
[02:43:43 → 02:43:45] mais qui permet déjà
[02:43:45 → 02:43:48] de lancer cette dynamique-là.
[02:43:48 → 02:43:48] Il est donc proposé
[02:43:48 → 02:43:50] au Conseil municipal d'approuver la convention
[02:43:50 → 02:43:53] si annexée relative à la transmission des données
[02:43:53 → 02:43:54] par l'ACAF des Hauts-de-Seine
[02:43:54 → 02:43:56] dans le cadre du recensement des enfants soumis
[02:43:56 → 02:43:58] à l'obligation scolaire et d'autoriser Mme la maire
[02:43:58 → 02:44:00] à la signer. Je vous remercie
[02:44:00 → 02:44:01] de bien vouloir en délibérer.
[02:44:03 → 02:44:06] Merci, y a-t-il des questions ou des observations ?
[02:44:06 → 02:44:07] Je n'en vois pas, je propose donc de passer
[02:44:07 → 02:44:10] au vote. Qui est contre ?
[02:44:10 → 02:44:11] Qui s'abstient ? Je vous remercie.
[02:44:12 → 02:44:14] Nous passons désormais à la délibération
[02:44:14 → 02:44:16] numéro 12 qui concerne
[02:44:16 → 02:44:18] la convention de partenariat avec
[02:44:18 → 02:44:20] le CCJL dans le cadre du plan mercredi.

[02:44:20 → 02:44:21] M. Bierre a la parole.
[02:44:23 → 02:44:24] Bonsoir à tous.
[02:44:25 → 02:44:28] Dans le cadre de la politique éducative,
[02:44:28 → 02:44:29] la ville de Fontenouro s'est engagée
[02:44:29 → 02:44:31] dans la mise en oeuvre d'un plan éducatif
[02:44:31 → 02:44:33] territorial qui intègre
[02:44:33 → 02:44:35] le plan mercredit. Celui-ci
[02:44:35 → 02:44:37] a été approuvé par délibération lors du
[02:44:37 → 02:44:39] dernier conseil municipal puis a été
[02:44:39 → 02:44:41] modifié par deux avenants en date
[02:44:41 → 02:44:43] des 13 février 2025 et 10 juin
[02:44:43 → 02:44:47] 2026. J'ai dit une bêtise.
[02:44:47 → 02:44:49] C'était l'EPEDT en 2022.
[02:44:49 → 02:44:52] C'est juste qu'on l'a prolongé d'un an au dernier conseil.
[02:44:54 → 02:45:01] La dernière prolongation date du 31 août 2027 et permet de garantir la continuité des actions éducatives engagées sur le territoire,
[02:45:01 → 02:45:04] de consolider le cadre partenarial entre les différents acteurs concernés
[02:45:04 → 02:45:08] et de préparer dans de bonnes conditions l'élaboration du prochain projet éducatif territorial.
[02:45:09 → 02:45:11] Pour contribuer à la mise en œuvre du plan mercredi,
[02:45:12 → 02:45:15] la ville et l'établissement public administratif, soit le CCJL,
[02:45:15 → 02:45:21] on conclut une convention de partenariat approuvée par délibération du Conseil municipal du 9 mars 2023.
[02:45:21 → 02:45:25] Cette convention prévoit l'organisation d'activités de découverte culturelle et artistique
[02:45:25 → 02:45:27] à destination des enfants accueillis pendant les temps périscolaires,
[02:45:28 → 02:45:30] notamment lors de la pause méridienne et le mercredi.
[02:45:31 → 02:45:35] La convention a été modifiée

par un avenant numéro 1 signé le 6 novembre 2025
[02:45:35 → 02:45:40] lequel a fixé son terme au 31 août 2026 et a précisé les modalités financières du partenariat.
[02:45:41 → 02:45:44] Compte tenu de la prolongation du PEDT que je vais citer
[02:45:44 → 02:45:51] Et du succès rencontré par les activités proposées, la Ville souhaite poursuivre ce partenariat pendant l'année scolaire 2026-2027.
[02:45:51 → 02:45:56] Cette prorogation permettra de maintenir une offre diversifiée d'activités culturelles et artistiques favorisant l'éveil,
[02:45:56 → 02:46:01] la curiosité et l'accès de tous les enfants aux pratiques même culturelles variées.
[02:46:02 → 02:46:07] L'avenant numéro 2 prévoit ainsi de prorroger la convention de partenariats jusqu'au 31 août 2027
[02:46:07 → 02:46:10] est de fixer pour l'année scolaire 2026-2027 la participation financière
[02:46:10 → 02:46:15] de la ville à un montant maximal de 26.388 euros, toute taxe comprise,
[02:46:15 → 02:46:19] calculée sur la base de 40 euros par heure d'intervention effectivement réalisée.
[02:46:20 → 02:46:23] Il complète ainsi les engagements du CCJL concernant
[02:46:23 → 02:46:26] la communication au service périscolaire des informations nécessaires
[02:46:26 → 02:46:28] à la déclaration de chaque intervenant auprès du service départemental
[02:46:28 → 02:46:31] à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, soit la SDJES,
[02:46:32 → 02:46:35] la présence d'un animateur municipal lors des séances organisées
[02:46:35 → 02:46:36] le mercredi et pendant les vacances scolaires
[02:46:36 → 02:46:38] afin de contribuer à la gestion du groupe,
[02:46:38 → 02:46:40] l'adaptation des séances en vue de favoriser
[02:46:40 → 02:46:42] l'accueil et la participation des enfants
[02:46:42 → 02:46:43] présentant des besoins spécifiques

[02:46:43 → 02:46:45] et enfin le respect de la réglementation
[02:46:45 → 02:46:46] applicable à la protection
[02:46:46 → 02:46:47] des données à caractère personnel.
[02:46:48 → 02:46:50] Le présent avenant qu'on vous propose aujourd'hui
[02:46:50 → 02:46:52] entrera en vigueur
[02:46:52 → 02:46:53] raconté de sa signature par les parties.
[02:46:53 → 02:46:55] Ces stipulations produiront toutefois
[02:46:55 → 02:46:56] leur effet entre celles-ci
[02:46:56 → 02:46:58] racontées du 1er septembre 2026
[02:46:58 → 02:47:00] et jusqu'au 31 août 2027.
[02:47:00 → 02:47:01] En conséquence,
[02:47:02 → 02:47:03] il est proposé au Conseil municipal
[02:47:03 → 02:47:05] d'approuver l'avenant numéro 2
[02:47:05 → 02:47:07] à la convention de partenariat conclu entre la ville
[02:47:07 → 02:47:09] de Fontenay-aux-Roses et le CCJL,
[02:47:10 → 02:47:11] annexé à la présente délibération.
[02:47:11 → 02:47:14] D'approuver l'attribution et le versement au CCJF
[02:47:14 → 02:47:15] pour l'année scolaire 2026-2027
[02:47:15 → 02:47:17] d'une subvention d'un montant maximal
[02:47:17 → 02:47:19] de 26 388 euros de taxes comprises
[02:47:19 → 02:47:21] destinées aux financements des activités culturelles
[02:47:21 → 02:47:21] et artistiques.
[02:47:22 → 02:47:25] Et enfin, d'autoriser Mme Lamère ou son représentant
[02:47:25 → 02:47:27] à le signer ainsi que tout document nécessaire
[02:47:27 → 02:47:28] à son exécution.
[02:47:28 → 02:47:31] Je vous remercie donc de bien vous voir en délibéré.
[02:47:32 → 02:47:33] Merci M. Bierre.
[02:47:33 → 02:47:35] Y a-t-il des questions ou des

observations ?
[02:47:36 → 02:47:41] Je n'en vois pas. Nous allons donc passer au vote. Non, madame Collet a une intervention. Allez-y.
[02:47:42 → 02:47:54] Juste rappeler qu'en commission, étant donné que le montant du CCJL était passé de 29 000 à 26 000,
[02:47:54 → 02:48:00] donc une réduction de 3 000, on nous a assuré en commission que l'enveloppe globale n'était
[02:48:00 → 02:48:06] pas modifié et on devait nous fournir la liste des associations qui remplaçaient pour
[02:48:06 → 02:48:08] le plan mercredi, donc juste pour ne pas que ce soit oublié.
[02:48:10 → 02:48:15] Très bien c'est noté, merci. Je vous propose donc de passer au vote. Qui est contre ? Qui
[02:48:15 → 02:48:20] s'abstient ? Je vous remercie. Nous passons donc à la délibération numéro 13 sur
[02:48:20 → 02:48:23] le recensement de la population. Je cède la parole à Madame Poggi.
[02:48:25 → 02:48:30] Merci Madame la maire. Alors nous allons avoir une délibération sur une mission
[02:48:30 → 02:48:32] très classique de la ville.
[02:48:32 → 02:48:33] Dans les communes
[02:48:33 → 02:48:34] de plus de 10 000 habitants,
[02:48:35 → 02:48:36] la commune doit faire
[02:48:36 → 02:48:36] une enquête annuelle
[02:48:36 → 02:48:37] de recensement
[02:48:37 → 02:48:39] qui porte sur un échantillon
[02:48:39 → 02:48:40] d'adresse environ 8 %.
[02:48:40 → 02:48:42] Évidemment, pour procéder
[02:48:42 → 02:48:43] à ce recenseement,
[02:48:44 → 02:48:44] il faut recruter
[02:48:44 → 02:48:46] des agents recenseurs
[02:48:46 → 02:48:48] et c'est dans ce cadre
[02:48:48 → 02:48:50] qu'intervient cette délibération.
[02:48:51 → 02:48:52] Cette délibération a pour but
[02:48:52 → 02:48:54] de créer plusieurs emplois temporaires
[02:48:54 → 02:48:56] d'agents recenseur contractuels
[02:48:56 → 02:48:57] à temps non complet

[02:48:57 → 02:48:59] pour les opérations
[02:48:59 → 02:49:03] de recensement. Donc, vous aurez vu qu'elles sont quand même assez brèves du 21 janvier
[02:49:03 → 02:49:06] au 27 février 2027. Je vous fais grâce
[02:49:06 → 02:49:10] de la lecture de la rémunération par acte.
[02:49:11 → 02:49:13] Mais bon, sachez que, par exemple, pour un bulletin individuel, c'est 2,50 euros.
[02:49:15 → 02:49:19] Vous avez aussi une supervision avec un agent coordonnateur municipal qui aura
[02:49:19 → 02:49:24] une prime forfaitaire de 250 euros. Et donc, par là présente,
[02:49:24 → 02:49:28] nous proposons au conseil municipal de créer les emplois temporaires nécessaires à la réalisation
[02:49:28 → 02:49:30] des opérations de recensement, fixer les modalités
[02:49:30 → 02:49:32] de rémunération applicables aux agents
[02:49:32 → 02:49:34] recenseurs qu'ils soient recrutés
[02:49:34 → 02:49:36] à cette fin ou agents communaux mobilisés
[02:49:36 → 02:49:38] pour cette mission et approuver
[02:49:38 → 02:49:40] l'attribution de l'indemnité versée
[02:49:40 → 02:49:42] au coordonnateur communal.
[02:49:44 → 02:49:45] Merci Madame Poggi
[02:49:45 → 02:49:47] une question a été posée par écrit
[02:49:47 → 02:49:49] je vous propose donc de la poser à présent
[02:49:49 → 02:49:53] Alors c'est une question qui se
[02:49:53 → 02:49:54] subdivise en trois questions
[02:49:54 → 02:49:55] en réalité
[02:49:55 → 02:50:00] Vous voulez la lire ?
[02:50:00 → 02:50:02] J'étais partie désolé
[02:50:02 → 02:50:18] Donc, pourriez-vous, s'il vous plaît, nous détailler les critères de sélection des futurs agents recenseurs et du coordonnateur communal ?

[02:50:18 → 02:50:22] À quel moment aura-t-on une visibilité sur le nombre d'agents recrutés ?
[02:50:22 → 02:50:25] Et pour finir, cette mission nécessitant la disponibilité...
[02:50:25 → 02:50:27] Excusez-moi, est-ce que vous pouvez rapprocher votre micro ? Merci beaucoup.
[02:50:28 → 02:50:31] Je recommence ou c'est... Oui, d'accord.
[02:50:31 → 02:50:40] Alors donc, je recommence. Pourriez-vous s'il vous plaît nous détailler les critères de sélection des futurs agents recenseurs et du coordonnateur communal ?
[02:50:40 → 02:50:47] À quel moment aura-t-on une visibilité sur le nombre d'agents recrutés ? Cette mission nécessitant de la disponibilité,
[02:50:47 → 02:50:51] quel sera l'impact sur l'organisation du travail pour les agents communaux retenus ? Merci.
[02:50:53 → 02:50:54] Madame Poggi va vous répondre.
[02:50:54 → 02:51:00] Oui. Alors désolée de vous décevoir mais pour cette mission on n'a pas du tout fait preuve d'innovation.
[02:51:00 → 02:51:07] Donc en fait, on fait la même chose que pendant toutes les années qui ont précédé cette année.
[02:51:07 → 02:51:11] Donc pas d'innovation et donc ce que je vais vous dire, c'est des réponses
[02:51:11 → 02:51:14] qui auraient pu être aussi répondues il y a trois ans, il y à cinq ans,
[02:51:14 → 02:51:15] il y six ans, voilà.
[02:51:17 → 02:51:19] Est-ce que je peux...
[02:51:19 → 02:51:20] Vous me coupez là ?
[02:51:20 → 02:51:22] Merci, merci.
[02:51:22 → 02:51:24] Allez-y mais pas trop longtemps.
[02:51:25 → 02:51:27] C'est une façon de s'exprimer.
[02:51:27 → 02:51:31] La dernière fois j'ai dit la même choses que vous Léa
[02:51:31 → 02:51:33] mais c'est évident, on le sait etc
[02:51:33 → 02:51:35] par contre madame Dimino
[02:51:35 → 02:51:37] je ne vous permets pas de reprendre les élus
[02:51:37 → 02:51:39] et leur façon de s'exprimer

[02:51:39 → 02:51:40] vous n'avez pas la parole pour reprendre
[02:51:40 → 02:51:41] sur leur façon d'exprimer
[02:51:41 → 02:51:43] je vois pas ce que ça m'apporte madame Limineau
[02:51:43 → 02:51:45] et en plus ça me coupe dans la réponse
[02:51:45 → 02:51:46] que j'étais en train d'apporter à votre collègue
[02:51:46 → 02:51:49] et je trouve cela assez peu respectueux
[02:51:49 → 02:51:50] voilà
[02:51:50 → 02:51:52] il y a des personnes qui sont dans le public
[02:51:52 → 02:51:56] non vous me laissez terminer
[02:51:56 → 02:51:58] vous respectez mon propos
[02:51:58 → 02:51:58] merci
[02:51:58 → 02:52:00] et alors à part
[02:52:00 → 02:52:02] si nous avons des spécialistes du recensement
[02:52:02 → 02:52:04] dans la pièce, ce que je ne suis pas
[02:52:04 → 02:52:05] évidemment
[02:52:05 → 02:52:08] c'est bien aussi d'avoir un contexte
[02:52:08 → 02:52:10] et d'expliquer qu'il y a aussi
[02:52:10 → 02:52:11] une espèce de choses qui
[02:52:11 → 02:52:13] perdurent
[02:52:13 → 02:52:15] et donc si c'était exactement ce que vous disiez
[02:52:15 → 02:52:17] vous pourriez dire merci madame Poggi
[02:52:17 → 02:52:18] j'en serais très contente
[02:52:18 → 02:52:19] on arrête là
[02:52:19 → 02:52:21] et puis j'aimerais bien répondre aux questions
[02:52:21 → 02:52:25] ah bah dites le bien devant le micro
[02:52:25 → 02:52:33] C'est exactement ce que je voulais dire. J'espère que ça sera au PV. Vous n'avez toujours pas la parole, Madame Galante-Guilleminot? Est-ce qu'on peut laisser Madame Poggi terminer?
[02:52:33 → 02:52:46] Ce n'est pas long ce que j'ai à dire. Allez, j'y vais. Alors le coordinateur communal

est un agent du service Population. Donc c'est une organisation interne aux services.
[02:52:46 → 02:52:57] Il y a un appel à candidature qui est fait chaque année, donc annuellement en interne. Et il y a quelques agents qui se portent volontaires.
[02:52:57 → 02:53:04] Et effectivement, s'il n'y a pas assez de personnes volontaires, eh bien il y ha des candidatures externes qui pourront être recueillies.
[02:53:05 → 02:53:11] Il y avait une question sur la visibilité, sur le nombre d'agents. Ça c'est l'INSEE qui va fournir pas le nombre
[02:53:11 → 02:53:14] d'agents, mais le nombre de logements à visiter
[02:53:14 → 02:53:16] et en fonction du nombre de lodgements visités
[02:53:16 → 02:53:17] il y a un nombre d'agens qui sont
[02:53:17 → 02:53:20] embauchées. Ensuite
[02:53:20 → 02:53:22] ça nécessite de la disponibilité
[02:53:22 → 02:53:24] oui c'est surtout
[02:53:24 → 02:53:26] le soir parce qu'il faut aller au domicile
[02:53:26 → 02:53:27] des personnes
[02:53:27 → 02:53:30] et les personnes qui postulent sont bien
[02:53:30 → 02:53:32] au fait de l'émission et c' est pour cela qu'ils sont rémunérés
[02:53:32 → 02:53:33] en ce sens
[02:53:33 → 02:53:35] effectivement il y aura une souplesse
[02:53:35 → 02:53:36] donc ne vous inquiétez pas
[02:53:36 → 02:53:38] ce ne sera pas les 3-8 pour faire
[02:53:38 → 02:53:40] le recensement
[02:53:40 → 02:53:42] et donc voilà
[02:53:42 → 02:53:44] les informations que je pourrais vous donner
[02:53:44 → 02:53:47] Merci Madame Poggi
[02:53:47 → 02:53:48] Madame Collet
[02:53:48 → 02:53:52] Comme tout à l'heure, juste un rappel en commission

[02:53:52 → 02:53:54] il nous a été promis la communication du RIL
[02:53:54 → 02:53:57] donc je le rappelle de façon à ce que ça ne soit pas oublié
[02:53:57 → 02:53:58] Très bien
[02:53:58 → 02:54:02] Très bem merci, nous allons donc passer au vote
[02:54:02 → 02:54:03] qui est contre cette délibération
[02:54:03 → 02:54:05] qui s'abstient
[02:54:05 → 02:54:07] Je vous remercie
[02:54:07 → 02:54:10] Nous passons à la délibération numéro 14
[02:54:10 → 02:54:12] La suppression du service de proximité
[02:54:12 → 02:54:15] des deux emplois permanents correspondants et la création d'un emploi de référence sport
[02:54:15 → 02:54:20] et éducation populaire. La parole est à M. Sommier.
[02:54:22 → 02:54:27] Merci, Madame la maire. Deux points dans cette délibération.
[02:54:27 → 02:54:30] Le premier point, c'est que dans le cadre
[02:54:30 → 02:54:33] de l'optimisation du fonctionnement des services municipaux et du renforcement
[02:54:33 → 02:54:38] de la cohérence de ces politiques publiques, la Ville a engagé une réflexion globale
[02:54:38 → 02:54:41] sur l'organisation des démarches de proximité constituées par
[02:54:41 → 02:54:46] l'agrégation progressive de dispositifs hétérogènes, cette organisation qui a pu
[02:54:46 → 02:54:51] présenter des cohérences en son temps a conduit à un constat de morcellement des compétences
[02:54:51 → 02:54:57] et d'éloignement des services. Il convient pour notre part de rattacher directement ces
[02:54:57 → 02:55:02] cadres d'action aux filières métiers spécialisées de la collectivité afin de pérenniser
[02:55:02 → 02:55:07] et de valoriser les

interventions de terrain. Il a ainsi été décidé de redéployer
[02:55:07 → 02:55:10] l'ensemble des missions et des effectifs au sein
[02:55:10 → 02:55:13] des directions d'accueil naturel qui disposent
[02:55:13 → 02:55:16] de la légitimité métier. Donc il en est ainsi
[02:55:16 → 02:55:19] de la mission médiation de terrain, c'est-à-dire ces 4
[02:55:19 → 02:55:22] médiateurs qui sera rattaché aux services jeunesse
[02:55:22 → 02:55:25] afin de créer une dynamique éducative et préventive
[02:55:25 → 02:55:28] cohérente et de mieux articuler cette mission avec
[02:55:28 → 02:55:31] les structures jeunesses qui participent au plan régional
[02:55:31 → 02:55:33] d'insertion pour la jeunisse. La mission
[02:55:33 → 02:55:37] médiation sociale et lien social, donc
[02:55:37 → 02:55:50] C'est un poste d'adultes relais qui sera exercé par la maison de quartier afin d'opérer un recentrage sur le lien social de proximité, animation, soutien aux projets d'habitants, accompagnement des habitants dans leurs démarches, etc.
[02:55:50 → 02:56:19] Ensuite, la mission médiation pour l'accès au droit. C'est un poste d'adultes relais également que l'on situerait à la maison France Service pour optimiser les démarches d'aller vers les usagers, faire des accompagnements personnalisés des usagers détectés des situations fragiles et en les redirigeant vers les structures communales.
[02:56:19 → 02:56:28] Ensuite, la mission de la relation bailleur-habitant qui relève du service de proximité mais qui en fait est exercée depuis plusieurs années par le service logement.
[02:56:29 → 02:56:37] Organisation qui est plus efficiente puisque le service Logement Habitat réalise également des visites de sites en présence des bailleurs et des amicales de locataires.

[02:56:37 → 02:56:48] Le CCLSPD sera animé directement par la Direction générale adjointe population pour améliorer la convergence des actions avec d'autres dispositifs de prévention,
[02:56:49 → 02:56:54] de soutien à la parentalité, le suivi éducatif et de réussite scolaire notamment.
[02:56:55 → 02:57:00] Et enfin, le Conseil municipal des enfants qui sera porté et animé par le service scolaIRE,
[02:57:00 → 02:57:05] ce qui permettra d'optimiser l'ancrage citoyen en milieu scolaire et périscolaire,
[02:57:06 → 02:57:08] en lien avec les équipes pédagogiques.
[02:57:09 → 02:57:16] Cette organisation structurelle emporte la dissolution complète de l'entité administrative
[02:57:16 → 02:57:18] qui est le service de proximité,
[02:57:19 → 02:57:21] et son retrait de lorganigramme général.
[02:57:22 → 02:57:24] Par voie de conséquence de cette suppression,
[02:57:24 → 02:57:27] et donc pour motif de régulation
[02:57:27 → 02:57:35] il convient
[02:57:35 → 02:57:37] donc de supprimer deux postes permanents
[02:57:37 → 02:57:39] celui de responsable du service
[02:57:39 → 02:57:41] de proximité ainsi que celui
[02:57:41 → 02:57:42] de chargé de mission GUP
[02:57:42 → 02:57:44] positionné sur la relation
[02:57:44 → 02:57:48] bailleur-habitant. Le deuxième sujet
[02:57:48 → 02:57:49] qui en fait est lié au premier
[02:57:49 → 02:57:52] dans le cadre de la réorganisation globale des démarches
[02:57:52 → 02:57:54] de proximités concerne le renforcement
[02:57:54 → 02:57:55] de l'accès à la pratique sportive
[02:57:55 → 02:57:57] pour l'ensemble des habitants
[02:57:57 → 02:58:03] avec toujours une démarche du « aller vers » et faire du sport un levier d'émancipation, de citoyenneté,

[02:58:03 → 02:58:05] de santé publique et de cohésion sociale.
[02:58:07 → 02:58:12] Ce projet s'inscrit dans les valeurs de l'éducation populaire en favorisant l'inclusion, la mixité,
[02:58:12 → 02:58:15] le vivre ensemble et le respect des règles à travers le sport.
[02:58:16 → 02:58:20] Dans ce cadre, la ville souhaite créer un poste de référence sport-éducution populaire
[02:58:20 → 02:58:24] avec une animation sportive de proximité dans les quartiers, c'est-à-dire hors les murs,
[02:58:24 → 02:58:28] pour toucher des publics éloignés, des structures traditionnelles, jeunes, familles, etc.
[02:58:29 → 02:58:33] Avec un renforcement des passerelles avec les clubs sportifs locaux
[02:58:33 → 02:58:37] mais aussi la maison de quartier, les structures jeunesse et les acteurs de prévention
[02:58:37 → 02:58:41] Donc ce poste sera rattaché au service des sports
[02:58:41 → 02:58:47] Ces évolutions organisationnelles s'inscrivent dans une démarche progressive
[02:58:47 → 02:58:51] de structuration jusqu'au début de l'année 2027
[02:58:51 → 02:58:53] donc ça sera mis progressivement
[02:58:53 → 02:59:01] Les agents qui composent aujourd'hui le service de proximité ont été reçus afin de leur expliquer la démarche, les objectifs et les perspectives.
[02:59:02 → 02:59:10] Lors de sa séance du 15 septembre 2026, le comité social territorial lors du comité de CST, donc un comité
[02:59:10 → 02:59:15] social territorial. Les représentants du personnel ont été consultés sur le projet d'organisation,
[02:59:15 → 02:59:20] les nouveaux organigrammes qui ont dû couler, les fiches de poste ajustées pour tenir compte
[02:59:20 → 02:59:24] de ces nouvelles organisations

ainsi que la suppression des postes de responsables
[02:59:24 → 02:59:28] du service de proximité et de chargé de mission gestion urbaine de proximités.
[02:59:28 → 02:59:35] Ils ont émis un avis unanimement défavorable et le collège des représentants de la collectivité a mis un avis unanimously favorable.
[02:59:36 → 02:59:50] Le projet a fait l'objet d'un réexamen lors d'une seconde séance, le 24 septembre 2026, afin d'achever la procédure consultative dans les conditions prévues à l'article R254-68 du Code général de la fonction publique.
[02:59:51 → 03:00:01] Les représentants du personnel dûment convoqués étaient absents à cette seconde séance et les collèges des représentants de la collectivité a émis à l'unanimité un avis favorable.
[03:00:02 → 03:00:09] Une délibération modificative vous a été remise sur table afin de prendre en compte la réunion du CST de ce jour.
[03:00:09 → 03:00:14] Cette actualisation fait état d'une étape de la procédure intervenue après l'envoi du dossier,
[03:00:14 → 03:00:24] ce qui justifie ce dépôt sur table mais les modifications ne changent pas le fonds du dossnier.
[03:00:26 → 03:00:31] Il est proposé au conseil municipal d'acter la suppression au tableau des effectifs de deux emplois,
[03:00:31 → 03:00:35] celui du responsable des services de proximité ainsi que celui de chargée de mission, CUP,
[03:00:36 → 03:00:38] et la création du poste aux services des sports.
[03:00:39 → 03:00:42] Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.
[03:00:43 → 03:00:46] Merci, M. Sommier. Y a-t-il des questions et des observations ?
[03:00:46 → 03:00:47] M. Vestel a la parole.
[03:00:49 → 03:00:53] Oui, chers collègues, je suis un peu stupéfait.
[03:00:54 → 03:00:59] Et je ne vous cache pas ma stupéfaction de voir que toutes les villes qui nous entourent
[03:00:59 → 03:01:01] et qui ont un quartier en

politique de la ville
[03:01:01 → 03:01:03] ont toutes créé un service de proximité,
[03:01:04 → 03:01:06] ce qu'on appelle une gestion urbaine de proximeté,
[03:01:06 → 03:01:09] avec pour objectif justement de mieux mobiliser
[03:01:09 → 03:01:14] des compétences qui sont au sein des services, dans la mesure où une situation de terrain
[03:01:14 → 03:01:19] peut assez facilement, très souvent, impliquer la mobilisation de plusieurs services.
[03:01:19 → 03:01:25] Imaginer que chacun des services puisse aller sur le terrain pour se mobiliser
[03:01:25 → 03:01:29] au même moment pour régler le problème est totalement ubuesque.
[03:01:29 → 03:01:32] C'est exactement le contraire de l'ensemble d'ailleurs des recommandations
[03:01:32 → 03:01:36] des services de l'tat, c'est le contrair de ce qu'ont observées toutes les villes
[03:01:36 → 03:01:38] qui ont créé ce type de service.
[03:01:38 → 03:01:40] C'est le contraire de ce que nous avons observé
[03:01:40 → 03:01:41] en créant le service de proximité,
[03:01:42 → 03:01:44] qui permet face même à des situations
[03:01:44 → 03:01:46] parfois extrêmement banales,
[03:01:46 → 03:01:48] un dépôt sauvage, ça peut impliquer
[03:01:48 → 03:01:49] la police municipale,
[03:01:49 → 03:01:51] ça peut appliquer le bailleur,
[03:01:51 → 03:01:53] ça peut expliquer VFGP,
[03:01:54 → 03:01:56] ça peut imbriqués le service social
[03:01:56 → 03:01:59] ou le comité local
[03:01:59 → 03:02:00] de santé mentale si effectivement
[03:02:00 → 03:02:02] c'est une famille qui le fait
[03:02:02 → 03:02:04] de façon itérative. On voit bien qu'on est

[03:02:04 → 03:02:06] face à des situations qui sont multiformes.
[03:02:06 → 03:02:08] Imaginez que les services dont chacun,
[03:02:08 → 03:02:10] comme des petits soldats, se saisirent au même moment
[03:02:10 → 03:02:12] du problème pour aller le régler
[03:02:12 → 03:02:14] est juste une espèce de
[03:02:14 → 03:02:17] contre-vérité totalement invraisemblable.
[03:02:17 → 03:02:17] En fait,
[03:02:18 → 03:02:21] nous savons tous autour de cette table
[03:02:21 → 03:02:22] on ne va pas jouer la langue de bois,
[03:02:22 → 03:02:24] on voit très bien que cette délibération
[03:02:24 → 03:02:25] n'a qu'un seul objectif.
[03:02:27 → 03:02:29] Finalement vous protéger juridiquement
[03:02:29 → 03:02:31] parce que vous avez décidé de limoger
[03:02:31 → 03:02:33] le responsable de la gestion urbaine
[03:02:33 → 03:02:38] de proximité, jugez pas assez proche des opinions politiques
[03:02:38 → 03:02:39] de votre majorité.
[03:02:39 → 03:02:42] Et je dirais un peu ironie du sort pour ce garçon
[03:02:42 → 03:02:44] qui n'a pas démérité, qui est plutôt considéré
[03:02:44 → 03:02:48] comme un référent efficace par les services de l'État
[03:02:48 → 03:02:49] avec qui nous avons travaillé.
[03:02:50 → 03:02:52] Je rappelle quand même, pour la petite histoire,
[03:02:52 → 03:02:53] qu'en 2014, quand je l'ai embauché,
[03:02:54 → 03:02:57] ils ont eu droit à une campagne dans les blocs de Fontenay,
[03:02:57 → 03:02:58] notamment aux Eiffontenays,
[03:02:59 → 03:03:01] qui s'offusquait de ce que j'embauche quelqu'un

[03:03:01 → 03:03:02] jugé trop proche de Pascal Buchet.
[03:03:02 → 03:03:05] ça a donné lieu d'ailleurs à une condamnation
[03:03:05 → 03:03:07] pour diffamation à l'époque du blog
[03:03:07 → 03:03:07] José Fontenay
[03:03:07 → 03:03:11] donc je trouve ça assez
[03:03:11 → 03:03:12] lamentable parce que c'est
[03:03:12 → 03:03:14] le témoignage
[03:03:14 → 03:03:16] d'une espèce de chasse aux sorcières
[03:03:16 → 03:03:18] qui sévit un petit peu dans cette mairie
[03:03:18 → 03:03:20] en gros le message que vous envoyez
[03:03:20 → 03:03:22] aux agents il est clair
[03:03:22 → 03:03:24] il y a ceux qui vous font allégeance
[03:03:24 → 03:03:25] qui sont de la bonne couleur politique
[03:03:25 → 03:03:27] qui sont bien
[03:03:27 → 03:03:29] dans le soutien
[03:03:29 → 03:03:31] à l'tactuelle majorité, ceux-là peuvent travailler
[03:03:31 → 03:03:36] et éventuellement être récompensé. On le voit d'ailleurs dans la seconde partie de la délibération.
[03:03:37 → 03:03:45] Et ceux qui sont suspectes d'être un peu trop proches de la municipalité précédente se voient éventiellement prier d'aller voir ailleurs.
[03:03:46 → 03:03:53] Donc c'est une délibération qui sent mauvais, ça pue parce que c' est véritablement la petite dictature de banlieue
[03:03:53 → 03:03:56] qui devraient s'installer, on est dans le stalinisme
[03:03:56 → 03:03:56] le plus pur
[03:03:56 → 03:04:00] ce monsieur que je ne citerai pas
[03:04:00 → 03:04:01] n'a pas démérité
[03:04:01 → 03:04:03] il n'y a aucun reproche à lui faire sur la qualité
[03:04:03 → 03:04:04] de son travail

[03:04:04 → 03:04:06] et donc on supprime le service
[03:04:06 → 03:04:10] non mais d'ailleurs je n'ai pas cité
[03:04:10 → 03:04:10] son nom
[03:04:10 → 03:04:13] merci de ne pas m'interrompre madame Lamère
[03:04:13 → 03:04:15] globalement
[03:04:15 → 03:04:16] on préfère supprimer le service
[03:04:16 → 03:04:18] au fontenésien
[03:04:18 → 03:04:20] parce que c'est quand même les fonténésiens
[03:04:20 → 03:04:22] qui vont pâtir
[03:04:22 → 03:04:28] de cette absence de service pour, en gros, finalement licencier ce garçon.
[03:04:29 → 03:04:32] Je trouve que ce n'est pas à la gloire de cette majorité
[03:04:32 → 03:04:36] et je demanderai d'ailleurs un vote à bulletin secret sur cette délibération
[03:04:36 → 03:04:40] et si vous le refusez, à défaut, un scrutin public.
[03:04:43 → 03:04:46] Madame Collet ?
[03:04:46 → 03:04:50] J'aurais deux questions sur cette déclaration.
[03:04:50 → 03:04:51] déjà
[03:04:51 → 03:04:55] donc j'ai bien compris
[03:04:55 → 03:04:56] qu'il y avait deux postes
[03:04:56 → 03:04:59] le service était supprimé et donc
[03:04:59 → 03:05:00] deux poste étaient supprimés
[03:05:00 → 03:05:02] et que autant
[03:05:02 → 03:05:04] l'adjoint
[03:05:04 → 03:05:07] qui a fait votre campagne
[03:05:07 → 03:05:09] lui il lui était proposé
[03:05:09 → 03:05:11] un poste de responsable
[03:05:11 → 03:05:12] sportif
[03:05:12 → 03:05:15] donc a-t-il les diplômes
[03:05:15 → 03:05:17] pour organiser
[03:05:17 → 03:05:18] je répète
[03:05:18 → 03:05:19] il n'y a pas de dossier individuel
[03:05:19 → 03:05:21] qui peut être évoqué en conseil municipal
[03:05:21 → 03:05:23] et vous le savez très bien
[03:05:23 → 03:05:24] vu les professions que vous

exercez
[03:05:24 → 03:05:27] non madame Collet je suis désolée de vous interrompre
[03:05:27 → 03:05:30] je vais arrêter de parler d'une situation
[03:05:30 → 03:05:31] personnelle
[03:05:31 → 03:05:32] c'est une question
[03:05:32 → 03:05:34] il me semble que c'était votre profession
[03:05:34 → 03:05:36] vous êtes au courant qu'on n'aborde pas des sujets personnels
[03:05:36 → 03:05:39] donc vous pouvez retirer votre question tout de suite
[03:05:39 → 03:05:40] j'ai plusieurs questions
[03:05:40 → 03:05:42] je suis une maman, j'aimerais savoir si la personne
[03:05:42 → 03:05:44] qui va encadrer les enfants a les diplômes pour
[03:05:44 → 03:05:45] excusez-moi
[03:05:45 → 03:05:48] ensuite la deuxième chose
[03:05:48 → 03:06:05] C'est est-ce que le chef de service, on lui a proposé un autre poste ? Si oui, lequel ? Ensuite ma troisième question c'est par rapport au syndicat. Les syndicats ont voté contre à la première commission. Ce vote unanimement défavorable ne vous a absolument pas plu.
[03:06:05 → 03:06:22] Vous avez donc reconvoqué. Ils ont manifesté leur opposition en boycottant la commission. C'est ce qu'on peut lire dans les documents. Donc vous ne tenez pas compte et vous continuez à maintenir cette délibération malgré l'avis des représentants syndicaux et du personnel.
[03:06:22 → 03:06:55] Monsieur Sommier.
[03:06:55 → 03:06:56] fontenésiens, puisque
[03:06:56 → 03:06:59] le cadre
[03:06:59 → 03:07:01] des actions sont répartis
[03:07:01 → 03:07:03] dans les services qui ont
[03:07:03 → 03:07:05] la compétence. Et donc
[03:07:05 → 03:07:06] c'est uniquement
[03:07:06 → 03:07:09] une modification technique
[03:07:09 → 03:07:12] qui est faite. Et justement
[03:07:12 → 03:07:13] parce qu'on a
[03:07:13 → 03:07:15] constaté qu'il y avait
[03:07:15 → 03:07:17] une rupture avec les services.

[03:07:17 → 03:07:19] C'est ce sur quoi on veut revenir.
[03:07:20 → 03:07:21] On verra comment ça évolue
[03:07:21 → 03:07:23] mais pour le moment, c'EST effectivement
[03:07:23 → 03:07:25] l'orientation qu'ON donne. Merci.
[03:07:25 → 03:07:27] Madame Galante-Guilleminot.
[03:07:27 → 03:07:35] Bonjour, merci madame le maire. Je voulais juste étayer par le nom des villes qui nous entourent,
[03:07:36 → 03:07:42] qui ont toutes elles un service de proximité. Vous en trouverez à Bagneux, à Bourg-la-Reine,
[03:07:42 → 03:07:48] à Sceaux, à Châtenay-Malabry et à Antony. Et toutes ces équipes travaillent en réseau
[03:07:48 → 03:07:52] et elles travaillaient jusqu'à présent avec la ville de Fontenay-aux-Roses également.
[03:07:54 → 03:07:56] Merci pour ces interventions. Nous allons donc passer au vote.
[03:08:05 → 03:08:09] Les réponses aux questions, s'il vous plaît. J'ai posé trois questions. Je n'ai aucune réponse.
[03:08:11 → 03:08:15] Nous allons donc passer au vote sur la demande de vote à bulletin secret. Qui souhaite un vote à
[03:08:15 → 03:08:21] bulletin secré ? Oui, je réponds aux questions auxquelles j'ai envie de répondre. On a répondu.
[03:08:21 → 03:08:24] Jean-Yves Sommier vous a répondus. Il y a une délibération complète avec un rapport de
[03:08:24 → 03:08:29] présentation qui est très précis et qui vous explique toute la situation. Monsieur Saumnier
[03:08:29 → 03:08:38] vous a dit que nous faisions ce qu'à la parole. Délibération classique de chaque conseil
[03:08:38 → 03:08:41] municipales. Donc, l'application
[03:08:41 → 03:08:43] de l'article L313-1
[03:08:43 → 03:08:45] du Code général de la fonction publique

[03:08:45 → 03:08:47] les emplois de chaque collectivité
[03:08:47 → 03:08:49] sont créés par l'organe délibérant
[03:08:49 → 03:08:51] donc il est proposé
[03:08:51 → 03:08:53] de supprimer un
[03:08:53 → 03:08:55] emploi. Il y en crée 11
[03:08:55 → 03:08:57] selon les modalités
[03:08:57 → 03:08:58] suivantes
[03:08:58 → 03:09:01] je veux expliciter sur tous les 11
[03:09:01 → 03:09:03] donc il y a la création
[03:09:03 → 03:09:05] d'un emploid de directeur général adjoint des services
[03:09:05 → 03:09:07] à temps complet
[03:09:07 → 03:09:26] Donc il y a déjà eu une réponse de fait. Ensuite, il y à la création de 7 emplois d'adjoints administratifs afin de permettre le recrutement d'un adjoint administratif et d'accueil au sein du centre municipal de santé ainsi qu'une assistante des élus.
[03:09:26 → 03:09:41] Ensuite, il y a la création des emplois temps partiels. Donc apparemment en affichage c'est trois puisqu'en fait on ouvre un poste d'attaché principal et d'attaché hors classe afin de permettre le recrutement du directeur général adjoint des ressources.
[03:09:41 → 03:09:52] Ensuite, il y a la création des emplois à temps complet. Et là, c'est la même chose. On est obligé d'ouvrir deux postes attachés et attachées principales afin de permettre le recrutement du directeur des finances.
[03:09:52 → 03:09:58] Donc ce sont deux poste. C'est effectivement on verra en fonction des candidatures qui pourront être retenues.
[03:09:58 → 03:10:12] Ensuite, il y a en filière administrative la suppression d'un emploi. Donc à compter du 15 janvier 2027, c'est le poste qui est occupé pour la réunion de la mission de proximité.
[03:10:13 → 03:10:21] Ensuite, en filaire animation, il ya la création de deux emplois, la réintégration d'agents et la pérennisation d'emplois d'animateurs.
[03:10:21 → 03:10:32] Et enfin, sur la filière culturelle. Donc il y a la création d'un emploi du

conservateur du patrimoine. En fait, là, c'est une promotion pour permettre la promotion de l'actuel conservateur
[03:10:32 → 03:10:37] du patrimoine. Voilà, je vous propose d'en délibérer.
[03:10:38 → 03:10:41] Je vous remercie. Monsieur Vestel a la parole.
[03:10:42 → 03:10:47] Alors moi là aussi, je vais vous avouer que cette délibération est un peu stupéfiante
[03:10:47 → 03:10:52] encore parce que créer 11 emplois déjà c'est une création considérable, c'était plus
[03:10:52 → 03:10:57] de 500 000 euros de budget qu'on inscrit au budget et nous expliquer que certains emploi
[03:10:57 → 03:11:02] il faut créer trois postes pour recréer une personne, c''est complètement absurde,
[03:11:02 → 03:11:09] Ça n'existe pas. D'abord, vous avez le droit de créer un poste en laissant en suspens le grade sur lequel il sera recruté.
[03:11:09 → 03:11:12] Donc rien ne vous oblige à créer trois postes pour en recruter un.
[03:11:13 → 03:11:18] Deuxièmement, en pratique, ça n'a pas lieu d'être parce que soit vous avez déjà le candidat et à ce moment-là,
[03:11:18 → 03:11:22] de toute façon, vous savez quel grade il doit occuper, soit vous n'avez pas encore le candidats.
[03:11:22 → 03:11:26] Et moi, je n'ai jamais vu une procédure de recrutement qui dure moins de trois mois.
[03:11:26 → 03:11:29] Il y a toujours un conseil municipal entre les deux pour régulariser les choses.
[03:11:29 → 03:11:36] Donc je dois vous avouer que vos explications données à la Commission ne nous satisfont pas beaucoup, M. Sommier.
[03:11:36 → 03:11:44] On voit surtout une grosse opacité avec une équipe qui crée d'un coup 11 postes au budget, plus d'1 demi-million d'euros.
[03:11:44 → 03:11:49] Alors effectivement si vous créez 1 demi-million d'heures de dépenses en personnel, il faut trouver de l'argent ailleurs.
[03:11:49 → 03:11:57] Je comprends que vous ayez

supprimé la parade de Noël et le marché de Noël sur le dos des fontenésiens et des petits fontenaysiens.
[03:11:58 → 03:12:01] Mais en l'occurrence, vous échappez par là.
[03:12:01 → 03:12:03] Ce qu'il y a de grave dans cette affaire,
[03:12:03 → 03:12:07] on n'est pas en train d'ergotter sur des méthodes.
[03:12:08 → 03:12:11] C'est-à-dire qu'en gros, vous créez des postes.
[03:12:12 → 03:12:14] Comment saura-t-on si vous les supprimez ?
[03:12:14 → 03:12:16] En fait, on sait très bien que la traçabilité est très dure à suivre.
[03:12:17 → 03:12:19] Et accessoirement, entre le moment où vous le crée et le moment
[03:12:19 → 03:12:21] où vous ne le supprimaient, vous aurez toute liberté
[03:12:21 → 03:12:24] de le faire occuper éventuellement par des reclus
[03:12:24 → 03:12:27] sans passer par le contrôle du conseil municipal.
[03:12:27 → 03:12:37] C'est-à-dire qu'en gros, vous nous proposez de vous donner un blanc-seing, une espèce de poule de poste que vous pourrez utiliser à votre guise jusqu'au moment où vous déciderez éventuellement de les supprimer.
[03:12:38 → 03:12:46] Je suis désolé, c'est d'une opacité totale et c' est totalement contraire à tout ce qui s'est fait dans cette ville depuis des années, y compris avant d'ailleurs ma mandature.
[03:12:47 → 03:12:55] Et je pense que, évidemment, c est une décision qui est lourde aussi de conséquences parce que c est vraiment l'opacité la plus totale dans la gestion du personnel.
[03:12:55 → 03:13:13] Voilà. Monsieur Sommier va vous répondre. Monsieur Vastel, je pense qu'il faudrait que vous preniez un cours avec monsieur Emmanuel Chambon. Ça vous ferait du bien. Je pense qu il vous expliquerait un petit peu la mécanique de recrutement.
[03:13:14 → 03:13:16] C'est-à-dire que si le poste est créé, on ne peut pas recruter.
[03:13:17 → 03:13:23] Comme pour le moment, le choix

n'est pas fait, c'est vrai que ça nous oblige dans l'immédiat à créer un poste d'attaché,
[03:13:23 → 03:13:25] d'allaiter principal et de l'attacher hors classe.
[03:13:25 → 03:13:26] – C'es faux !
[03:13:26 → 03:13:28] – Mais ce n'était pas faux du tout !
[03:13:28 → 03:13:29] Sinon, on peut pas signer…
[03:13:29 → 03:13:30] – On ne l'a jamais fait en 12 ans !
[03:13:30 → 03:13:34] – Sinon on ne peux pas signé le contrat, excusez-moi.
[03:13:34 → 03:13:39] Et vous savez très bien monsieur Vastel qu'un coup effectivement là,
[03:13:39 → 03:13:51] On va créer 11 emplois. En fait, il n'y en aura que 7 réels et que dans la délibération, j'espère au prochain conseil municipal, on va effectivement supprimer les emploids.
[03:13:51 → 03:14:04] C'est toujours le jeu de... Prenez l'emploi du conservateur du patrimoine. Il est en place. Si on veut le promouvoir, il faut qu'on crée un emploi.
[03:14:04 → 03:14:06] et son emploi sera supprimé
[03:14:06 → 03:14:08] lors du prochain conseil municipal
[03:14:08 → 03:14:10] comme pour les autres
[03:14:10 → 03:14:12] donc il n'y a pas d'opacité
[03:14:12 → 03:14:14] c'est au contraire, c' est clair
[03:14:14 → 03:14:16] et je vous conseille de vous rapprocher
[03:14:16 → 03:14:17] de M. Emmanuel Chambon
[03:14:17 → 03:14:19] qui vous fera toutes les explications nécessaires
[03:14:19 → 03:14:22] Je veux bien que ce soit complètement débile
[03:14:22 → 03:14:24] M. Vastel, vous n'avez pas la parole
[03:14:24 → 03:14:25] C'est Mme Collet qui l'a demandé
[03:14:25 → 03:14:28] Je pense que vous êtes aussi débile que moi
[03:14:28 → 03:14:30] Non mais je parlais de moi
[03:14:30 → 03:14:31] Je ne parlais pas de vous

[03:14:31 → 03:14:32] M. Sommier
[03:14:32 → 03:14:34] Monsieur Vastel, vous n'avez pas la parole. C'est Madame Collet qui l'a demandé.
[03:14:34 → 03:14:37] Nous n'avons jamais eu recours à ce type de manip'.
[03:14:37 → 03:14:39] Monsieur Vastel ? Madame Collet ?
[03:14:40 → 03:14:48] Alors si on doit donner un cours et être super technique, je pense qu'il y a une confusion entre l'avis de vacances de poste,
[03:14:48 → 03:14:52] qui lui est obligatoire pour recruter, et la création du poste.
[03:14:52 → 03:14:56] accessoirement. Depuis les réformes,
[03:14:56 → 03:14:59] si j'ai bonne mémoire, c'est 2021,
[03:15:00 → 03:15:02] nous pouvons créer un poste
[03:15:02 → 03:15:05] sur à la fois le grade attaché
[03:15:05 → 03:15:08] et attaché principal. Donc votre explication
[03:15:08 → 03:15:11] n'existe pas légalement parce qu'on peut
[03:15:11 → 03:15:14] créer un seul poste avec un double recrutement
[03:15:14 → 03:15:17] et on peut lancer
[03:15:17 → 03:15:20] un recrutemant à partir du moment où on a un avis de vacances
[03:15:20 → 03:15:23] de poste, c'est en gros une déclaration
[03:15:23 → 03:15:25] au CIG. Merci
[03:15:25 → 03:15:27] de revoir M. Chambon ou qui que vous voulez d'ailleurs
[03:15:27 → 03:15:30] Merci Madame Collet, nous allons
[03:15:30 → 03:15:31] passer au vote sur cette délibération
[03:15:31 → 03:15:33] juste pour vous rappeler quand même que nous sommes en conseil municipal
[03:15:33 → 03:15:35] donc nous avons des débats politiques et que
[03:15:35 → 03:15:38] pour ma part je fais complètement confiance à nos services
[03:15:38 → 03:15:40] qui ont écrit ces délibérations
[03:15:40 → 03:15:41] et qui savent tout à fait

[03:15:41 → 03:15:42] exercer leur métier
[03:15:42 → 03:15:45] Je vous propose donc de passer au vot
[03:15:45 → 03:15:50] sur cette télélibération. Qui est contre ?
[03:15:50 → 03:15:51] L'opposition est contre
[03:15:51 → 03:16:07] Qui s'abstient ? Je vous remercie. Nous allons passer à trois désignations différentes. Tout d'abord, nous avons la désignation d'un délégué élu représentant
[03:16:07 → 03:16:14] la ville de Fontenay-aux-Roses auprès du CNAS, le Comité national d'action sociale. Le rapporteur est M. Sommier.
[03:16:14 → 03:16:24] Oui, donc je rappelle que le comité national d'action sociale est une association nationale qui a pour l'objet de l'amélioration des conditions de vie des personnes,
[03:16:25 → 03:16:27] des personnels des collectivités territoriales et de leurs familles.
[03:16:28 → 03:16:37] Il propose un large éventail de prestations d'actions sociales, des aides de secours, des prêts sociaux, des offres de vacances, de loisirs, etc.
[03:16:37 → 03:16:47] Donc, par délibération du 19 décembre 2019, la ville de Fontenay-aux-Roses a adhéré au CNAS afin de proposer à ses agents une action sociale de qualité.
[03:16:48 → 03:16:56] Cette addition implique notamment la désignation d'un délégué choisi parmi les membres du conseil municipal chargé de représenter la ville au sein de cette association.
[03:16:58 → 03:17:07] A la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ÉLU CHARGÉ DE REPRESENTER LA VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES AUPRÈS DU CNAS.
[03:17:07 → 03:17:23] Conformément aux dispositions de l'article L21-21 du Code général des collectivités territoriales, cette désignation est effectuée au scrutin secret sauf décision unanime du Conseil municipal de procéder à un vote à main levée.
[03:17:23 → 03:17:33] Je précise que cette association nous cotisons en gros à hauteur de 115 000 euros. C'était le cas en 2025.

[03:17:33 → 03:17:36] il est proposé au conseil municipal de me désigner
[03:17:36 → 03:17:38] au comité national d'action sociale
[03:17:38 → 03:17:40] je vous propose d'en délibérer
[03:17:40 → 03:17:42] y a-t-il des observations ou des questions
[03:17:42 → 03:17:43] monsieur Vastel
[03:17:43 → 03:17:46] simplement une explication, nous ne participerons pas
[03:17:46 → 03:17:47] au vote
[03:17:47 → 03:17:53] nous sommes donc d'accord pour faire un vote à main levée
[03:17:54 → 03:17:56] il n'y a pas de candidature de votre côté
[03:17:56 → 03:17:59] nous allons donc passer au vote
[03:17:59 → 03:18:01] qui est contre la candidature
[03:18:01 → 03:18:01] de monsieur Sommier
[03:18:01 → 03:18:05] qui s'abstient NPPV du coup pour l'opposition
[03:18:05 → 03:18:07] je vous remercie
[03:18:07 → 03:18:17] Nous passons donc à la délibération numéro 17, la désignation des représentants de la commune au sein de l'ACLECTE de Valais-Sud Grand Paris. Je donne la parole à M. Mergy.
[03:18:17 → 03:18:29] Oui merci Madame la maire. Donc la loi du 7 août 2015 a créé la métropole du Grand Paris et puis les 11 établissements publics territoriaux dont Valais Sud Grand Paris auxquels on appartient.
[03:18:29 → 03:18:36] Valais-sur-le-Grand Paris exerce un certain nombre de missions et de compétences qui ont été désignées par la loi
[03:18:36 → 03:18:44] ou des transferts facultatifs comme le transfert de la voirie que la quasi-totalité des communes ont décidé désormais de transférer.
[03:18:45 → 03:18:52] Afin d'assurer le financement de Valais sur le Grand Paris, il a été mis en place un fonds de compensation des charges territoriales
[03:18:52 → 03:18:57] qui est alimenté par les contributions des communes membres.
[03:18:58 → 03:19:03] Pour évaluer le montant des charges transférées et le montante des contributions

de chaque commune,
[03:19:03 → 03:19:07] il est mis en place une commission locale d'évaluation des charges territoriales
[03:19:07 → 03:19:12] dont la composition est assurée par des reprentants de chacune des 11 communes
[03:19:12 → 03:19:15] qui font partie de Valais Sud Grand Paris
[03:19:15 → 03:19:20] et donc la délibération vise à désigner un membre titulaire et un memvre suppléant
[03:19:20 → 03:19:25] et donc vous propose la désignation de moi en tant que titulaire
[03:19:25 → 03:19:26] et de Christine Vicari en tant qu'appelée.
[03:19:27 → 03:19:29] Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.
[03:19:32 → 03:19:34] Donc l'opposition ne prend pas part au vote,
[03:19:34 → 03:19:35] pas de candidature.
[03:19:35 → 03:19:38] Vous êtes d'accord pour qu'on fasse un vote à main levée ?
[03:19:38 → 03:19:41] Nous allons donc passer au vote qui est contre
[03:19:41 → 03:19:44] la candidature de M. Mergy et de Mme Vicari
[03:19:44 → 03:19:46] qui s'abstient.
[03:19:46 → 03:19:47] NPPV pour l'opposition.
[03:19:48 → 03:19:48] Je vous remercie.
[03:19:49 → 03:19:51] Nous passons donc à la désignaison suivante.
[03:19:51 → 03:19:53] la désignation des représentants de la commune à l'aclecte
[03:19:53 → 03:19:55] de la métropole du Grand Paris.
[03:19:55 → 03:19:56] Monsieur Mergy ?
[03:19:56 → 03:19:58] Merci Madame la maire, donc la mécanique est la même
[03:19:58 → 03:20:01] simplement là c'est les relations entre
[03:20:01 → 03:20:03] la métpoпole du grand Paris et chacune
[03:20:03 → 03:20:05] des villes adhérentes à la métropol
[03:20:05 → 03:20:07] du grand paris, donc on vous propose comme

[03:20:07 → 03:20:08] désignations Madame la mère
[03:20:08 → 03:20:13] comme titulaire et moi-même comme suppléant
[03:20:13 → 03:20:14] Je vous remercie, y a-t-il des commentaires
[03:20:14 → 03:20:16] NPPV toujours, pas de candidats
[03:20:16 → 03:20:18] pas d'opposition au vote à main levée
[03:20:18 → 03:20:20] très bien, qui est contre
[03:20:20 → 03:20:24] entre la candidature de Gilles Mergy et la mienne, qui s'abstient.
[03:20:24 → 03:20:25] Je vous remercie.
[03:20:26 → 03:20:28] Nous avons épuisé l'ordre du jour.
[03:20:28 → 03:20:32] Je vous propose juste une suspension de séance de 10 minutes avant de passer aux questions.
[03:20:32 → 03:20:33] Merci.
[03:21:59 → 03:22:02] Et, et, et...
[03:22:02 → 03:22:11] Ok.
[03:22:13 → 03:22:13] Et, eh...
[03:22:13 → 03:22:14] Ouais mais je fais juste des tests.
[03:22:16 → 03:22:17] Ok.
[03:32:46 → 03:32:49] Nous allons reprendre. J'invite tous les élus à reprendre leur place.
[03:33:04 → 03:33:07] Chers élus, nous allons rependre s'il vous plaît.
[03:33:14 → 03:33:15] Alors ça j'ai plus besoin.
[03:33:15 → 03:33:35] nous reprenons donc la séance je vais refaire l'appel monsieur merci madame
[03:33:35 → 03:33:37] brobecker a donné pouvoir à monsieur messier
[03:33:37 → 03:33:43] monsieur messi et madame paul g monsieur saumiers
[03:33:43 → 03:33:48] je ne le vois pas c'est quelqu'un peut le récupérer
[03:33:48 → 03:33:54] à monsieur sommet je le vois madame de quatre barbes ce faille
[03:33:54 → 03:33:57] Madame Tissandier
[03:33:57 → 03:33:58] Monsieur Dia
[03:33:58 → 03:33:59] Présent
[03:33:59 → 03:34:00] Madame Goindin
[03:34:00 → 03:34:01] Présente

[03:34:01 → 03:34:03] Monsieur Koné-Diallo
[03:34:03 → 03:34:05] Madame Hammoudi
[03:34:05 → 03:34:06] Monsieur Fredouille
[03:34:06 → 03:34:07] Présents
[03:34:07 → 03:34:10] Ok
[03:34:10 → 03:34:11] Madame Sol
[03:34:11 → 03:34:12] Présentes
[03:34:12 → 03:34:14] Monsieur Frichter
[03:34:14 → 03:34:15] Je suis mal en train de...
[03:34:15 → 03:34:16] Monsieur Petit
[03:34:16 → 03:34:17] Présens
[03:34:17 → 03:34:18] Madame Venturini
[03:34:18 → 03:34:19] Présentre
[03:34:19 → 03:34:21] Madame Vicari a donné pouvoir à monsieur Fay
[03:34:21 → 03:34:22] Monsieur Durand
[03:34:22 → 03:34:23] J'ai cliqué
[03:34:23 → 03:34:24] Madame Jouadi
[03:34:24 → 03:34:26] Monsieur Van Oosteren
[03:34:26 → 03:34:28] Madame Boutier
[03:34:28 → 03:34:30] M. Benachour
[03:34:30 → 03:34:31] M. Bierre
[03:34:31 → 03:34:36] Mme Bousada a donné pouvoir à M. Koné-Diallo
[03:34:36 → 03:34:37] Mme Poncet
[03:34:37 → 03:34:38] Présente
[03:34:38 → 03:34:40] Mme Galante-Guilleminot
[03:34:40 → 03:34:44] Mme Antonucci a donné power à Mme Galante-Guilleminot
[03:34:44 → 03:34:44] M. Vastel
[03:34:44 → 03:34:45] Présent
[03:34:45 → 03:34:46] M. Renaux
[03:34:46 → 03:34:49] M. Constant a donné pourvoir à Mse Vastel
[03:34:49 → 03:34:51] M. Laurencin a donné pouvoir à Mlle Collet
[03:34:51 → 03:34:54] Et Mme Asante qui est partie a donné poivre à M. Renaux
[03:34:54 → 03:34:55] Mme Collet
[03:34:55 → 03:34:58] Nous allons donc pouvoir reprendre
[03:34:58 → 03:35:29] Nous allons reprendre sur les questions déposées par l'opposition. La première concerne la rénovation de la rue Boussico. Pouvez-

vous nous lire votre question, M. Vastel ?
[03:35:30 → 03:35:34] incluant notamment un comité thématique sous la direction de l'actuel adjoint aux mobilités,
[03:35:35 → 03:35:40] parvenant à un projet emportant je crois une large adhésion au-delà des étiquettes partisanes.
[03:35:41 → 03:35:47] Rappelons que le territoire avait prévu l'enveloppe budgétaire et que les travaux d'ailleurs avaient failli débuter début 2025
[03:35:47 → 03:35:54] qui n'avaient été reportés que du fait de la nécessité de travaux décennissement sur la portion de rue considérée
[03:35:54 → 03:35:59] et travaux qui avaient été annoncés tardivement par les services du département.
[03:36:02 → 03:36:09] Ces travaux du départnement avaient donc été programmés pour le premier semestre 2026.
[03:36:10 → 03:36:16] D'ailleurs, les riverains ont bien vu fin mai l'annonce des travaux d'assainissement affichés par les Services de la Ville.
[03:36:17 → 03:36:20] Puis ceux-ci ont finalement été annulés par la nouvelle majorité.
[03:36:21 → 03:36:24] Depuis six mois, la nouvelle minorité n'a plus fait état de ce projet.
[03:36:24 → 03:36:29] pourtant vital pour la redynamisation de notre centre-ville et de notre commerce.
[03:36:30 → 03:36:37] La question est donc la suivante, ce projet est-il toujours d'actualité ou fait-il partie des nombreux projets annulés par l'actuelle majorité ?
[03:36:38 → 03:36:45] Pouvez-vous nous préciser s'il est toujours prévu de rénover cette partie vieillissante et dégradée de la rue principale commerçante de notre ville ?
[03:36:45 → 03:36:56] Ce projet a-t-il été maintenu dans le programme de rénovation de Valais Sud Grand Paris ainsi que ses financements qui étaient acquis et si oui quand sont-ils prévus ?
[03:36:56 → 03:36:57] Monsieur Messier va vous répondre.
[03:36:59 → 03:37:00] Merci Madame la maire.

[03:37:01 → 03:37:04] Alors, je vous confirme que le projet de rénovation
[03:37:04 → 03:37:05] de la rue Boussico n'est pas abandonné.
[03:37:06 → 03:37:07] Il est toujours d'actualité.
[03:37:08 → 03:37:11] Nous parlons bien de la rénovación entre la place de Gaulle
[03:37:11 → 03:37:12] et la place delacavé.
[03:37:13 → 03:37:18] Je vous confirame que les crédits sont toujours adressés par VSGP
[03:37:18 → 03:37:21] et VSGT a pris contact avec nous pour reprendre ce sujet.
[03:37:24 → 03:37:25] Effectivement, nous reprenons le dossier
[03:37:25 → 03:37:28] sur la base de ce qui avait été fait
[03:37:28 → 03:37:31] par l'équipe précédente, et donc nous reprenons aussi le planning.
[03:37:32 → 03:37:34] Aujourd'hui, nous en sommes à l'état de définir les nouveaux objectifs
[03:37:34 → 03:37:35] que nous voulons pour cette rue.
[03:37:37 → 03:37:40] Ensuite, il y aura une prise de contact avec VGP
[03:37:40 → 03:37:42] pour définir la méthode notamment de concertation.
[03:37:42 → 03:37:44] Donc on s'appuiera sur les résultats de la concertation qui a été menée
[03:37:44 → 03:37:46] et nous rouvrirons une concertation
[03:37:46 → 03:37:49] qui inclura l'ensemble de la population fontenésienne
[03:37:49 → 03:37:50] parce que c'est la rue emblématique,
[03:37:51 → 03:37:53] parce que la rue centrale est commerçante de la ville,
[03:37:54 → 03:37:55] les riverains bien sûr, et les commerçants.
[03:37:57 → 03:37:59] C'est parce que nous reprendrons ce dossier
[03:37:59 → 03:38:03] et donc le calendrier, qu'effectivement nous avons repoussé les travaux d'assainissement
[03:38:03 → 03:38:06] qui comme vous l'avez dit

étaient prévus au premier semestre 2026.
[03:38:07 → 03:38:08] Nous l'avons fait pourquoi ?
[03:38:08 → 03:38:13] Nous voulions éviter d'avoir deux périodes de perturbation dans la rue Boussico
[03:38:13 → 03:38:17] une première pour des travaux de assainissement qui auraient eu lieu là tout de suite
[03:38:17 → 03:38:18] au printemps 2026
[03:38:18 → 03:38:22] et d'autres travaux ou de rénovations de la rue elle-même un ou deux ans après.
[03:38:23 → 03:38:25] Donc l'idée était de repousser ces travaux
[03:38:25 → 03:38:29] d'assainissement pour les faire en concomitance avec les futurs travaux
[03:38:29 → 03:38:33] de rénovation de la rue, pour éviter une double perturbation des habitants
[03:38:33 → 03:38:37] et des commerçants. Donc aujourd'hui on reprend effectivement ce dossier,
[03:38:37 → 03:38:41] le projet n'est pas abandonné, il sera un peu plus tardif mais il aura lieu,
[03:38:41 → 03:38:45] VGP nous a déjà sollicité et nous attend là-dessus, et notre objectif c'est bien
[03:38:45 → 03:38:48] de réussir la rénovition de cette rue parce qu'effectivement elle est primordiale
[03:38:48 → 03:38:52] pour l'attractivité du commerce et pour faire de cette rue une rue
[03:38:52 → 03:38:54] un peu plus adapté aux enjeux, je dirais, urbains du moment.
[03:38:56 → 03:38:59] Merci M. Messier. Nous allons passer à la deuxième question
[03:38:59 → 03:39:02] qui concerne la publication du magazine municipal.
[03:39:04 → 03:39:15] Madame Guilleminot, votre micro s'il vous plaît.
[03:39:19 → 03:39:22] Madame la maire, nous souhaitons vous interroger sur la situation
[03:39:22 → 03:39:28] dont nous avons été informés le jour même où nous devions remettre
[03:39:28 → 03:39:33] notre tribune destinée au prochain magazine municipal ?
[03:39:33 → 03:39:44] Aucune information préalable ne nous avait été communiquée sur la modification de la fréquence de publication du magazine.
[03:39:44 → 03:40:00] Nous avons alors appris que le

magazine municipal ne serait désormais plus publié chaque mois, malgré une tradition quasi trentenaire, mais un numéro sur deux.
[03:40:00 → 03:40:19] Cette décision, si elle est confirmée, n'est pas sans conséquence pour le groupe d'opposition. En effet, la réduction de moitié du nombre de magazines publiés entraîne mécaniquement une réduction
[03:40:19 → 03:40:23] de moitié des occasions d'expression
[03:40:23 → 03:40:27] des groupes politiques, puisque nous ne pouvons
[03:40:27 → 03:40:31] publier une tribune que dans les
[03:40:31 → 03:40:36] numéros effectivement édités. Nous sommes
[03:40:36 → 03:40:40] donc particulièrement surpris de n'avoir été
[03:40:40 → 03:40:43] informés de cette modification comme moment même
[03:40:43 → 03:40:48] de la remise de la tribune alors
[03:40:48 → 03:40:53] qu'elle affecte directement l'exercice de notre droit d'expression.
[03:40:54 → 03:40:59] Cette situation est d'autant plus problématique
[03:40:59 → 03:41:01] que nous constatons parallèlement
[03:41:01 → 03:41:05] que le magazine est désormais plus épais,
[03:41:06 → 03:41:09] sans que cette augmentation bénéficie proportionnellement
[03:41:09 → 03:41:11] aux groupes d'opposition.
[03:41:11 → 03:41:15] L'augmentation de pagination semble principalement
[03:41:15 → 03:41:19] concerner la partie consacrée à la communication
[03:41:19 → 03:41:22] de la municipalité, sans prendre en compte
[03:41:22 → 03:41:26] l'espace consacré à l'expression des groupes
[03:41:26 → 03:41:29] politiques. Nous souhaitons donc
[03:41:29 → 03:41:34] savoir... Vous avez quelque

chose à dire
[03:41:34 → 03:41:39] Madame la maire ? Je vous remercie
[03:41:39 → 03:41:40] de votre écoute profonde
[03:41:40 → 03:41:45] Premièrement, à quelle date
[03:41:45 → 03:41:48] non mais vous parlez avec votre voisin
[03:41:48 → 03:41:49] vous vous grattez la tête
[03:41:49 → 03:42:04] L'opacité est totale, on peut ne pas les lire aussi les questions
[03:42:04 → 03:42:08] Madame Galante-Guilleminot je sais pas si vous avez remarqué mais il y a un public dans cette assemblée
[03:42:08 → 03:42:11] Moi j'ai déjà lu les questions mais pas eux donc vous les lisez pour eux en priorité
[03:42:12 → 03:42:18] Alors le public nous souhaitons donc savoir puisque madame la maire est au courant de tout
[03:42:18 → 03:42:23] « Premièrement, à quelle date et à quelle autorité de décision
[03:42:23 → 03:42:26] de passer d'une publication mensuelle
[03:42:26 → 03:42:31] à une publication d'un numéro sur deux a-t-elle été prise ? »
[03:42:31 → 03:42:32] Voilà la question pour le public.
[03:42:32 → 03:42:36] La réponse viendra certainement de Mme Le Maire ou de son adjointe.
[03:42:37 → 03:42:40] Deuxièmement, pour quelles raisons les groupes d'opposition
[03:42:40 → 03:42:44] n'ont-ils pas été informés préalablement de cette modification
[03:42:44 → 03:42:48] alors qu'elles réduisent directement le nombre de leurs tribunes
[03:42:48 → 03:42:52] et donc leur possibilité d'expression auprès des habitants.
[03:42:53 → 03:43:00] Troisièmement, quelle est désormais la fréquence officielle de publication du magazine municipal
[03:43:00 → 03:43:06] et si cette modification constitue une décision temporaire
[03:43:06 → 03:43:13] ou un changement durable de la politique éditoriale de la commune ?
[03:43:13 → 03:43:22] Quatrièmement, nous souhaitons

connaître les conséquences précises de cette modification sur notre droit d'expression.
[03:43:22 → 03:43:30] Le nombre des tribunes dont chaque groupe disposera sur une année sera mécaniquement divisé par deux.
[03:43:31 → 03:43:36] Cinquièmment, alors que le magazine semble avoir augmenté en pagination,
[03:43:36 → 03:43:43] Pouvez-vous nous communiquer la répartition de cette pagination entre les contenus de la majorité,
[03:43:43 → 03:43:50] les informations institutionnelles et l'espace réservé aux groupes politiques ?
[03:43:50 → 03:43:55] Enfin, deux hypothèses doivent être distinguées.
[03:43:56 → 03:44:05] Soit cette réduction de fréquence résulte du départ de l'agent chargé de la rédaction du magazine
[03:44:05 → 03:44:17] et d'une difficulté de fonctionnement du service. Dans ce cas, pourquoi aucune solution n'a-t-elle été mise en œuvre afin de maintenir la fréquence des publications prévues
[03:44:17 → 03:44:20] et d'assurer la continuité de ce service
[03:44:20 → 03:44:23] d'information municipale.
[03:44:24 → 03:44:27] Deuxième hypothèse, soit
[03:44:27 → 03:44:30] la municipalité a volontairement
[03:44:30 → 03:44:33] décidé de modifier la fréquence
[03:44:33 → 03:44:36] de publication du magazine. Dans ce cas
[03:44:36 → 03:44:39] nous souhaitons connaître la date
[03:44:39 → 03:44:42] de cette décision, son fondement
[03:44:42 → 03:44:46] ses conséquences sur les deux marchés
[03:44:46 → 03:44:51] actuellement en vigueur concernant le maquettage
[03:44:51 → 03:44:54] et l'impression du magazine municipal.
[03:44:55 → 03:44:59] En particulier, cette modification de fréquence
[03:44:59 → 03:45:02] a-t-elle donné lieu à la

conclusion d'avenants
[03:45:02 → 03:45:08] assez marchés ? Si oui, pourquoi ces avenants
[03:45:08 → 03:45:12] n'ont-ils pas été présentés au Conseil municipal ?
[03:45:12 → 03:45:30] Si aucun avenant n'a été conclu, pouvez-vous nous expliquer sur quelle base contractuelle la collectivité modifie la fréquence des prestations prévues ?
[03:45:30 → 03:45:48] Enfin, pouvez-vous nous garantir que cette modification de la fréquence de publication ne sera pas utilisée pour réduire directement ou indirectement le droit d'expression du groupe d'opposition ?
[03:45:48 → 03:45:58] Alors même que la partie consacrée à la communication de la majorité semble quant à elle bénéficier de l'augmentation de la pagination.
[03:45:58 → 03:46:22] Le droit d'expression des élus de l'opposition, vous en conviendrez, j'en suis bien sûre, ne pas être une variable d'ajustement de la politique éditoriale de la municipalité. Je vous remercie de votre écoute et j'espère avoir des réponses à chacune de mes questions.
[03:46:25 → 03:46:27] Madame Tissandier va vous expliquer tout ça.
[03:46:27 → 03:46:42] Merci pour votre question. Alors, d'une part, les numéros doubles ne sont pas exceptionnels. Comme vous le savez, il y a depuis fort longtemps des numéro-doubles pour l'été et des numéro-double pour décembre, janvier.
[03:46:42 → 03:46:45] le numéro d'octobre-novembre
[03:46:45 → 03:46:47] vous voulez répondre à ma place peut-être ?
[03:46:47 → 03:46:49] mais je me sens pris
[03:46:49 → 03:46:50] alors le numéro de octobre
[03:46:50 → 03:46:52] non toujours pas
[03:46:52 → 03:46:54] le numéro
[03:46:54 → 03:46:54] d'oeuvre
[03:46:54 → 03:46:56] l'acteur novembre donc constitue
[03:46:56 → 03:46:59] simplement une adaptation ponctuelle au calendrier
[03:46:59 → 03:47:01] éditorial et je vous rassure

[03:47:01 → 03:47:02] ce n'est pas un passage à une périodicité
[03:47:02 → 03:47:03] bimestrielle
[03:47:03 → 03:47:06] concernant le marché de mise en page
[03:47:06 → 03:47:09] et d'impression que vous évoquez il s'agit d'un accord
[03:47:09 → 03:47:10] cadre à bon de commande
[03:47:10 → 03:47:13] qui offre une certaine souplesse dans son exécution
[03:47:13 → 03:47:17] Donc le fait de réaliser un numéro double n'entraîne pas une nécessité
[03:47:17 → 03:47:21] de conclure un avenant. Nous avons fait ce choix d'un numéro
[03:47:21 → 03:47:24] double en raison du départ de la rédactrice en chef du magazine
[03:47:24 → 03:47:29] nous avons souhaité nous donner le temps nécessaire pour procéder à un recrutement réfléchi
[03:47:29 → 03:47:33] et de qualité sans être pressés par la nécessité de réalisez le numéro
[03:47:33 → 03:47:37] suivant donc c'est dans un souci de continuité du service
[03:47:37 → 03:47:40] et de maintien de la qualité du magazine. Par ailleurs
[03:47:40 → 03:47:49] La parole de l'opposition et la paroi de la majorité ont des tribunes absolument symétriques. Je ne comprends pas tout à fait ce dont vous parlez,
[03:47:49 → 03:47:58] à moins que vous ne considériez que l'intégralité du magazine qui parle des événements et de tout ce qui touche les fontenésiens serait une parole politique.
[03:47:59 → 03:48:09] Mais si vous considérez ça, effectivement, là on n'arrivera jamais à égalité parce qu'il faudrait que vous ayez 39 pages de tribune pour arriver à égaliter.
[03:48:09 → 03:48:24] Donc ce n'est pas le cas puisque le reste du magazine est informatif et donc par contre pour ce qui est de la parole politique propre, nos tribunes sont absolument équivalentes.
[03:48:25 → 03:48:33] Je voulais terminer en remerciant la rédactrice en chef qui soucieuse d'organiser son départ dans les meilleures conditions

[03:48:33 → 03:48:37] et de permettre une transition sereine, nous a proposé la réalisation
[03:48:37 → 03:48:41] de ce numéro double pour nous faciliter cette transition.
[03:48:41 → 03:48:44] Et je veux profiter de cette occasion pour la remercier très sincèrement
[03:48:44 → 03:48:49] pour tout son travail, ce sérieux et ce professionnalisme
[03:48:49 → 03:48:52] qui était vraiment très précieux ces dernières semaines
[03:48:52 → 03:48:53] mais aussi toutes ces années.
[03:48:54 → 03:48:57] Et voilà, c'est vraiment une personne de grande qualité
[03:48:57 → 03:48:59] et nous allons essayer de la remplacer au mieux.
[03:48:59 → 03:49:10] Je peux répondre, mais juste m'associer à vos remerciements concernant la journaliste.
[03:49:11 → 03:49:15] Je partage votre avis sur la qualité et je dois dire que c'était une personne
[03:49:15 → 03:49:19] que nous avons héritée de l'ancienne majorité
[03:49:19 → 03:49:24] et qui a toujours tenu son rôle avec une neutralité
[03:49:24 → 03:49:28] qui devrait être systématiquement liée à la fonction publique
[03:49:28 → 03:49:30] et qu'elle l'a fait avec élégance
[03:49:30 → 03:49:32] et avec un professionnalisme
[03:49:32 → 03:49:34] donc je m'associe
[03:49:34 → 03:49:35] à vos remerciements
[03:49:35 → 03:49:37] et je vous remercies en fait
[03:49:37 → 03:49:40] de nous avoir tranquillisé
[03:49:40 → 03:49:42] parce que
[03:49:42 → 03:49:43] la nouvelle était quand même
[03:49:43 → 03:49:45] quelque peu abrupte
[03:49:45 → 03:49:48] le jour où vous rendez votre tribune
[03:49:48 → 03:49:50] on vous assène
[03:49:50 → 03:49:52] que finalement c'est une tribune pour deux mois
[03:49:52 → 03:49:53] Madame Guillaume
[03:49:53 → 03:49:56] on vous a entendu suffisamment longtemps

[03:49:56 → 03:49:58] je pense qu'on peut laisser la parole à votre collègue
[03:49:58 → 03:50:00] et il y a une communication qui donc
[03:50:00 → 03:50:01] n'est pas passée entre nous
[03:50:01 → 03:50:04] et je le regrette madame Tissandier
[03:50:04 → 03:50:06] vous avez été informé madame Galante-Guilleminot
[03:50:06 → 03:50:08] donc il n'y a aucun problème de procédure
[03:50:08 → 03:50:10] madame Collet à la parole
[03:50:10 → 03:50:12] un magazine sur deux mois
[03:50:12 → 03:50:13] se prépare bien avant
[03:50:13 → 03:50:15] j'ai voulu répéter ce que tu as dit déjà
[03:50:15 → 03:50:18] Madame Collet allez-y
[03:50:18 → 03:50:19] parce que
[03:50:19 → 03:50:21] au niveau de la répétition
[03:50:21 → 03:50:22] il y en a un
[03:50:22 → 03:50:25] qui en a l'usage
[03:50:25 → 03:50:26] et l'habitude...
[03:50:26 → 03:50:28] Madame Collet, allez-y, sinon on va passer à la question suivante.
[03:50:28 → 03:50:29] Donc oui, enfin,
[03:50:29 → 03:50:30] on s'associe évidemment
[03:50:30 → 03:50:33] au remerciement
[03:50:33 → 03:50:36] pour la qualité du travail qui a été fourni
[03:50:36 → 03:50:38] et ses précieux conseils
[03:50:38 → 03:50:39] d'ailleurs sur plein de choses
[03:50:39 → 03:50:41] parce qu'elle avait, elle a
[03:50:41 → 03:50:43] d'ailleur, de vraies qualités
[03:50:43 → 03:50:44] rédactionnelles et aussi
[03:50:44 → 03:50:46] de présentation. Enfin, c'était
[03:50:46 → 03:50:48] une personne de valeur
[03:50:48 → 03:50:50] et on lui souhaite toute réussite
[03:50:50 → 03:50:51] professionnelle future.
[03:50:53 → 03:50:54] Je voudrais juste préciser
[03:50:54 → 03:50:56] une chose, pour qu'il n'y ait pas d'amalgame
[03:50:56 → 03:50:58] ça va pour le public, les nouveaux élus

[03:50:58 → 03:51:00] etc. On ne peut pas comparer
[03:51:00 → 03:51:02] la tribune de la majorité
[03:51:02 → 03:51:04] avec la tribüne de l'opposition
[03:51:04 → 03:51:05] elles n'ont pas du tout le même régime
[03:51:05 → 03:51:06] La tribune
[03:51:06 → 03:51:08] de l''opposition est protégée légalement
[03:51:08 → 03:51:10] La tribuine de la
[03:51:10 → 03:51:12] majorité c'est juste une coutume
[03:51:12 → 03:51:14] C'est-à-dire qu'elle n'a aucun
[03:51:14 → 03:51:16] fondement juridique, aucun fondement
[03:51:16 → 03:51:18] légal, aucune protection et c'Est
[03:51:18 → 03:51:20] d'ailleurs pour ça que lorsqu'on
[03:51:20 → 03:51:22] est en période de campagne électorale
[03:51:22 → 03:51:30] la tribune de la majorité s'arrête alors que la tribüne de l'opposition continue. Donc il n'y a pas lieu de les comparer. Merci.
[03:51:32 → 03:51:39] Merci Madame Collet pour cette leçon de droit qui n'est pas juste, je vous renvoie aux différents textes et nous allons passer à la question suivante
[03:51:39 → 03:51:48] qui concerne la promotion d'une pétition contre l'obligation générale du port du casque à vélo. Qui est-ce qui pose la question ? Madame Collet allez-y.
[03:51:48 → 03:52:04] Je deviens Guillaume puisqu'il est souffrant et qu'il n'a pas pu venir. Donc c'est une question qui a pour objet la promotion d'une pétition contre l'obligation générale du port du casque à vélo.
[03:52:04 → 03:52:12] Donc, je vais la lire pour respecter précisément le texte de Guillaume Laurent-Saint.
[03:52:12 → 03:52:25] Un conseiller municipal de la majorité chargé des mobilités a récemment diffusé sur les réseaux sociaux une vidéo appelant à soutenir la pétition déposée sur la plateforme de l'Assemblée

nationale sous le titre non à l'obligation du port du casque à vélo.
[03:52:26 → 03:52:30] La pétission initiale, je vous le donnerai, c'est la numéro I 68 60.
[03:52:30 → 03:52:37] « Nous précisons que cette pétition ne demande pas la suppression de l'obligation actuellement applicable aux enfants de moins de 12 ans.
[03:52:38 → 03:52:43] Elle s'oppose à l'instauration d'une obligation générale du port du casque pour l'ensemble des cyclistes, notamment des adultes.
[03:52:44 → 03:52:52] Toutefois, la communication diffusée peut être comprise comme une promotion de l''abandon du casse alors que celui-ci constitue une mesure élémentaire
[03:52:52 → 03:52:54] de protection, particulièrement pour les enfants.
[03:52:54 → 03:52:57] En France, le port du casque est obligatoire
[03:52:57 → 03:52:58] pour les conducteurs et les passagers
[03:52:58 → 03:53:00] de cycles âgés de moins de 12 ans.
[03:53:00 → 03:53:03] Cette règle est également enseignée
[03:53:03 → 03:53:04] aux enfants dans le cadre
[03:53:04 → 03:53:06] de l'éducation à la sécurité routière.
[03:53:07 → 03:53:08] Nous ne contestons pas l'existence
[03:53:08 → 03:53:09] d'un débat sur l'opportunité
[03:53:09 → 03:53:11] de rendre le casque obligatoire
[03:53:11 → 03:53:12] pour tous les cyclistes.
[03:53:12 → 03:53:14] Nous nous interrogeons en revanche
[03:53:14 → 03:53:16] sur le fait qu'un élu chargé des mobilités
[03:53:16 → 03:53:18] puisse utiliser sa fonction municipale
[03:53:18 → 03:53:19] pour promouvoir une pétition
[03:53:19 → 03:53:22] sur ce sujet au risque de brouiller le message
[03:53:22 → 03:53:25] de prévention porté auprès des habitants et des enfants.

[03:53:26 → 03:53:28] Et donc, du coup, était joint la pétition
[03:53:28 → 03:53:31] et on voit bien que M. Van Hesteren signe en tant qu'élu
[03:53:31 → 03:53:33] et non pas en son nom propre.
[03:53:34 → 03:53:36] Dans ce contexte, nous vous demandons
[03:53:36 → 03:53:38] si cette prise de position engage
[03:53:38 → 03:53:39] la municipalité de Fontenay-aux-Roses
[03:53:39 → 03:53:42] ou si elle relève d'une initiative strictement personnelle
[03:53:42 → 03:53:44] et maladroite de l'élus concerné.
[03:53:45 → 03:53:46] Si vous approuvez l'utilisation
[03:53:46 → 03:53:49] de la fonction d'élu aux mobilités à Fontenay-aux-Roses
[03:53:49 → 03:53:52] dans la promotion de cette pétition et de cette vidéo
[03:53:52 → 03:53:55] et si la ville entend rappeler publiquement
[03:53:55 → 03:53:56] que le port du casque demeure une mesure
[03:53:56 → 03:53:58] de protection recommandée pour tous les cyclistes
[03:53:58 → 03:54:00] et une obligation pour les enfants
[03:54:00 → 03:54:01] de moins de 12 ans ?
[03:54:01 → 03:54:03] Je vous remercie.
[03:54:03 → 03:54:05] Monsieur Vanos Terren va vous répondre.
[03:54:07 → 03:54:08] Merci, Madame la maire.
[03:54:08 → 03:54:09] Tout le monde m'entend.
[03:54:09 → 03:54:11] D'abord, bonsoir à toutes et à tous.
[03:54:11 → 03:54:13] D'accord par solidarité cycliste,
[03:54:13 → 03:54:14] je voudrais d'abord signaler
[03:54:14 → 03:54:16] que dans les toilettes hommes,
[03:54:16 → 03:54:23] Je viens de trouver une paire de gants cyclistes que je vais déposer sur une chaise tout de suite après avoir terminé. Merci.
[03:54:24 → 03:54:26] Donc quelqu'un les enlève pour

aller aux toilettes, c'est bien.
[03:54:26 → 03:54:28] On a eu peur à un moment mais...
[03:54:28 → 03:54:37] Alors je vous remercie vivement l'opposition et M. Vastel en particulier pour deux choses.
[03:54:37 → 03:54:43] Premièrement, pour votre intérêt soudain et j'insiste sur « soudains »
[03:54:43 → 03:54:48] pour la sécurité des usagers vulnérables dans notre espace public. Merci beaucoup.
[03:54:49 → 03:54:54] Deuxièmement, merci de m'aider aussi par votre question à faire connaître une pétition importante
[03:54:55 → 03:55:01] pour l'intérêt général qui vise à améliorer la sécurité dels usagers à vélo en toute la France.
[03:55:02 → 03:55:04] D'abord, je réponds à votre première question.
[03:55:04 → 03:55:11] La pétition que j'ai lancée est une initiative strictement personnelle qui n'engage pas la ville,
[03:55:11 → 03:55:15] qui exprime mon avis personnel et je vais quand même vous expliquer de quoi il s'agit
[03:55:15 → 03:55:19] pour que le public aussi sache de quoi je retourne.
[03:55:20 → 03:55:25] Il se trouve que le gouvernement actuel propose de rendre le casque obligatoire pour toutes et pour tous
[03:55:25 → 03:55:29] alors qu'aujourd'hui il ne l'est que pour les enfants jusqu'à 12 ans.
[03:55:30 → 03:55:37] Aussi contre-intuitif que cela puisse paraître, rendre le casque obligatoire est une mesure contre-productive.
[03:55:37 → 03:55:38] Je m'explique.
[03:55:39 → 03:55:44] Si on oblige tous les Français et toutes les Françaises à avoir toujours un casque sur soi,
[03:55:44 → 03:55:49] l'usage du vélo va chuter, ce qui réduit l'effet sécurité par le nombre,
[03:55:50 → 03:55:53] ce qui fait ensuite augmenter mécaniquement la...
[03:55:53 → 03:55:55] S'il vous plaît, s'il voulait silence.

[03:55:56 → 03:55:58] Je vais demander au public de rester silencieux, s il vous plaît.
[03:55:58 → 03:56:10] Donc, je reprends. Je m'explique. Si on oblige toutes les Françaises et Français à avoir toujours un casque sur soi, l'usage du vélo va chuter, ce qui réduit l'effet sécurité par le nombre,
[03:56:10 → 03:56:20] ce qui fait ensuite augmenter mécaniquement l'insécurité des cyclistes au global parce que quand il y a moins de cyclistes dans la rue, ils sont moins bien vus.
[03:56:20 → 03:56:28] Les motorisés vont moins les prendre en compte et donc le risque et donc les accidents vont augmenter pour tous et pour tous.
[03:56:28 → 03:56:32] Attention, cela ne veut pas dire que le casque est mauvais.
[03:56:32 → 03:56:34] Bien au contraire, promouvons-le.
[03:56:35 → 03:56:40] Mais le problème c'est le fait de le rendre obligatoire pour toutes et pour tous,
[03:56:41 → 03:56:44] ce qui augmente le risque pour tous les cyclistes au global.
[03:56:45 → 03:56:47] Cela a été confirmé dans plusieurs pays,
[03:56:47 → 03:56:49] cela a été affirmé par des études scientifiques.
[03:56:49 → 03:56:53] En bref, si la France décidait de rendre le casquement
[03:56:53 → 03:57:02] Le casque obligatoire, la sécurité à vélo en pâtirait au global partout y compris à Fontenay-en-Rose. En plus le fait de rendre le casque
[03:57:02 → 03:57:23] obligatoire va rendre les systèmes de vélos publics comme Vélib quasi inopérants car beaucoup d'usagers n'apporteront pas un casque pour l'utiliser.
[03:57:23 → 03:57:39] Alors vous me direz que Vélib pourrait proposer des casques. Hélas, plusieurs villes ont expérimenté des systèmes de casques accrochés sur des vélos publics mais ont échoué pour des raisons de taille, d'hygiène, de vol, de perte ou de dégradation.
[03:57:39 → 03:57:48] Je rappelle que Fontenay-Rose a quatre stations de Vélible et les fontainaisiens

tiennent à pouvoir continuer à les utiliser facilement.
[03:57:49 → 03:57:52] Ensuite, mes réponses précisent aux trois autres questions.
[03:57:52 → 03:57:58] Question 2. Oui, j'approuve tout à fait la mention élue aux mobilités au Fontenay-Rose
[03:57:58 → 03:58:03] car elle fait référence à une expertise qui est pertinente pour une telle intervention.
[03:58:03 → 03:58:06] Il est normal que quand on s'exprime d'une telle manière
[03:58:06 → 03:58:09] qu'on montre ce que l'on fait dans la vie
[03:58:09 → 03:58:11] pour exprimer un avis sur telle ou telle question.
[03:58:12 → 03:58:16] J'interviens et m'exsprime souvent publiquement en tant qu'expert en mobilité
[03:58:16 → 03:58:20] et il est alors d'usage et utile que mes qualités s'affichent.
[03:58:20 → 03:58:23] Mais je vois bien votre crainte
[03:58:23 → 03:58:25] et je vais vous rassurer sur une chose,
[03:58:25 → 03:58:27] je ne suis pas fou.
[03:58:28 → 03:58:30] Il va de soi que je n'aurais pas mentionné ma fonction
[03:58:30 → 03:58:33] si je défendais un avis contraire à l'intérêt général.
[03:58:34 → 03:58:37] En l'occurrence, la position que je défends dans cette pétition
[03:58:37 → 03:58:39] est exactement la même
[03:58:39 → 03:58:41] que celle du réseau de référence
[03:58:41 → 03:58:43] de toutes les collectivités en France
[03:58:43 → 03:58:45] qui sont pour le vélo,
[03:58:45 → 03:58:47] à savoir le réseau Vélo et Marche.
[03:58:48 → 03:58:52] La même position est aussi défendue par toutes les fédérations d'usagers
[03:58:52 → 03:58:55] à vélo national, y compris la Fédération des usagers
[03:58:55 → 03:58:58] et des usagères de la bicyclette française, la FUB.

[03:58:58 → 03:59:00] Question 3 sur 4.
[03:59:01 → 03:59:04] Vous me demandez si la ville entend rappeler publiquement
[03:59:04 → 03:59:07] que le port du casque demeure une mesure de protection recommandée
[03:59:07 → 03:59:10] pour tous les cyclistes
[03:59:10 → 03:59:14] et qu'il est une obligation pour les enfants de moins de 12 ans ?
[03:59:14 → 03:59:16] La réponse, je vous rassure, est oui.
[03:59:18 → 03:59:20] D'abord, je tiens à rappeler quelque chose de très important,
[03:59:21 → 03:59:24] que la priorité de la ville en matière de sécurité routière
[03:59:24 → 03:59:26] est de protéger physiquement les enfants
[03:59:26 → 03:59:30] à vélo pour leur éviter des chocs.
[03:59:30 → 03:59:32] Concrètement, cela veut dire créer
[03:59:32 → 03:59:35] des pistes cyclables sur des axes très fréquentés
[03:59:35 → 03:59:37] comme nous le faisons actuellement
[03:59:37 → 03:59:40] en préparant une piste cyclable sur l'RD63.
[03:59:40 → 03:59:43] Et j'en profite pour rappeler
[03:59:43 → 03:59:45] que si aujourd'hui cette piste
[03:59:45 → 03:59:47] qui est très attendue n'est toujours
[03:59:47 → 03:59:49] pas réalisée, c'est à cause de
[03:59:49 → 03:59:51] votre blocage ferme sur le sujet.
[03:59:52 → 03:59:53] C'est-à-cause
[03:59:53 → 03:59:55] de vous... S'il vous plaît,
[03:59:55 → 03:59:56] merci de m'écouter jusqu'à la fin.
[03:59:58 → 03:59:59] Merci de m''écouter
[03:59:59 → 04:00:00] sinon je viens personnellement
[04:00:00 → 04:00:02] éteindre votre... Non, non, non.
[04:00:03 → 04:00:04] Écoutez-moi. C'etait à cause
[04:00:04 → 04:00:07] de vous que les cyclistes sur cet

[04:00:07 → 04:00:08] axe sont aujourd'hu en danger.
[04:00:09 → 04:00:10] S'i vous plait ne me coupez pas la parole monsieur.
[04:00:11 → 04:00:12] Monsieur le conseil municipal
[04:00:12 → 04:00:33] Je vous écoute. Monsieur Vastel, continuez à répondre. S'il vous plaît, ce n'est pas respectueux. Donc c'est à cause de vous que les cyclistes sur cet axe sont en danger tous les jours et que nous travaillons avec le département et Madame la maire pour lever ce blocage incompréhensible en 2026.
[04:00:33 → 04:00:42] Donc, votre intérêt soudain pour la sécurité des cyclistes est vraiment tout sauf authentique et en ce qui me concerne pose question.
[04:00:44 → 04:00:49] Concrètement, protéger des enfants à vélo ça va beaucoup plus loin que le casque.
[04:00:49 → 04:01:03] Cela veut dire avant tout apaiser le trafic des dispositifs tels que des plateaux traversants comme nous le prévoyons actuellement sur l'intersection rue de Pierre-Lay et la RD63 car c'est un chemin d'accès aux écoles.
[04:01:03 → 04:01:27] Concrètement, protéger les usagers vulnérables dans l'espace public, ça veut dire prolonger le temps dont dispose un enfant pour traverser au feu vert comme nous venons de le faire sur l'intersection rue Boussico et la RD63 suite à des demandes répétées depuis des années venant de plusieurs parents inquiets pour la sécurité de leurs enfants.
[04:01:27 → 04:01:33] Et j'en profite pour remercier les services et VHGP pour cette modification pas anodine.
[04:01:33 → 04:01:45] En ce qui concerne les consignes de sécurité que vous souhaitez donner aux usagers à vélo, en fait il y en a déjà un certain nombre en ligne sur le site de la ville dont le respect des panneaux dits tournent à droite,
[04:01:46 → 04:01:52] le respect du double sens cyclable, le respect de la vitesse dans une V30 etc. Mais ne me coupez pas s'il vous plaît.
[04:01:52 → 04:02:03] Mais nous irons beaucoup plus loin. Il se trouve que cet été, écoutez-moi bien, nos services, et je les remercie, ont pris l'initiative

de renforcer ce texte en ligne
[04:02:03 → 04:02:09] en ajoutant de nombreux éléments comme la recommandation du port du casque, pas l'obligation,
[04:02:10 → 04:02:16] comme l'oбligation d'avoir un éclairage fonctionnel, comme l''obligion d' avoir des dispositifs réfléchissants
[04:02:16 → 04:02:20] et même des conseils d'habillement en cas de pluie ou de froid.
[04:02:21 → 04:02:25] Ce texte, que j'ai déjà validé cet été, est encore en cours
[04:02:25 → 04:02:29] de validation en interne auprès des services mais sera publié prochainement.
[04:02:29 → 04:02:33] Dernière question 4. Vous voulez savoir ce que
[04:02:33 → 04:02:37] la municipalité compte faire pour promouvoir le vélo auprés des enfants
[04:02:37 → 04:02:41] et des familles concernant les règles du port du casque, l'éclairage
[04:02:41 → 04:02:44] la visibilité et le respect du code de la route ? Premièrement
[04:02:44 → 04:02:58] À part la publication sur le site web que je viens de mentionner, il y aura des rappels ponctuels dans le pharma. Deuxièmement, la ville apprend déjà ses règles et l'usage même du vélo à tous les enfants à l'école
[04:02:58 → 04:03:02] dans le cadre du programme Savoir rouler à vélo, SRAV.
[04:03:02 → 04:03:08] Cette information qui concerne tous les enfants
[04:03:08 → 04:03:11] inclut le message que le casque est obligatoire
[04:03:11 → 04:03:12] jusqu'à l'âge de 12 ans
[04:03:12 → 04:03:15] et que l'enfant peut rouler sur le trottoir
[04:03:15 → 04:03:16] jusqu'a 8 ans par exemple.
[04:03:17 → 04:03:20] Troisièmement, notre police municipale
[04:03:20 → 04:03:24] intervient encore tout récemment au collège
[04:03:24 → 04:03:27] pour sensibiliser les élèves aux règles
[04:03:27 → 04:03:30] et dangers concernant les trottinettes, car les trotinettes

[04:03:30 → 04:03:32] par leur gabarit très petit et non protégé
[04:03:32 → 04:03:36] causent une hausse d'accidents significative
[04:03:36 → 04:03:38] qui a incité plusieurs départements
[04:03:38 → 04:03:40] dont le nôtre à rendre
[04:03:40 → 04:03:45] le casque et le gilet fluo obligatoires pour les usagers
[04:03:45 → 04:03:47] contrairement au vélo je précise.
[04:03:48 → 04:03:51] Quatrièmement enfin la ville prépare actuellement
[04:03:51 → 04:03:54] le rapatriement à Fontenay-aux-Roses
[04:03:54 → 04:03:56] de la vélo école pour adultes
[04:03:56 → 04:04:00] de l'association PharaVélo que la municipalité précédente
[04:04:00 → 04:04:02] avait expulsée de son local.
[04:04:03 → 04:04:09] Cette vélo-école qui est aujourd'hui active sur Bagneux
[04:04:09 → 04:04:12] dispense aussi une formation complète des règles
[04:04:12 → 04:04:13] de sécurité pour les cyclistes.
[04:04:14 → 04:04:17] En conclusion, je vous remercie quand même
[04:04:17 → 04:04:21] pour votre intérêt soudain pour la sécurité des cyclistes
[04:04:21 → 04:04:23] et vous propose d'échanger à ce sujet
[04:04:23 → 04:04:25] quand vous voulez. Merci.
[04:04:25 → 04:04:30] Merci M. Van Seren, M. Vastel très rapidement
[04:04:30 → 04:04:31] parce que ce n'est pas un débat je vous le rappelle
[04:04:31 → 04:04:33] vous posez des questions on apporte des réponses
[04:04:33 → 04:04:34] et d'ailleurs vous êtes amené à écouter
[04:04:34 → 04:04:37] M.Vastel je suis en train de parler vous me laissez finir
[04:04:37 → 04:04:38] c'est quand même un minimum
[04:04:38 → 04:04:40] quand vous poseez des questions
[04:04:40 → 04:04:43] oui désolé M.vastel

[04:04:43 → 04:04:44] de vous rappeler les règles de la politesse basique
[04:04:44 → 04:04:46] visiblement c'était nécessaire
[04:04:46 → 04:04:48] quand vous posiez des questions les élus y répondent
[04:04:48 → 04:04:50] je pense que c' est le minimum des choses
[04:04:50 → 04:04:51] d'écouter les réponsES puisque pour le coup
[04:04:51 → 04:04:53] vous ne connaissez pas encore ces réponsEs a l'avance
[04:04:53 → 04:04:54] allez-y M. vastel
[04:04:54 → 04:04:58] Merci. Pour rappel, les règles de la politesse basique chez moi consistent à ne pas donner
[04:04:58 → 04:05:02] de leçons en permanence à ces interlocuteurs. Mais ça, chacun verra midi à sa porte.
[04:05:03 → 04:05:06] Premier point. Oui, ça s'est bien raté. Je suis bien d'accord. Et c'est d'ailleurs
[04:05:06 → 04:05:10] assez fréquent. Bon, concernant M. Van Echteren, il faudrait
[04:05:10 → 04:05:14] arrêter de mentir là-dessus. Enfin, je veux dire, M. van Echtern, le projet
[04:05:14 → 04:05:18] de piste cyclable sur la D63, ce n'est pas l'avis de Fontenay qui l'a bloqué.
[04:05:18 → 04:05:22] Ça, c'était un fantasme. Vous répétez ça en boucle depuis des années
[04:05:22 → 04:05:23] avec des jeux de rôle
[04:05:23 → 04:05:26] il y a le bon défenseur des cyclistes
[04:05:26 → 04:05:27] et le méchant maire anti-vélo
[04:05:27 → 04:05:29] non c'est pas vrai, le projet
[04:05:29 → 04:05:32] il a été validé depuis au moins 3 ans
[04:05:32 → 04:05:33] il a fait l'objet d'une concertation
[04:05:33 → 04:05:34] avec les riverains
[04:05:34 → 04:05:37] il est en fait techniquement extrêmement compliqué
[04:05:37 → 04:05:39] parce que la piste des Cyclables elle passe en centre ville
[04:05:39 → 04:05:40] dans une zone où il y aura 3 écoles

[04:05:40 → 04:05:41] un théâtre
[04:05:41 → 04:05:44] où il ya une confluence de rue et de carrefour
[04:05:44 → 04:05:46] et donc on a proposé
[04:05:46 → 04:05:48] un plan alternatif
[04:05:48 → 04:05:51] qui coupait plus de 200 arbres
[04:05:51 → 04:06:00] et supprimait quasiment 180 places de stationnement pour justement valider une portion que nous,
[04:06:00 → 04:06:05] nous avons validée alors même que l'aménagement de la piste cyclable sur la radie 63 au niveau
[04:06:05 → 04:06:09] du carrefour de Robinson n'est toujours pas finalisé entre les trois villes et que
[04:06:09 → 04:06:12] du côté de Châtillon, on n'a toujours pas d'accord pour savoir de quel côté
[04:06:12 → 04:06:18] on mettra la peste cyclable parce qu'en fait il y a un antagonisme entre les deux
[04:06:18 → 04:06:26] Et considérant que Châtillon va faire d'énormes travaux de densification sur cette portion, il nous paraissait logique que la ville de Châtillion modifie son plan.
[04:06:26 → 04:06:28] Voilà alors peut-être que vous arriverez...
[04:06:28 → 04:06:30] Je vais vous demander de conclure M. Vastel.
[04:06:30 → 04:06:34] Oui mais on ne peut pas dire n'importe quoi comme ça c'est facile de dire à cause de vous le projet.
[04:06:34 → 04:06:41] Non c' est faux, c' es faux voilà donc je m'inscris en faux contre ce que vous dites qui comme d'habitude est une mensonge pure et simple.
[04:06:41 → 04:07:02] Quant à l'expulsion de Phara Vélo, M. Benoît Histeren, je vous rappelle quand même que nous avions créé une école municipale du vélo pour une bonne et simple raison, c'est que l'association PharaVélo nous avait demandé le local une subvention de payer les vélos et vous étiez venu me demander de mettre en plus des animateurs de la ville pour faire le boulot des bénévoles qui n'étaient pas assez présents.
[04:07:02 → 04:07:04] Donc il y a un moment où on s'est dit, oui, en effet,

[04:07:04 → 04:07:06] peut-être que c'est plus simple de le faire complètement
[04:07:06 → 04:07:07] en interne. Voilà.
[04:07:08 → 04:07:10] Madame le maire, arrêtez de me couper
[04:07:10 → 04:07:11] en permanence, je conclue, mais
[04:07:11 → 04:07:13] vraiment, c'était d'un irrespect total.
[04:07:13 → 04:07:14] Je ne sais pas si vous vous rendez bien compte quand même.
[04:07:15 → 04:07:17] Laissez-moi terminer, monsieur Van Oosteren.
[04:07:18 → 04:07:20] C'est les principes du débat et de l'information
[04:07:20 → 04:07:21] de nos concitoyens. Ils ont le droit
[04:07:21 → 04:07:23] d'être informés et pas seulement
[04:07:23 → 04:07:26] de subir les calomnies
[04:07:26 → 04:07:27] de la majorité sur l'ancienne
[04:07:27 → 04:07:29] équipe municipale.
[04:07:29 → 04:07:32] Ce n'est pas un débat, c't'une mise au point et c'et une réponse.
[04:07:32 → 04:07:34] et vous ne serez pas terre
[04:07:34 → 04:07:35] si vous n'avez pas le droit de le faire
[04:07:35 → 04:07:36] alors vous pouvez toujours
[04:07:36 → 04:07:39] sinon nous contesterons devant les tribunaux
[04:07:39 → 04:07:41] et vous le savez très bien parce que vous avez été maire
[04:07:41 → 04:07:42] pendant des années
[04:07:42 → 04:07:45] alors si vous répondiez sans nous insulter
[04:07:45 → 04:07:47] nous ne serions pas obligés de reprendre la parole
[04:07:47 → 04:07:49] mais si monsieur Van Eysteren ment
[04:07:49 → 04:07:52] il affirme des choses totalement fausses
[04:07:52 → 04:07:53] sans aucune preuve
[04:07:53 → 04:07:54] merci monsieur Vastel
[04:07:54 → 04:07:56] on vous a entendu
[04:07:56 → 04:07:57] comme madame le maire

[04:07:57 → 04:08:00] monsieur Vestel
[04:08:00 → 04:08:07] On vous a très bien entendu. On ne va pas faire le jeu de la vérité. Tous les fontenésiens sont allés à constater la réalité des choses.
[04:08:07 → 04:08:15] Il n'y a pas besoin de débattre. La réalité est visible par toutes et tous. Actuellement, il n'ya pas de piste cyclable sur l'arrêt des 63 à Fontenay-aux-Roses malgré la volonté du département.
[04:08:16 → 04:08:23] Nous passons donc à la question numéro 5 que vous avez posée sur les ressources humaines et la continuité du service public. Madame Collet.
[04:08:24 → 04:08:28] Juste avant, je voudrais juste te faire remarquer que M. Van Oosteren a parlé 12 minutes et 37 secondes
[04:08:28 → 04:08:33] et vous ne l'avez pas interrompu une seule fois alors que j'ai parlé 11 minutes
[04:08:33 → 04:08:34] et que vous m'avez demandé deux fois de conclure.
[04:08:35 → 04:08:38] Donc ça montre bien qu'il y a deux points de mesure au règlement intérieur.
[04:08:38 → 04:08:41] Alors Madame Collet, là vraiment vous faites une distorsion de la réalité
[04:08:41 → 04:08:43] et tout le monde peut bien le constater et pourra regarder en replay.
[04:08:44 → 04:08:48] Je vous ai laissé parler les 12 minutes complètes sans aucune interruption
[04:08:48 → 04:08:49] et sans vous demander de conclure.
[04:08:49 → 04:08:54] Donc vous avez modifié la réalité. Mais heureusement que vous avez repris la parole parce que j'avais oublié de vous demander
[04:08:54 → 04:09:00] de ne citer aucun nom lors de la question que vous allez poser, sinon ils seront retirés lors de l'écriture du PV.
[04:09:00 → 04:09:06] Très bien. Mais sachant que le poste d'emploi fonctionnel n'est pas un emploi comme les autres et lui il a le droit d'être cité.
[04:09:06 → 04:09:11] Alors je vous répète, vous n'avez pas le droit de citer deux noms. Merci Madame Collet de respecter cela.

[04:09:12 → 04:09:18] La création... Attendez, on va se calmer un petit peu ?
[04:09:18 → 04:09:20] Non, je vais partir dans les aigus, ça m'a déjà énervé.
[04:09:21 → 04:09:29] Parce qu'il faut vraiment avoir du courage pour tenir le calme face aux mensonges qui s'accumulent quand même.
[04:09:33 → 04:09:36] C'est bon, je peux commencer les ricanements ?
[04:09:36 → 04:09:38] Vous n'êtes pas obligée, vous ne vous sentez pas obligé.
[04:09:38 → 04:09:41] Si vous voulez vous gratter le nez, parler à votre voisin, allez-y, aller aux toilettes pendant qu'on y est.
[04:09:42 → 04:09:45] Allez, Madame la maire.
[04:09:45 → 04:09:47] Mais si vous ne voulez pas poser votre question, on arrête là et on rentre tout chez nous.
[04:09:47 → 04:09:48] Vous m'interrompez, je viens de commencer.
[04:09:48 → 04:09:49] Vous y allez ?
[04:09:49 → 04:09:50] Je peux commencer ?
[04:09:50 → 04:09:51] Merci, merci maîtresse.
[04:09:51 → 04:10:07] Alors, la création soumise à notre assemblée d'un nouvel emploi de directeur général des services appelle de notre part plusieurs interrogations, notamment au regard de la situation actuelle de la direction générale des services de la commune.
[04:10:07 → 04:10:22] Nous avons constaté qu'une offre de recrutement pour le directeur général des services avait été publiée avant l'été, puis actualisée au mois de juillet. Je l'ai sous les yeux avec la date de prise de fonction annoncée au 1er octobre 2026.
[04:10:22 → 04:10:37] Nous avons également connaissance du recours d'un cabinet spécialisé que je ne citerai pas, mais que j'ai aussi sous les yeux dans le cadre du recrutement et du déroulement des entretiens avec les candidats.
[04:10:37 → 04:10:49] La candidature devait être adressée avant le 23 août 2026. Le motif était mutation sur un fin de détachement.
[04:10:49 → 04:11:01] Or, à ce jour, aucune

information n'a été communiquée au Conseil municipal sur la situation de l'actuel directeur des services, M. S., qui demeure-t-il en fonction ?
[04:11:01 → 04:11:10] A-t'il été demandé de quitter ses fonctions ? A-tit souhaité être réintégré dans l'administration et si oui, à quel poste puisque c'est la fin d'un détachement ?
[04:11:10 → 04:11:16] Une procédure de fin de fonction a-t elle été engagée ? Une décision a-elle été prise concernant son remplacement ?
[04:11:16 → 04:11:22] Cette situation est d'autant plus surprenante que le nouvel exécutif municipal a été installé le 28 mars.
[04:11:22 → 04:11:33] Or, l'article L544-1 du Code général de la fonction publique dispose qu'il ne peut être mis fin aux fonctions d'un fonctionnaire occupant un emploi fonctionnel,
[04:11:34 → 04:11:40] c'est-à-dire des GS ou des GA, qu'après un délai de six mois suivant la désignation de l'autorité territoriale,
[04:11:40 → 04:11:45] c'est-à-dire votre élection en tant que maire, pas le suffrage public.
[04:11:47 → 04:11:53] Le même article prévoit ensuite un entretien préalable, une information de l'Assemblée délibérante et du centre de gestion
[04:11:53 → 04:11:56] ainsi qu'un délai avant la prise d'effet de fin de fonction.
[04:11:57 → 04:12:01] Il est donc matériellement impossible de respecter la procédure avant le 1er octobre 2026.
[04:12:03 → 04:12:10] Premièrement, pouvez-vous nous indiquer très précisément quelle est à la date d'aujourd'hui, le 24 septembre 2026
[04:12:10 → 04:12:16] La situation administrative de M. S est-il toujours directeur des services de la commune ?
[04:12:16 → 04:12:18] Une procédure de fin de fonction, de mutation, de détachement,
[04:12:18 → 04:12:22] de disponibilité, de départ a-t-elle été engagée, décidée ?
[04:12:22 → 04:12:24] Si oui, à quelle date et selon quelles procédures ?
[04:12:24 → 04:12:25] Pour être bien précis.
[04:12:26 → 04:12:29] Deuxièmement, pouvez-vous nous

expliquer pourquoi le recrutement d'un nouveau DGS
[04:12:29 → 04:12:32] a été lancé plusieurs mois avant l'échéance du délai de six mois
[04:12:32 → 04:12:36] prévu à l'article L544-1 du Code général de la fonction publique
[04:12:36 → 04:12:40] sans information du Conseil alors que c'était en juillet ?
[04:12:40 → 04:12:52] Et pourquoi l'offre mentionne une prise de fonction au 1er octobre 2026 alors qu'aucune information officielle n'a été faite sur aucun des canaux ?
[04:12:52 → 04:13:03] Troisièmement, quel est précisément l'objet du nouvel emploi de directeur général adjoint qui nous est proposé aujourd'hui ?
[04:13:03 → 04:13:08] Quelles seront ses missions, son positionnement hiérarchique et ses responsabilités par rapport au DGS
[04:13:08 → 04:13:12] et aux autres directions générales adjointes ?
[04:13:12 → 04:13:17] Plus particulièrement, pouvez-vous nous garantir que la création de ce poste n'a pas pour objet
[04:13:17 → 04:13:21] de permettre directement ou indirectement le recrutement de la personne sélectionnée
[04:13:21 → 04:13:23] dans le cadre de procédures de recrutements du DGS
[04:13:23 → 04:13:28] dans l'attente de la possibilité juridique de mettre fin aux fonctions de l'actuel DGS ?
[04:13:28 → 04:13:31] Une telle organisation poserait évidemment une question sérieuse
[04:13:31 → 04:13:33] quant à la finalité réelle de la création
[04:13:33 → 04:13:35] de ce nouvel emploi et au respect des règles
[04:13:35 → 04:13:38] applicables au recrutement fonctionnel.
[04:13:39 → 04:13:40] Pouvez-vous aussi nous assurer
[04:13:40 → 04:13:44] que votre directeur de cabinet ne deviendra pas DGS ?
[04:13:44 → 04:13:45] Une succession de départs
[04:13:45 → 04:13:48] qui interrogent sur la politique RH

[04:13:48 → 04:13:49] de la nouvelle majorité.
[04:13:50 → 04:13:51] Cette situation s'inscrit dans un contexte
[04:13:51 → 04:13:53] plus large, qui mérite également
[04:13:53 → 04:13:55] des explications. Depuis l'installation
[04:13:55 → 04:13:57] de la NMF, plusieurs agents
[04:13:57 → 04:13:59] et cadres occupant des fonctions particulièrement
[04:13:59 → 04:14:01] structurantes pour la commune ont
[04:14:01 → 04:14:03] quitté ou sont en voie de quitter
[04:14:03 → 04:14:07] leurs fonctions, notamment au niveau de la direction générale adjointe,
[04:14:08 → 04:14:09] de la Direction des ressources humaines,
[04:14:09 → 04:14:11] de la direc tion du pôle finance,
[04:14:11 → 04:14:13] de la gestion urbaine de proximit ,
[04:14:13 → 04:14:16] de la communication et de la maison de quartier
[04:14:16 → 04:14:18] avec une retraite anticipée.
[04:14:19 → 04:14:21] Nous ne parlons donc plus de quelques mouvements isolés
[04:14:21 → 04:14:23] mais d'une succession de départs touchant
[04:14:23 → 04:14:25] des fonctions essentielles au fonctionnement
[04:14:25 → 04:14:26] de la collectivité.
[04:14:26 → 04:14:28] Pouvez-vous nous présenter un état précis
[04:14:28 → 04:14:32] des départs intervenus ou annonc s depuis le 28 mars 2026
[04:14:32 → 04:14:36] parmi les cadres, responsables de services et agents occupant des fonctions structurantes
[04:14:36 → 04:14:40] en indiquant pour chacun s'il s'agit d'une démission, d' Une mutation,
[04:14:40 → 04:14:43] d'Une mobilité volontaire, dUn fin de contrat, dUne fin de fonction ou D'une décision

[04:14:43 → 04:14:46] de la collectivité. Je pense avoir fait tous les cas possibles.
[04:14:47 → 04:14:51] Quelle mesure a-t-elle prise pour comprendre et prévenir cette succession
[04:14:51 → 04:14:54] de départs ? Car une question se pose désormais très clairement.
[04:14:55 → 04:14:59] Ces départs résultent-ils de choix individuels et de mobilités professionnelles
[04:14:59 → 04:15:07] ou traduisent-ils une politique volontaire de renouvellement des cadres et des équipes de l'administration municipale, habituellement appelée d'une chasse aux sorcières ? Merci.
[04:15:11 → 04:15:15] Madame Collet, je vais commencer par vous rappeler le contexte dans lequel on est.
[04:15:16 → 04:15:21] On est ici dans un conseil municipal, vous êtes élue de la République, et je suis madame la maire de Fontenay-aux-Roses.
[04:15:21 → 04:15:25] Donc quand vous vous adressez à moi, vous me parlez au nom de madame na mère de Fonténay-auss-Rose.
[04:15:25 → 04:15:30] Vos insultes, je n'ai pas à les subir, encore plus des insultes sexistes comme vous venez de le faire,
[04:15:30 → 04:15:32] et je vous demanderai de ne pas recommencer ça
[04:15:32 → 04:15:34] parce que je trouve ça complètement déplacé
[04:15:34 → 04:15:35] au sein de notre instance.
[04:15:36 → 04:15:38] Maintenant, je vais répondre à vos questions mais à une partie seulement
[04:15:38 → 04:15:40] de vos questions parce qu'encore une fois, je vous l'ai déjà dit
[04:15:40 → 04:15:42] un conseil municipal n'est pas
[04:15:42 → 04:15:44] un lieu pour aborder les questions
[04:15:44 → 04:15:47] individuelles et personnelles de nos agents
[04:15:47 → 04:15:47] Déjà aussi
[04:15:47 → 04:15:50] Je réponds
[04:15:50 → 04:15:52] Madame Collet, je suis en train
[04:15:52 → 04:15:54] de répondre à votre question
[04:15:54 → 04:15:56] donc vous allez éteindre votre

micro
[04:15:56 → 04:16:01] et me laisser répondre. Je vais donc répondre
[04:16:01 → 04:16:02] à une partie de vos questions et je vous réitère
[04:16:02 → 04:16:05] le besoin de ne pas poser, au sein du
[04:16:05 → 04:16:06] Conseil municipal, des questions qui portent
[04:16:06 → 04:16:09] sur la situation personnelle des agents
[04:16:09 → 04:16:11] de la Commune. Alors
[04:16:11 → 04:16:14] je vais répondre à plusieurs de vos demandes
[04:16:14 → 04:16:15] que je vais regrouper en trois situations
[04:16:15 → 04:16:17] différentes. D'abord celle du DGS
[04:16:17 → 04:16:19] celle de la création du poste de DGA
[04:16:19 → 04:16:21] et celle de l'état des lieux
[04:16:21 → 04:16:23] des ressources humaines et notamment des cadres
[04:16:23 → 04:16:25] d'abord sur la
[04:16:25 → 04:16:27] situation de monsieur le DGS
[04:16:27 → 04:16:31] j'attire votre
[04:16:31 → 04:16:32] attention déjà sur le fait
[04:16:32 → 04:16:43] et ce n'est pas très clair dans votre question, que la réglementation permet de mettre fin au détachement seulement après six mois suivant l'élection.
[04:16:43 → 04:16:50] En revanche, il est des jurisprudences constantes que cela n'empêche ni la recherche d'un ou d'une successeur,
[04:16:50 → 04:16:56] ni la mise en place de la procédure. Je vous rassure donc, la régnementation a été parfaitement respectée.
[04:16:56 → 04:17:06] Je ferai une annonce à la fin de ce Conseil municipal, comme cela était prévu. Et à ce jour, M. le DGS est M.le DGS.
[04:17:07 → 04:17:16] Et si, à tout hasard, il s'agissait d'une politique de renouvellement des cadres, une annance aurait eu lieu bien avant au Conseil principal du mois de juin.

[04:17:16 → 04:17:23] Mais ce départ se fait d'un commun accord et a été planifié avec lui. Et il a accepté de nous accompagner dans cette période de transition.
[04:17:23 → 04:17:24] et je l'en remercie.
[04:17:25 → 04:17:27] Notre accord est confidentiel
[04:17:27 → 04:17:29] et je ne m'étendrai pas donc plus sur le sujet
[04:17:29 → 04:17:31] mais personnellement,
[04:17:31 → 04:17:32] en arrivant dans cette collectivité,
[04:17:33 → 04:17:34] j'ai le sentiment d'avoir trouvé
[04:17:34 → 04:17:38] des cadres usés par l'ancien mandat.
[04:17:45 → 04:17:46] Ça y est ?
[04:17:46 → 04:17:48] Vous écoutez la réponse
[04:17:48 → 04:17:51] ou vous faites les clowns ?
[04:17:51 → 04:17:52] Non, je crois que c'est un peu le théâtre.
[04:17:53 → 04:17:55] Alors, je vais répondre pour les fontainéziens
[04:17:55 → 04:17:57] qui méritent d' avoir des éléments.
[04:17:58 → 04:18:01] La deuxième ensemble de questions
[04:18:01 → 04:18:02] porte sur le poste de DGA
[04:18:02 → 04:18:05] Ce poste existait déjà au sein de l'administration.
[04:18:05 → 04:18:07] Il a été supprimé par le DGS actuel
[04:18:07 → 04:18:10] au moment où il devait remettre la ville sur les rails
[04:18:10 → 04:18:12] et il souhaitait du coup piloter en direct
[04:18:12 → 04:18:14] les services supports de notre ville.
[04:18:14 → 04:18:16] Mais cela n'est absolument pas tenable à long terme
[04:18:16 → 04:18:19] et il était d'ailleurs prévu avant les élections
[04:18:19 → 04:18:20] de recréer ce poste.
[04:18:21 → 04:18:23] Le périmètre du poste du DGA ressources

[04:18:23 → 04:18:26] sera classique, RH, finance, marché public,
[04:18:26 → 04:18:28] administration et affaires générales.
[04:18:29 → 04:18:30] Troisième groupe de questions
[04:18:30 → 04:18:32] sur les soi-disant départs massifs.
[04:18:33 → 04:18:37] Alors déjà, il est assez difficile de répondre à des suppositions,
[04:18:37 → 04:18:41] à des on-dit que vous avez cités et repris sans aucune information réelle.
[04:18:42 → 04:18:43] Mais cela soulève trois réflexions.
[04:18:45 → 04:18:49] D'abord, avec les fonctions que vous allez occuper ou le métier que vous faites,
[04:18:49 → 04:18:51] vous n'êtes pas sans savoir qu'après les élections,
[04:18:52 → 04:18:54] dans toutes les collectivités territoriales de France,
[04:18:54 → 04:18:58] il y a un mouvement général de l'ensemble des agents et notamment des cadres.
[04:18:59 → 04:19:03] Soit car ces cadres et ces agents avaient une envie de muter depuis longtemps
[04:19:03 → 04:19:10] mais ne le faisaient pas en attendant les élections, soit parce qu'un poste plus attractif est proposé dans une autre collectivité.
[04:19:12 → 04:19:19] On peut aussi s'interroger... En réalité, on pourrait s'intéroger quand le turnover est important et continue pendant tout un mandat,
[04:19:20 → 04:19:23] ce qui a été le cas pendant le vôtre. Je tiens quand même à le rappeler.
[04:19:24 → 04:19:28] Et enfin, je peux vous rassurer, il n'y a absolument pas de politique de renouvellement des cadres.
[04:19:28 → 04:19:31] Il n'ya pas de chasse aux sorcières, comme vous venez de le dire.
[04:19:31 → 04:19:44] Et je ne peux absolument pas, comme je vous l'ai dit déjà, rendre publiques les motivations de tous nos agents. Je vous remercie donc pour cette période de questions. Nous allons passer à une période d'informations diverses.
[04:19:44 → 04:19:51] Nous allons déjà parler de la mise en place de la commission extra-municipale d'urbanisme et d'aménagement. Et je donne la parole à

Michel Fay.
[04:19:51 → 04:20:10] Bon, j'ai beaucoup entendu de choses ce soir et je tenais à parler de la CMUA mais mettre quelque chose au point. J'ai entendu que Mme C a dit que la nouvelle majorité n'avait rien fait tenu aucun engagement.
[04:20:10 → 04:20:17] C'était dit dès le début. À titre d'information, je peux vous dire que dans un domaine que je gère un peu,
[04:20:18 → 04:20:27] dès le mois d'avril, la nouvelle majorité a permis de l'interdire sur deux permis qui avaient été donnés, octroyés par l'ancien maire
[04:20:27 → 04:20:32] et qui ont permis de remettre rue des Ormeaux en trottoir large pour les enfants
[04:20:32 → 04:20:35] et, au mouille-beu, de faire reculer l'immeuble
[04:20:35 → 04:20:39] pour pouvoir permettre piste cyclable sans abattre d'arbres
[04:20:39 → 04:20:40] et élargir le trottoir.
[04:20:41 → 04:20:41] Ça a été fait.
[04:20:42 → 04:20:45] Dès le mois de mai, vous avez pu voir que dans le fond des magazines
[04:20:45 → 04:20:49] est réapparue la liste des permis
[04:20:49 → 04:20:50] parce que la transparence revient.
[04:20:51 → 04:20:53] Nous, on n'en parle pas encore dans ce slogan
[04:20:53 → 04:20:54] mais nous, on l'applique.
[04:20:54 → 04:20:56] Vous verrez, tous les fantaisiens vont reconnaître
[04:20:56 → 04:20:59] tous les PC qui ont été demandés, accordés, etc.
[04:21:00 → 04:21:00] Transparence.
[04:21:00 → 04:21:13] Après, je permets, on arrive au mois de juin. On a créé la CEMUA. Alors c'est quoi la CMEA ? C'est la commission extra... Vous permettez, monsieur le maire Kamel, l'ancien maire exactement, de parler. Merci.
[04:21:14 → 04:21:25] On va être polis, c'était nous. Bon. On avait donc créé une commission extra-municipale liée sur l'urbanisme et l'aménagement.
[04:21:25 → 04:21:37] Alors, très bien. Cette

commission municipale va justement étudier les problèmes liés à ceci, en particulier les modifications du PLU, de celui qui est en cours et de celui que nous allons créer.
[04:21:37 → 04:21:49] Et pour cela, on ne va pas le faire seul. On va le faire à l'aide d'une commission ou entre parenthèses, commission qui a été créée au mois de juin et où vous aurez trois postes et jamais trois places.
[04:21:49 → 04:21:53] Madame Galante-Guilleminot, un vous n'avez pas la parole
[04:21:53 → 04:21:55] et deux comme je vous le dis c'est un point d'information
[04:21:55 → 04:21:57] donc monsieur Fay vous informe
[04:21:57 → 04:21:59] avec transparence envers
[04:21:59 → 04:22:01] vous et les fontenésiens
[04:22:01 → 04:22:03] donc si vous êtes pas intéressé par les informations
[04:22:03 → 04:22:04] qui concernent la ville pour laquelle vous êtes élu
[04:22:04 → 04:22:05] vous pouvez partir
[04:22:05 → 04:22:06] ça s'appelle de la politesse
[04:22:06 → 04:22:10] j'ai toujours pas d'ailleurs
[04:22:10 → 04:22:12] les trois noms de l'opposition
[04:22:12 → 04:22:17] on vous enverra un courrier
[04:22:17 → 04:22:19] Monsieur Fay est en train de vous demander officiellement
[04:22:19 → 04:22:20] les trois nom pour la CEMUR
[04:22:20 → 04:22:23] un dernier point
[04:22:23 → 04:22:25] mais qu'on ne fait rien, en sortant de l'abri
[04:22:25 → 04:22:26] quand vous êtes pressé, vous passerez
[04:22:26 → 04:22:29] rue Jean Jaurès, c'est derrière là
[04:22:29 → 04:22:30] vous verrez que
[04:22:30 → 04:22:32] l'ancienne bulle
[04:22:32 → 04:22:34] d'Hôtelib qui pendant 6 ans
[04:22:34 → 04:22:37] était une ruine industrielle
[04:22:37 → 04:22:38] qui était là, et bien elle a disparu
[04:22:38 → 04:22:40] il a fallu attendre 6 ans pour que vous partiez
[04:22:40 → 04:22:41] pour qu'elle disparaisse

[04:22:41 → 04:22:44] Merci monsieur Fay
[04:22:44 → 04:22:46] C'était prévu pendant 6ans, vous ne l'avez pas fait
[04:22:46 → 04:22:47] Merci monsieur Paye
[04:22:47 → 04:22:50] Deuxième point d'information du coup de ma part
[04:22:50 → 04:22:52] Mesdames et messieurs les conseillers
[04:22:52 → 04:23:03] Je vous informe qu'en application des dispositions du Code général de la fonction publique, j'ai pris la décision de mettre fin au détachement sur emploi fonctionnel de monsieur le directeur général des services.
[04:23:03 → 04:23:06] La décharge de fonctions sera effective à compter du 1er décembre 2026.
[04:23:09 → 04:23:15] Le Conseil municipal est donc terminé et nous nous retrouverons pour le prochain le jeudi 5 novembre à 19h30.
[04:23:15 → 04:23:16] Je vous souhaite une bonne soirée.